

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL
RELATIF**

- au projet de budget des charges et des revenus de fonctionnement pour l'année 2009
- au projet de budget d'investissement pour l'année 2009
- au rapport partiel du Conseil d'Etat sur le Programme de législation et la planification financière 2010-2013
- au projet de loi modifiant la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI)
- au projet de loi modifiant la loi du 27 février 1963 concernant le droit de mutation sur les transferts immobiliers et modifiant l'impôt sur les successions et donations (LMSD)
- au projet de loi modifiant la loi du 6 décembre 1967 sur la rémunération et les pensions des membres du Conseil d'Etat (Lr-CE)
- au projet de loi modifiant la loi du 6 décembre 1967 sur la rémunération et les pensions des juges cantonaux (Lr-JC)
- au projet de loi modifiant le code de procédure pénale du 12 septembre 1967 (CPP)
- au projet de loi modifiant la loi du 18 novembre 1969 sur les contraventions (LContr)
- au projet de loi modifiant la loi du 17 novembre 1969 sur les sentences municipales (LSM)
- au projet de loi modifiant la loi du 18 novembre 1935 sur l'estimation fiscale des immeubles (LEFI)
- au projet de loi sur l'assainissement financier au sens de l'article 165 de la Constitution du 14 avril 2003 du Canton de Vaud
- au projet de loi modifiant la loi du 12 novembre 2001 sur le personnel de l'Etat de Vaud (LPers-VD)
- au projet de décret fixant le montant limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud pour l'exercice 2009, autorisant la conclusion d'emprunts en 2009 avec décaissement décalé en 2010 et visant à décaler les emprunts arrivant à échéance en 2013 sur les années 2014 et 2016
- au projet de décret fixant, pour l'exercice 2009, les montants maximaux autorisés des engagements de l'Etat par voie de prêts, de cautionnements et d'arrière-cautionnements conformément à la loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (LADE)
- au projet de décret modifiant le décret du 20 novembre 2007 fixant le traitement des membres de la Cour des comptes (Dt-CComptes)

- au projet de décret modifiant le décret du 24 mai 1954 créant un fonds de roulement : «Véhicules à moteur de l'administration cantonale» (DF-VMA)
- au projet de décret modifiant le décret du 24 novembre 1987 créant le compte spécial intitulé «Véhicules lourds et spéciaux de l'administration cantonale et matériel du Département des travaux publics» (DVLA)
- au projet de décret modifiant le décret du 28 novembre 1988 créant le compte spécial intitulé «Matériel d'entretien des routes nationales» (DCSRN)
- au projet de décret sur le financement du solde des travaux de sécurité incendie dans les établissements médico-sociaux privés reconnus d'intérêt public et rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'interpellation Pierre Rochat et consorts concernant l'adaptation des établissements sanitaires aux nouvelles normes de l'ECA
- aux 2^{èmes} réponses du Conseil d'Etat aux observations N° 2, 3 et 6 de la Commission des finances sur le budget 2008
- au rapport du Conseil d'Etat sur l'interpellation Cesla Amarelle «rulings fiscaux - demande de clarification politique et juridique de la pratique du Conseil d'Etat»

COMPOSITION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Bureau

(et sous-commission Finances et relations extérieures)

Président et rapporteur général	M. Armand Rod
Vice-présidents	Mme Monique Weber-Jobé, rapportrice M. Pierre-Yves Rapaz

Sous-commissions

Départements	Commissaires
Sécurité et environnement	M. Grégoire Junod, rapporteur M. Hans Rudolf Kappeler
Formation, jeunesse et culture	M. Guy-Philippe Bolay, rapporteur M. Eric Walther
Intérieur	Mme Jacqueline Bottlang-Pittet, rapportrice Mme Fabienne Freymond Cantone
Santé et action sociale	Mme Tinetta Maystre, rapportrice M. Rémy Jaquier
Economie	Mme Michèle Gay Vallotton, rapportrice M. Frédéric Grognuz
Infrastructures	M. Jean-Michel Dolivo et M. Eric Bonjour, rapporteurs

TABLE DES MATIERES

1. Amendements au projet de budget de fonctionnement.....	6
1.1 Département de la sécurité et de l'environnement.....	6
1.2 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.....	6
1.3 Département de l'économie.....	6
1.4 Département des finances et des relations extérieures.....	7
1.5 Secrétariat général du Grand Conseil.....	7
1.6 Total des amendements du budget de fonctionnement 2009.....	7
2. Considérations générales liminaires.....	8
2.1 Travaux de la Commission des finances.....	8
2.2 Remarques générales concernant l'EMPB (ou EMPD No 2) 125.....	8
3. Le budget de fonctionnement.....	9
3.1 Les charges.....	9
3.2 Les revenus.....	9
3.2.1 Généralités.....	9
3.2.2 Rapport de l'Administration cantonale des impôts (ACI).....	10
3.3 Le bénéfice.....	12
4. Le budget d'investissement.....	13
5. Sujets particuliers.....	14
5.1 Sujets développés dans l'EMPB.....	14
5.2 Rapport de la Commission thématique du système d'information (CTSI) à la Commission des finances sur le budget informatique 2009 de l'Etat de Vaud.....	14
5.2.1 Généralités.....	14
5.2.2 Considérations générales sur le champ d'action des sous-commissions.....	15
5.2.3 Rapport de la sous-commission Administration et territoire.....	15
5.2.4 Rapport de la sous-commission Fiscalité et cyberadministration.....	16
5.2.5 Rapport de la sous-commission Services directs à la population.....	18
5.2.6 Rapport de la sous-commission DFJC.....	20
5.2.7 Conclusion.....	21
5.3 Evolution de la dette.....	21
5.4 Effectif du personnel.....	22
5.5 Secrétariat général du Grand Conseil.....	23
6. Observations.....	25
7. Conclusions du rapport général.....	27
7.1 Projet de budget de fonctionnement.....	27
7.2 Considérations finales.....	27
7.3 Votes.....	28
8. Rapport du Conseil d'Etat sur le programme de législature 2007-2012 et la planification financière 2010-2013.....	29
9. Projet de loi modifiant la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI).....	30
10. Projet de loi modifiant la loi du 27 février 1963 concernant le droit de mutation sur les transferts immobiliers et l'impôt sur les successions et donations (LMSD).....	31
11. Projet de loi modifiant la loi du 6 décembre 1967 sur la rémunération et les pensions des membres du Conseil d'Etat (Lr-CE).....	32
12. Projet de loi modifiant la loi du 6 décembre 1967 sur la rémunération et les pensions des juges cantonaux (Lr-JC).....	33
13. Projet de loi modifiant le code de procédure pénale du 12 septembre 1967 (CPP).....	34
13.1 Situation actuelle en matière de conversion d'amendes.....	34
13.2 La solution du séquestre.....	34
14. Projet de loi modifiant la loi du 18 novembre 1969 sur les contraventions (LContr).....	35
15. Projet de loi modifiant la loi du 17 novembre 1969 sur les sentences municipales (LSM).....	36
16. Projet de loi modifiant la loi du 18 novembre 1935 sur l'estimation fiscale des immeubles (LEFI).....	37

17. Projet de loi sur l'assainissement financier au sens de l'article 165 de la Constitution du 14 avril 2003 du Canton de Vaud.....	38
18. Projet de loi modifiant la loi du 12 novembre 2001 sur le personnel de l'Etat de Vaud (LPers-VD).....	39
19. Projet de décret fixant la limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud pour l'exercice 2009, autorisant la conclusion d'emprunts en 2009 avec décaissement décalé en 2010 et visant à décaler les emprunts arrivant à échéance en 2013 sur les années 2014 et 2016	40
20. Projet de décret fixant, pour l'exercice 2009, les montants maximaux autorisés des engagements de l'Etat par voie de prêts, de cautionnements et d'arrière-cautionnements conformément à la loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (LADE)	41
21. Projet de décret modifiant le décret du 20 novembre 2007 fixant le traitement des membres de la Cour des comptes (Dt-CComptes)	42
22. Projet de décret modifiant le décret du 24 mai 1954 créant un fonds de roulement «Véhicules à moteur de l'administration cantonale» (DF-VMA)	43
23. Projet de décret modifiant le décret du 24 novembre 1987 créant le compte spécial intitulé «Véhicules lourds et spéciaux de l'administration cantonale et matériel du Département des travaux publics» (DVL).....	44
24. Projet de décret modifiant le décret du 28 novembre 1988 créant le compte spécial intitulé «Matériel d'entretien des routes nationales» (DCSRN)	45
25. Projet de décret sur le financement du solde des travaux de sécurité incendie dans les établissements médico-sociaux privés reconnus d'intérêt public	46
26. 2èmes réponses du Conseil d'Etat aux observations N° 2, 3 et 6 de la Commission des finances sur le budget 2008.....	47
27. Rapports des sous-commissions	48
27.1 Département de la sécurité et de l'environnement.....	48
27.2 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.....	56
27.3 Département de l'Intérieur	65
27.4 Département de la santé et de l'action sociale	70
27.5 Département de l'économie.....	76
27.6 Département des infrastructures	83
27.7 Département des finances et des relations extérieures.....	91
27.8 Ordre judiciaire vaudois	97

1. AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le 24 septembre 2008, le Conseil d'Etat a décidé d'arrêter le bénéfice du projet de budget 2009 à CHF 9,0 mios, tel qu'il a été remis à la Commission des finances.

Cependant, le Conseil d'Etat a constaté entre-temps que ce projet de budget comprend divers éléments pouvant être d'ores et déjà réajustés. Ces réajustements, appelés couramment amendements techniques, sont identifiés, ci-après, par le sigle «AT».

Indépendamment de ceci, la Commission des finances a décidé, dans le cadre de ses travaux, de proposer au Grand Conseil d'amender le projet de budget 2009 du Conseil d'Etat sur deux points. Ces amendements, dits spécifiques, portent le sigle «AS».

1.1 Département de la sécurité et de l'environnement

Service de la sécurité civile et militaire

1. Double comptabilité du Fonds des communes (application de la directive 18). Le budget 2009 fait apparaître un prélèvement d'un montant de CHF 3'094'500 sur le Fonds des communes (4801 + CHF 1'644'500 par rapport au budget 2008). Or, l'application de la directive 18 sur les fonds aurait dû impliquer l'inscription d'une écriture au poste 3801 (Attributions à des fonds du bilan) du montant des recettes inscrites à la rubrique 4399. Pour respecter la directive 18, il faudrait donc inscrire un montant de CHF 2'640'000 à la rubrique 3801 et porter la rubrique 4801 à CHF 5'734'500 (+ CHF 2'640'000) (AT).

La Commission des finances propose, à l'unanimité (15 oui), l'amendement suivant :

Rubrique	Projet de budget 2009	Amendement proposé	Budget 2009 proposé
109.3801	0	+ 2'640'000	2'640'000
109.4801	3'094'500	+ 2'640'000	5'734'500
Effet sur le bénéfice		0	

1.2 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Service des affaires culturelles

2. Intégration du complément AVCEM et SCMV voté par le Grand Conseil dans le cadre du budget 2008 pour les écoles de musiques (AS).

La Commission des finances propose, par 8 avis favorables, 6 avis contraires et 1 abstention, l'amendement suivant :

Rubrique	Projet de budget 2009	Amendement proposé	Budget 2009 proposé
27.3652	2'794'000	+ 1'500'000	4'294'000
Effet sur le bénéfice		- 1'500'000	

1.3 Département de l'économie

Secrétariat général du DEC

3. Inscription au budget 2009 du montant correspondant à la cible de réduction prévue pour le DEC suite à la suppression des revenus liés la taxe sur les loteries, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 18.09.2008 (AT).

La Commission des finances propose, à l'unanimité (15 oui), l'amendement suivant :

Rubrique	Projet de budget 2009	Amendement proposé	Budget 2009 proposé
51.43621	22'100	+ 327'900	350'000
Effet sur le bénéfice		+ 327'900	

1.4 Département des finances et des relations extérieures

Service d'analyse et de gestion financières

4. RPT, péréquation des ressources. A la suite d'une erreur lors de la transmission des données, le Canton de Saint-Gall recevra, en 2008, CHF 87 millions de moins que son dû. Le Conseil fédéral a décidé de procéder rétroactivement à la réparation intégrale de ce manque à gagner, dans le cadre des paiements compensatoires qui seront versés ces trois prochaines années. Ainsi, ces CHF 87 millions seront à la charge des cantons percevant des montants trop élevés. En ce qui concerne le Canton de Vaud, il s'agit d'un montant supplémentaire de CHF 430'800 (AT).

La Commission des finances propose, par 12 avis favorables, 1 avis contraires et 2 abstentions, l'amendement suivant :

Rubrique	Projet de budget 2009	Amendement proposé	Budget 2009 proposé
7041.34511	14'627'000	+ 430'800	15'057'800
Effet sur le bénéfice		- 430'800	

5. Ce montant, qui est en relation avec la taxe sur les avoirs US en Suisse, doit être comptabilisé à la rubrique 4402 (AT).

La Commission des finances propose, à l'unanimité (15 oui), l'amendement suivant :

Rubrique	Projet de budget 2009	Amendement proposé	Budget 2009 proposé
7041.4291	148'219'000	- 149'000	148'070'000
7041.4402	26'836'000	+ 149'000	26'985'000
Effet sur le bénéfice		0	

1.5 Secrétariat général du Grand Conseil

6. Suppression d'une erreur de saisie (AS).

La Commission des finances propose, à l'unanimité (15 oui), l'amendement suivant :

Rubrique	Projet de budget 2009	Amendement proposé	Budget 2009 proposé
91.31852	175'000	- 50'000	125'000
Effet sur le bénéfice		+ 50'000	

1.6 Total des amendements du budget de fonctionnement 2009

(en francs)	Budget 2009
Bénéfice du projet de budget 2009	8'953'600
Amendements techniques	- 102'900
Amendements spécifiques	- 1'450'000
Bénéfice actualisé	7'400'700

2. CONSIDERATIONS GENERALES LIMINAIRES

2.1 Travaux de la Commission des finances

Les sept sous-commissions ont effectué les travaux d'analyse du projet de budget concernant leur département respectif. Leurs remarques font l'objet des rapports regroupés au chapitre 27 du présent document.

Ensuite, la Commission des finances a consacré l'équivalent de trois journées et demi à l'examen du projet de budget 2009. Elle a notamment siégé deux jours à la Maison communale de Prangins.

Au cours de ces travaux, la Commission des finances a entendu :

- M. Jacques Perrin, président du Grand Conseil, sur le budget du Secrétariat général du Grand Conseil (ch. 5.5) ;
- Mme Anne Décaillet, présidente de la Commission thématique du système d'information, sur le «Budget informatique 2009 de l'Etat de Vaud» (voir chapitre 5.2) ;
- M. Bernard Pouly, responsable de la division Perception et finances à l'Administration cantonale des impôts, qui a expliqué et justifié l'estimation des recettes fiscales ayant servi de base au projet de budget 2009 (voir chapitre 3.2).

2.2 Remarques générales concernant l'EMPB (ou EMPD No 2) 125

L'EMPB 125, remis en primeur aux membres de la COFIN, le 9 octobre 2008, a été examiné lors du séminaire des 30 et 31 octobre à Prangins. Les derniers points et objets de cet EMPB ont été discutés lors des séances des 10, 11 et 13 novembre 2008. Au cours de cette dernière séance, la Commission des finances a procédé à un dernier examen général du projet de budget 2009. Les propositions, amendements et observations ont également été discutés et votés. Enfin, le vote final est intervenu sur les conclusions proposées par le Conseil d'Etat.

La Commission des finances a pris connaissance des considérations du Conseil d'Etat quant au contexte du projet de budget 2009 (EMPB, ch. 2, pages 11 à 17). Ainsi, on soulignera que le ralentissement économique annoncé est effectivement intervenu durant l'année 2008, avec une croissance du PIB qui devrait se situer autour de 2,0 %, cette croissance devant ensuite descendre à 1,5 % environ en 2009.

En outre, la Commission des finances a porté son attention sur les points suivants :

A. L'évolution des effectifs du personnel

Voir EMPB, ch. 3.2, pages 18 et 19, et tableaux insérés au ch. 5.4 du présent rapport.

B. Le budget par nature

Voir EMPB, ch. 3.3, pages 19 et 20.

C. L'analyse des risques

Voir EMPB, ch. 3.4, page 20. La liste des éventualités dont l'effet net estimé sur le bénéfice est supérieur à CHF 2 millions a été remise à la Commission des finances dans un document séparé. Elle totalise quelque CHF 96 millions. S'agissant là de risques évalués avec toute la prudence requise, la Commission des finances a pu mesurer les effets éventuels liés à des décisions d'ordre juridique, des changements de l'environnement économique, des choix politiques à l'échelon supérieur et à caractère d'urgence, voire de négociations en cours, qui déploieraient leurs effets après l'acceptation du budget 2009 par le Grand Conseil.

3. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

a) Comparaison avec le budget 2008

Avant amendements 2009	Budget 2008	Budget 2009	Variation	
			en francs	en %
Charges	6'993'541'100	7'392'023'400	+ 398'482'300	+ 5,70
Revenus	7'001'375'500	7'400'977'000	+ 399'601'500	+ 5,71
Bénéfice	7'834'400	8'953'600	+ 1'119'200	+ 14,29

Après amendements 2009	Budget 2008	Budget 2009	Variation	
			en francs	en %
Charges	6'993'541'100	7'396'544'200	+ 403'003'100	+ 5,76
Revenus	7'001'375'500	7'403'944'900	+ 402'569'400	+ 5,75
Bénéfice	7'834'400	7'400'700	- 433'700	- 5,54

b) Comparaison avec les comptes 2007

Avant amendements 2009	Comptes 2007	Budget 2009	Variation	
			en francs	en %
Charges	7'081'137'567	7'392'023'400	+ 310'885'833	+ 4,39
Revenus	7'354'721'606	7'400'977'000	+ 46'255'394	+ 0,63
Bénéfice	273'584'039	8'953'600	- 264'630'439	- 96,73

Après amendements 2009	Comptes 2007	Budget 2009	Variation	
			en francs	en %
Charges	7'081'137'567	7'396'544'200	+ 315'406'633	+ 4,45
Revenus	7'354'721'606	7'403'944'900	+ 49'223'294	+ 0,67
Bénéfice	273'584'039	7'400'700	- 266'183'339	- 97,29

3.1 Les charges

Les charges du budget de fonctionnement arrêté par le Conseil d'Etat (CHF 7,392 mrds) présentent une croissance de 5,70 % par rapport au budget 2008.

Cette évolution n'est cependant pas tout à fait représentative, car le projet de budget 2009 n'intègre plus ni l'amortissement des routes nationales passées en main de la Confédération (CHF 24 mios) ni le paiement des arriérés AI suite à la mise en œuvre de la RPT au 01.01.08 (CHF 43,4 mios). De plus, l'amortissement du découvert doit également être retranché (CHF 140 mios en 2008 et CHF 280 mios en 2009).

Compte tenu de ce qui précède, l'augmentation des charges budget à budget s'élève à 4,8 %, voire à 3,6 % si l'on retranche les augmentations relatives à la mise en œuvre des mesures du Programme de législature 2007-2012. Ce dernier élément montre la volonté du Conseil d'Etat de présenter un projet de budget de soutien au tissu économique et à la population.

3.2 Les revenus

3.2.1 Généralités

Les revenus estimés pris en compte par le Gouvernement se situent à CHF 7,401 mrds, c'est à dire 5,71 % au-dessus du total des revenus budgétisés pour 2008. Cette croissance couvre ainsi celle des charges.

L'attention de la Commission des finances s'est à nouveau portée plus particulièrement sur la méthode d'évaluation retenue à l'ACI. Elle a écouté avec intérêt, le 31 octobre 2008, la présentation de M. B. Pouly, dont le rapport est résumé ci-après. Ce rapport complète les éléments développés par le Conseil d'Etat au chapitre 4, page 21 de l'EMPB 125 et dans les documents élaborés pour la présentation du projet de budget 2009 du 25 septembre 2008.

3.2.2 Rapport de l'Administration cantonale des impôts (ACI)

4001 Impôt sur le revenu

Projet de budget 2009	CHF	2'761'500'000
Estimations 2008	CHF	2'717'004'000
Budget 2008	CHF	2'627'004'000
Comptes 2007	CHF	2'654'254'513

Le projet de budget 2009 se base sur l'évaluation des acomptes de l'année 2008, à laquelle s'ajoutent les effets des taxations (différence entre taxation et acomptes) des années fiscales antérieures et dont on doit soustraire les effets de la modification de la LI et de la LIFD. Il en résulte un sous-total de CHF 2'705,5 mios, auquel on peut ajouter CHF 56 mios pour l'impôt complémentaire sur le revenu et les prestations en capital ainsi que pour les amendes pour soustraction d'impôt.

4002 Impôt sur la fortune

Projet de budget 2009	CHF	431'600'000
Estimations 2008	CHF	450'211'000
Budget 2008	CHF	420'211'000
Comptes 2007	CHF	426'766'942

Pour l'impôt sur la fortune, l'appréciation est basée sur les mêmes considérations que pour l'impôt sur le revenu. Il en résulte, pour 2009 :

Sous-total : CHF 428,6 mios,

Complément : CHF 3,0 mios,

4003 Impôt à la source

Projet de budget 2009	CHF	94'000'000
Estimations 2008	CHF	80'493'000
Budget 2008	CHF	77'493'000
Comptes 2007	CHF	99'046'820

Le montant 2009 est basé sur la facturation au 31.07.08.

4004 Impôt spécial étrangers (Impôt sur la dépense)

Projet de budget 2009	CHF	78'000'000
Estimations 2008	CHF	65'115'000
Budget 2008	CHF	65'115'000
Comptes 2007	CHF	85'521'642

Le projet de budget 2009 est basé sur la facturation des acomptes 2008 (CHF 66 mios), à laquelle s'ajoutent la progression des acomptes 2009 (CHF 7 mios) et la différence entre taxation et acomptes des années fiscales antérieures (CHF 5 mios).

4011 Impôt sur le bénéfice net

Projet de budget 2009	CHF	420'000'000
Estimations 2008	CHF	450'197'000
Budget 2008	CHF	400'197'000
Comptes 2007	CHF	565'397'728

Le projet de budget 2009 est basé sur la facturation des décomptes 2008. Elle peut évoluer en analysant les paiements des acomptes finals (+/-) en compensation avec l'impôt sur le capital.

4012 Impôt sur le capital

Projet de budget 2009	CHF	103'700'000
Estimations 2008	CHF	118'400'000
Budget 2008	CHF	120'400'000
Comptes 2007	CHF	119'600'202

Pour l'impôt sur le capital, les principes d'évaluation sont identiques à ceux adoptés pour l'impôt sur le bénéfice net. Il a également été tenu compte de la modification LI/LIFD.

4013 Impôt complémentaire sur les immeubles

Projet de budget 2009	CHF	18'000'000
Estimations 2008	CHF	18'000'000
Budget 2008	CHF	18'000'000
Comptes 2007	CHF	17'810'263

Le projet de budget 2009 est basé sur le budget 2008, la facturation n'ayant lieu qu'en fin d'année.

4031 Impôt sur les gains immobiliers

Projet de budget 2009	CHF	102'000'000
Estimations 2008	CHF	93'000'000
Budget 2008	CHF	92'000'000
Comptes 2007	CHF	139'929'169

Le projet de budget 2009 est basé sur les résultats 2007 : CHF 100 mios pour les personnes physiques, CHF 2 mios pour les personnes morales. Un risque de CHF 30 mios menace cette rubrique.

Rappelons que ce poste comprend l'entier de la facturation, la part communale (5/12^{ème}) étant inscrite à la rubrique 3401.

4041 Droits de mutation

Projet de budget 2009	CHF	136'000'000
Estimations 2008	CHF	140'000'000
Budget 2008	CHF	136'000'000
Comptes 2007	CHF	163'531'364

Le projet de budget 2009 est basé sur le plan financier 2007 : CHF 105,5 mios pour les personnes physiques, CHF 30,5 mios pour les personnes morales.

4051 Impôt sur les successions et donations

Projet de budget 2009	CHF	83'000'000
Estimations 2008	CHF	71'500'000
Budget 2008	CHF	71'500'000
Comptes 2007	CHF	82'188'620

Le projet de budget 2009 est basé sur les successions ordinaires 2007 (CHF 63 mios), auxquelles a été ajoutée une moyenne pondérée des successions exceptionnelles (CHF 10 mios). Les donations ont été évaluées sur la base d'une moyenne des comptes 2005 à 2007 (CHF 10 mios).

4401 Part à l'impôt fédéral direct

Projet de budget 2009	CHF	260'000'000
Estimations 2008	CHF	199'442'000
Budget 2008	CHF	194'442'000
Comptes 2007	CHF	456'833'828

Le projet de budget 2009 est basé sur les décomptes établis à l'intention de l'Administration fédérale des contributions au 31.08.08, dont on a retranché CHF 20 mios pour tenir compte des acomptes 2008 mensualisés. Il y a lieu de rappeler que la part cantonale n'est plus que de 17 % des encaissements, contre 30 % jusqu'en 2007.

3.3 Le bénéfice

Pour la troisième année consécutive, le projet de budget de fonctionnement 2009 est excédentaire. En effet, y compris les décisions prises par le Conseil d'Etat jusqu'au 24 septembre 2008, il débouche sur un bénéfice de CHF 9,0 mios. Pour mémoire, le bénéfice budgétisé pour 2008 est de CHF 7,8 mios, alors que les comptes 2007 présentaient un bénéfice de CHF 273,6 mios. On semble sorti de l'ère des déficits structurels, bien que l'évolution économique récente montre la fragilité de cette situation réjouissante en soi.

Compte tenu des crédits supplémentaires, l'historique des bénéfices des budgets depuis 1999 se présente par conséquent de la manière suivante (en mios de francs) :

Année	Bénéfice (+) ou déficit (-) budgétaire	En % des charges	Crédits supplémentaires	Total avant boucllement	En % des charges	Résultat compte de fonctionnement
1999	- 399,8	8,0	80,0	- 479,8	9,6	- 199,0
2000	- 383,2	7,4	104,5	- 487,7	9,4	- 418,5
2001	- 196,1	3,5	161,3	- 357,4	6,4	- 155,8
2002	- 243,4	4,1	72,4	- 315,8	5,3	- 226,2
2003	- 157,0	2,5	59,9	- 217,0	3,5	- 385,3
2004	- 168,4	2,6	44,1	- 212,6	3,3	- 143,8
2005	- 84,7	1,3	64,0	- 148,7	2,4	+ 46,3
2006	- 63,4	1,0	13,3	- 76,8	1,2	+ 267,2
2007	+ 10,8	0,2	34,3	- 23,5	0,4	+ 273,6
2008	+ 7,8	0,1	* 4,1	+ 3,7	0,1	
2009 (projet)	+ 9,0	0,1				

* Situation au 31.10.08

Rappelons enfin que le déficit reporté à l'actif du bilan en tant que découvert atteint à fin 2007 un montant de CHF 1'526,9 mios.

4. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Selon l'article 9 alinéa 2 lettre c de la loi sur les finances, il incombe au Grand Conseil d'adopter le budget global d'investissement.

Dans ce sens, le Conseil d'Etat a arrêté le projet de budget d'investissement 2009 à CHF 290 mios (+ CHF 75 mios par rapport à 2008), comme le montre le tableau ci-dessous, tiré de l'EMPB 125, page 28.

Evolution par nature du budget d'investissement net 2008 - 2009 (en millions de CHF)

	2008	2009	Evolution	
			en mios de CHF	en %
Objets ordinaires	185,0	261,9	+ 76,9	+ 41,6
Objets informatiques	24,2	28,1	+ 3,9	+ 16,1
Objets stratégiques	5,8	0,0	- 5,8	- 100,0
Total	215,0	290,0	+ 75,0	+ 34,9

Il y a lieu de relever que les dépenses d'investissement brutes de l'Etat s'élèvent à CHF 330,4 mios dans le projet de budget 2009 contre CHF 241,3 mios en 2008, soit une augmentation de CHF 89,1 mios ou de 36,9 %.

Les postes les plus importants de ce projet de budget, en termes de chiffres bruts, sont le BFSH3 de l'UNIL (CHF 22 mios), la H144 Rennaz - Les Evouettes (CHF 19 mios), la tranche annuelle d'investissements périodique du Service de la santé publique (CHF 12 mios) et les travaux de mise en conformité incendie des hôpitaux (CHF 10 mios).

Il y a lieu de rappeler que le projet de budget d'investissement ne peut être amendé par le Grand Conseil que dans sa globalité, mais que celui-ci sera appelé à se déterminer sur une demande spécifique pour chacun des crédits d'investissement planifiés.

5. SUJETS PARTICULIERS

5.1 Sujets développés dans l'EMPB

La Commission des finances a étudié avec attention et intérêt les 7 sujets présentés dans l'EMPB au ch. 5, pages 22 à 27, à savoir

- a) Subsidés aux primes de l'assurance-maladie obligatoire
- b) Hébergement de longue durée (EMS et divisions C d'hôpitaux)
- c) Budget et nombre de dossiers RI
- d) Hospitalisation d'intérêt public (hors groupe Hospices)
- e) Budget du CHUV
- f) Budget de l'UNIL
- g) Budget d'exploitation du m2

Les sujets a) à d) ci-dessus apportent des renseignements intéressants pour le lecteur. Les bases légales et normatives sont rappelées dans l'EMPB et la politique du Conseil d'Etat en la matière est présentée clairement et avec précision.

La croissance du budget (équilibré) du CHUV (+ 4,26 %) est clairement inférieure à celle du projet de budget global de l'Etat. Quant à la subvention en faveur de l'UNIL, elle croît de 3,64 %, notamment en relation avec la politique salariale de l'Etat et en raison de l'augmentation du nombre des étudiants.

Pour la première année, le budget du Service de la mobilité est grevé d'une contribution au m2 en rapport avec sa mise en exploitation (CHF 8 mios). La majeure partie de la contribution de l'Etat concerne pourtant toujours les charges d'amortissements (CHF 19 mios) et d'intérêts (CHF 9,9 mios).

5.2 Rapport de la Commission thématique du système d'information (CTSI) à la Commission des finances sur le budget informatique 2009 de l'Etat de Vaud

Ce rapport a été présenté à la Commission des finances, le 31 octobre 2008, par Mme A. Décaillet, présidente.

En application de l'article 50 de la loi sur le Grand Conseil, la Commission des finances a confié à la CTSI, en date du 18 septembre 2008, l'examen du projet de budget informatique 2009.

La CTSI est composée de Mmes et MM. les députés

Décaillet Anne, présidente	Jufer Tissot Nicole
Ballif Laurent, vice-président	Kaelin Pierre
Bally Alexis	Kernen Olivier
Brélaz François	Miéville Michel
Cachin Jean-François	Pache Rémy
Despot Fabienne	Randin Philippe
Girardet Lucas	Truffer Jean-Jacques
Glardon Julien	

5.2.1 Généralités

Le budget de fonctionnement informatique 2009, sans le DFJC, se situe au-dessus du budget 2008 (+ CHF 5,4 mios ou + 8,4 %). Plusieurs projets sont partiellement, voire totalement compensés par des subventions fédérales ou par des services (le total des compensations s'élève à CHF 680'000).

On constate que la maintenance se stabilise, l'enveloppe des coûts pérennes ayant augmenté de 8 % (entre 2007 et 2008 : + 20 %) avec un périmètre toujours plus étendu. Quant au budget des nouveaux investissements, celui-ci est plus ambitieux que les années précédentes passant en 2009 à CHF 26 mios (contre CHF 23,1 mios en 2008).

Une préoccupation générale de la CTSI, lors de l'étude de ce budget, est la capacité de la DSI à réaliser tous les projets prévus. En effet, les ETP DSI restent stables, les projets (45) et le périmètre informatique augmentent. Il nous semble donc impossible que la DSI ait la capacité de les réaliser sans l'aide de ressources externes. Il faudra être très attentifs lors de l'étude des EMPD futurs, dans lesquels devraient être intégrées les ressources et la planification.

De plus, la CTSI constate que, durant les exercices précédents, les investissements réellement engagés (payés) sont toujours inférieurs au budget présenté. Toutefois, la Commission n'a pas pu obtenir une vision globale ou une consolidation des besoins en jours/hommes internes et externes totaux, mais a remarqué cet état lors de l'étude fiche par fiche.

La CTSI relève que les montants liés aux engagements que l'Etat a avec BEDAG ont été présentés comme les années précédentes, en rappelant que le contrat a été résilié pour fin juillet 2009. Les négociations n'étant pas encore terminées, le budget 2009 présente des engagements projetés sur l'année entière. Des informations parviendront au Grand Conseil durant le premier trimestre 2009.

Concernant l'exploitation des systèmes centraux, le Conseil d'Etat a, comme les années passées, procédé à un rabattement de CHF 1 mio environ (partie de la rubrique 63.31512), à obtenir par différents moyens par la DSI, comme

- plus de synergie avec le Canton de Berne ;
- différencier les qualités de service que l'Etat désire obtenir de la part de ses fournisseurs, en vue d'une diminution de prix ;
- négocier en permanence avec les prix du marché.

Pour information, le montant consolidé dû par le Canton de Vaud pour les prestations fournies par BEDAG s'élève à CHF 38,2 mios (sans le DJFC).

La CTSI a été informée que l'enveloppe des formations DSI n'a pas été augmentée par le SPEV et reste stable à CHF 300'000. Elle rappelle qu'elle avait relevé un déficit de formation notoire dans le domaine informatique de l'Etat lors des conclusions du mandat sur la gestion 2007 reçu de la COGES.

Il est possible que ce besoin soit exprimé et intégré dans l'EMPD qui sera soumis au Grand Conseil en 2009 suite aux conclusions du Plan d'Action du Conseil d'Etat pour la DSI (PACE).

5.2.2 Considérations générales sur le champ d'action des sous-commissions

Pour ce second exercice, la CTSI s'est constituée en sous-commissions selon une logique de thématique ou pôle d'activité et non plus en fonction des découpages départementaux. L'ensemble du budget et les fiches thématiques ont été structurés de la même façon.

Des améliorations dans la présentation du budget sont encore attendues par la CTSI pour l'étude du prochain budget, notamment un suivi par projet et sur plusieurs années dans chaque pôle d'activité.

Le champ d'investigation des sous-commissions a pu être délimité assez facilement, en plénum, par la CTSI. La présentation du budget met bien en évidence cette filiation, qui correspond à la structure mise en place au sein de la DSI en matière de ressources humaines également. Ceci corrige donc parfaitement dans le bon sens l'expérience du budget 2008, qui avait encore été présenté par départements.

Par rapport aux remarques faites lors de l'étude du budget précédent, notamment celle sur les réflexes «métier» encore largement dominants dans l'Administration et transparaissant au sein de la DSI, la situation nous paraît avoir complètement changé. Nous avons eu à faire à des responsables de types d'activité maîtrisant de manière transversale leur engagement dans l'ensemble de l'ACV. Ce constat est même presque surprenant quant à l'ampleur du phénomène et nous laisse penser que lors du budget 2008, ce mode de fonctionnement existait déjà mais était fortement bridé par le maintien de la structure par départements.

La CTSI constate que de nombreuses fiches-projets concernent uniquement de la maintenance ou coûts récurrents de projets antérieurs et n'a, de ce fait, pas la mainmise sur cet aspect. Toutefois, si les fiches projets lui avaient été présentées avec les montants payés sur plusieurs années, elle aurait déjà pu avoir une plus grande objectivité dans l'étude des budgets.

Lors de la discussion, la CTSI a pu tout de même relever que chaque application est analysée selon sa criticité. En résumé, pour les applications critiques, des contrats sont établis, pour les autres non, ce qui permet une économie de coûts pérenne.

5.2.3 Rapport de la sous-commission Administration et territoire

La sous-commission a eu un champ d'activités assez large, puisque seuls le DFJC, le DSAS et l'OJV, n'ont pas été traités et qu'elle a passé en revue plus de 200 fiches.

La sous-commission s'est principalement arrêtée sur l'analyse des nouveaux projets des pôles Territoire, environnement et patrimoine, Institutions, Ressources humaines et Finances, ainsi que des projets transversaux.

Durant l'examen de ces fiches, la sous-commission n'a pas relevé de projet inopportun ou trop onéreux. Aussi, elle n'a donc aucun amendement de type financier à proposer.

Cependant, certains points méritent d'être relevés et quelques recommandations formulées :

- La cyberadministration est en cours. Plusieurs nouveaux projets concernent des développements de mise en ligne de formulaires interactifs (plateforme eForms, Formulaires en ligne au SIPAL). Ces évolutions permettront un traitement identique et plus rapide des demandes.
- Concernant le pôle Territoire, environnement et patrimoine, plusieurs projets sont également budgétisés (carte des dangers naturels, cadastre public des ressources énergétiques renouvelables, gestion des informations viticoles au moyen d'outils géomatiques, par exemple). Certains sont entièrement compensés par des subventions fédérales.
- Deux projets font suite aux besoins organisationnels de la DSI et répondent en partie aux recommandations de la CTSI émises lors de l'étude de la gestion 2007, à savoir :
 - un projet d'outil intégré de gestion du portefeuille et des ressources,
 - une évaluation des compétences techniques et du coaching à plusieurs personnes de la DSI par une société spécialisée.

Ces coûts pérennes découlent d'un EMPD SI DSI qui sera soumis au Grand Conseil en 2009.

- Concernant les projets transversaux, plusieurs projets sont des développements de solutions intégrées et obligatoires pour se connecter avec les systèmes de la Confédération. Il faut tout de même souligner que chaque solution n'est retenue qu'après la recherche et l'étude de collaborations ou de coopérations avec d'autres cantons. D'autres sont des évolutions usuelles, soit de nouvelles versions de systèmes en place (ex. : mise à jour de Lotus Notes par une version nouvelle, l'actuelle n'ayant plus de support dès mars 2009 ; cette nouvelle version permettra un stockage de mails en un seul endroit, au lieu du stockage actuel chez tous les destinataires). Un autre projet transversal concerne le remplacement de la plateforme centralisée de synchronisation des PDA qui n'est plus supportée par le fournisseur.
- Enfin, quelques projets sont liés aux télécommunications : extension de la fibre optique, maintien et mise à jour du RCV (éviter des pannes avant le déploiement du projet RCV4b financé par investissement, EMPD qui devrait être soumis au Grand Conseil en 2009).

Durant la discussion générale, quelques recommandations ont été émises et méritent d'être relevées dans ce rapport :

- Les boîtes e-mails utilisent de l'espace disque toujours plus important et certaines boîtes arrivent à saturation. Actuellement, le nombre de bases Lotus s'élève à 400. La DSI, par ses chefs de projet, essaie de rendre attentifs les utilisateurs ACV, mais cela semble être insuffisant. Le non-respect de tris et épurations des mails devrait être suivi plus drastiquement. Une directive allant dans ce sens devrait être émise.
- PDA : l'évolution dans ce domaine est de plus en plus rapide et les choix de modèles sur le marché de plus en plus étendus. Actuellement, la DSI donne une liste des modèles souhaités, ceci permettant une meilleure synchronisation des PDA avec Lotus Notes. La tendance actuelle est plutôt de demander de l'aide à la DSI pour des modèles qui ne s'intègrent que difficilement avec Lotus Notes et autres systèmes de l'ACV (appels toujours plus importants, et donc charge de travail de soutien DSI en augmentation). Un effort particulier devrait être fait dans ce domaine, afin d'obliger l'ACV à proposer aux collaborateurs un modèle unifié qui permettra de réduire le nombre des interventions de la DSI.
- *Help desk* : La sous-commission a été informée du projet du DJFC de mettre en place un *help desk* SIEF... Est-ce vraiment raisonnable ? Actuellement il y a déjà deux *help desks* (1 VD, 1 Bedag).
- Télécommunications : Les coûts relatifs aux frais téléphoniques sont relativement importants, principalement le suivi de la facturation détaillée. Il existe des possibilités de négocier des forfaits, qui s'avèrent être plus avantageux. La sous-commission recommande à la DSI d'étudier cette proposition de forfait téléphone pour toute l'ACV, ce qui aura certainement des répercussions rapides sur les coûts.

5.2.4 Rapport de la sous-commission Fiscalité et cyberadministration

Pôle Cyberadministration

Nous n'en sommes toujours qu'au démarrage d'une véritable politique en matière de cyberadministration. La remarque faite l'an dernier quant à la stratégie adoptée dans ce domaine, à savoir que les impulsions viennent essentiellement de services qui en ont besoin, est toujours largement valable.

On relève cependant que le nombre de projets directement rattachables à la cyberadministration est nettement plus élevé qu'en 2008. De plus, les projets étudiés se rapportant au portail d'identification et d'authentification sont clairement annoncés comme le préalable à un, voire deux EMPD qui devraient être déposés par le Conseil d'Etat en 2009 pour mettre en œuvre clairement, cette fois, une politique de cyberadministration.

Le nouveau projet du portail applicatif est le plus clairement présenté comme étant la première étape vers un EMPD spécifique de cyberadministration. Il s'agit d'une phase test permettant à des utilisateurs collectifs (entreprises, organisations, communes, services de l'Etat) d'accéder à la liste des applications disponibles par internet à l'Etat. A l'avenir, ces applications, qui sont actuellement monodirectionnelles et ne permettent que le téléchargement de données, doivent devenir accessibles de manière bidirectionnelle.

En 2008, la DSI a développé par ses propres forces, sans imputation budgétaire, les maquettes d'un millier de formulaires électroniques à l'intention des services cantonaux, directement configurables par les services eux-mêmes. Mais elle n'a pas les forces nécessaires actuellement pour la gestion de ces formulaires. Le projet «eForms - maintenance» remet cette exploitation à BEDAG, et englobe des frais de maintenance et de stockage sur disque.

Le projet «SIPAL - formulaires en ligne» découle du précédent et correspond à un besoin du SIPAL, qui doit impérativement standardiser ses formulaires et éviter les re-saisies de données. Cette démarche accompagne un changement d'application «métier» du SIPAL, qui apporte de nouvelles fonctionnalités. Comme cette démarche est en quelque sorte emblématique pour le développement de la cyberadministration cantonale, les frais d'acquisition de licences et de développement sont inclus dans le budget de la DSI et non dans celui du Service. Le SIPAL a été choisi pour ce projet-pilote au niveau de l'ACV en raison du degré de complexité des interactions entre ce service et l'«extérieur», notamment pour délivrer les permis de construire. Ce projet est en lien avec une refonte complète de la CAMAC, et constituera peut-être une contribution importante à une étude sur les processus d'autorisation au niveau suisse.

Le logiciel libre Typo3 doit remplacer le logiciel WSS basé sur Lotus Note pour faire de la publication Internet. Un montant supplémentaire est prévu pour du personnel auxiliaire destiné à renforcer le groupe interne à la DSI spécialisé dans l'exploitation de Typo3.

Le nouveau projet «Synchronisation PDA» prévoit un montant important pour tester une nouvelle solution de synchronisation des *organizers*, des agendas électroniques confiés à de nombreux cadres de l'Administration. En 2009, la volonté de la DSI est d'étudier un système de plateforme identique pour les PDA et les Smartphones.

Il ressort qu'une volonté s'exprime maintenant au sein des services pour lancer des projets dans le domaine de la cyberadministration. C'est le cas notamment du SPOP, qui entend mettre à disposition du public les données qu'il gère et a élaboré un schéma directeur pour son développement en la matière.

Il est toutefois évident que le Canton est encore très dépendant, pour toute démarche confidentielle, de la mise en œuvre par la Confédération d'un programme permettant l'identification et l'authentification des internautes.

Il faut rappeler que le principe d'une cyberadministration est que la prestation doit pouvoir être fournie 24h/24h, y compris le support. La DSI doit donc pouvoir financer un tel service, malgré le fait - regrettable - que nous connaissons, à savoir qu'elle ne peut pas arguer des économies faites par les applications «métier» pour justifier ses coûts de fonctionnement.

Pôle Fiscalité

Bon nombre de projets nouveaux, ou comprenant des extensions, sont en fait la mise en œuvre des différents EMPD fiscaux acceptés par le Grand Conseil ces derniers mois.

Parmi les projets du pôle Fiscalité, certains concernent essentiellement la location d'espace disque chez BEDAG. Le projet «IFO 2006 & Vision 2010» correspond à la mise en place cohérente - regroupement virtuel et physique sur des serveurs - des «environnements» définis par les gestionnaires de l'informatique fiscale cantonale. Quant au projet «Immeubles», il vise aussi la maintenance de la base de données «Immeubles».

Le doublement du coût de l'espace disque du projet «Harmonisation des registres» correspond à la mise en œuvre de l'EMPD 31 «Adaptation technique des systèmes d'information de l'ACV à la loi fédérale sur l'harmonisation des registres (LHR)», concernant le registre des personnes physiques. L'objectif est de stocker et gérer deux fichiers à partir des données fournies par le contrôle des habitants des communes:

- le fichier contenant les données «fiscales», qui continuera à être géré exclusivement par l'ACI,
- un registre limité aux seules données «civiles», qui pourrait être mis à disposition d'une manière transversale de tous les services de l'Etat, voire d'autres organismes.

Dans le cadre de la loi fédérale sur l'harmonisation des registres, les cantons doivent fournir ces données civiles à la Confédération pour mise en œuvre à l'échelon national en janvier 2009. Cela doit notamment permettre l'octroi du nouveau n° AVS à 13 chiffres, qui sera transmis globalement à chaque canton pour l'ensemble de sa population et devra ensuite être transmis à chaque assuré, via sa commune.

Le montant supplémentaire du projet «Maintenance TAO PP» était annoncé depuis 2004 dans les EMPD fiscaux 5 et 7. Il correspond à la mise en œuvre de deux modules importants de la TAO: le calcul des acomptes (basé sur

la taxation antérieure) et la taxation de l'impôt à la source (avec connexion à la passerelle mise à disposition des employeurs).

Le projet «Gestion de la documentation ACI» prévoit une dépense supplémentaire rendue nécessaire par l'obligation de mettre la base de données du taxateur à disposition du public (interne et externe à l'Administration). Un arrêt du Tribunal cantonal exige en effet que toutes les règles appliquées en matière de taxation soient disponibles pour les justiciables.

Pour le projet «Saisie déclaration d'impôt», le surcoût est dû à la nécessité de passer à la nouvelle version du logiciel de lecture optique (OCR), l'ancienne n'étant plus maintenue.

Le projet «Suivi des opérations CEDI» correspond à la nécessité d'adapter le paramétrage des déclarations individuelles (DI) aux nouveautés annuelles de l'arrêté d'imposition. Il nous a en effet été signalé dans les derniers EMPD que ces évolutions récurrentes ne seraient plus incluses dans les investissements, mais intégrées au budget ordinaire de la DSI.

Le projet «*Scanning* multi-années» gère les fantômes : le surcoût correspond à la nécessité de conserver les environnements de traitements/enregistrements des DI (de formats différents d'année en année) des années N-1 (déclarations arrivées en retard) et de disposer déjà de l'environnement N+1 (déclarations de l'année civile en cours en cas de décès ou de départ à l'étranger) pour la taxation. Le mandat est confié au fournisseur du logiciel du CEDI.

Le surcoût du projet «Système d'information Perception Finances», qui est la mise en œuvre de l'EMPD 380 «Réalisation et mise en œuvre du remplacement de la chaîne de perception de l'ACI (projet SIPF)», correspond aux frais de maintenance hors garantie pour les deux derniers mois de 2009.

Quant au surcoût du projet «Estimation des titres», il s'agit d'une augmentation de la quote-part dont doit s'acquitter le Canton auprès de la Confédération pour financer la base de données permettant au taxateur de calculer la valeur des titres.

La problématique du logiciel PROGRES a aussi été abordée. Cette application est appréciée par les utilisateurs des Centres sociaux régionaux et a été complétée par des logiciels additionnels. Mais le système est fragile car certains de ses composants ne sont plus supportés. La DSI fait appel, pour cette application, à des ressources humaines externes qu'elle souhaiterait internaliser. Une migration est envisagée sur un nouveau système, notamment pour abandonner les licences Oracle, et les services utilisateurs ont été priés de fournir un catalogue des fonctionnalités supplémentaires souhaitées.

Considérations finales de la sous-commission

Après avoir étudié les projets nouveaux ou étendus, la sous-commission a passé rapidement en revue quelques projets courants dans le domaine de l'ACI, sans qu'il paraisse nécessaire de relever un point ou un autre. Les projets ACI semblent parfaitement documentés et s'inscrivent dans le droit fil des budgets précédents.

Deux objets mineurs ont également été abordés en fin de séance, celui de l'informatisation des députés et celui du logiciel PROGRES. Pour la première, la sous-commission n'a pas abordé le problème Antilope-Safari, qui est du ressort d'une autre sous-commission, mais a fait un constat final sur la question : abandon de l'idée d'un matériel standard pour chaque député, mise à disposition de matériel et de possibilités de liaison dans les locaux utilisés par les députés. Il s'agit de la mise en œuvre de l'EMPD consacré à cet objet avant l'été 2008.

Enfin, une discussion informelle a eu lieu sur la cyberadministration, dont il ressort qu'une volonté s'exprime maintenant au sein des services pour lancer des projets dans ce domaine. Il est évident toutefois que le Canton est encore très dépendant, pour toute démarche un peu confidentielle, de la mise en œuvre par la Confédération d'un programme permettant l'identification et l'authentification des internautes. L'Etat n'entend pas faire la même démarche que les banques ou la Poste, dont les solutions ne paraissent pas suffisamment sûres pour pouvoir être utilisées par l'administration. Le canton de Neuchâtel a tenté une démarche en recourant aux notaires, mais cela a provoqué d'autres difficultés liées aux horaires et aux coûts engendrés.

5.2.5 Rapport de la sous-commission Services directs à la population

Quelques sujets généraux sont abordés dans un premier temps. Pour relever, tout d'abord, qu'en termes de priorité et d'investissements, c'est le pôle Fiscalité qui reste le no 1 pour la DSI, probablement jusqu'en 2010. Dans un autre registre, la question est posée de savoir pourquoi le nombre de chefs de projets informatiques semble si élevé (75,6 ETP sur 181,8 ETP pour l'ensemble de la DSI) par rapport aux montants dévolus au développement de nouvelles solutions. Il est répondu que la dénomination correspond à la classification DECFO, mais que le cahier des charges de ces collaborateurs inclut bien d'autres fonctions que la seule gestion de projets, y. c. de l'ingénierie et du suivi-clients. Autre sujet, le rapport 2007 de la même sous-commission mentionnait une renégociation à venir avec un fournisseur pour des solutions jugées trop onéreuses. Les contrats en question

ont fait l'objet d'adaptations et d'avenants, en fonction des prestations fournies. Enfin, à la question de savoir où se situe la DSI à fin septembre par rapport à son budget 2008, il est répondu que l'écart est d'au maximum CHF 300'000, ce qui est un bon résultat intermédiaire.

Comme indiqué lors de la présentation du budget DSI, le 29.09.08, aucune application existante n'est abandonnée en 2009. Dans la très grande majorité des cas, les budgets antérieurs sont simplement reportés. La sous-commission s'est donc concentrée sur les nouveaux projets et les projets en expansion. Les éléments saillants sont rapportés ci-après.

Pôle Institutions

Carte pour étrangers – visa Schengen. Gr. priorité «EMPD»

Le montant de CHF 105'000 correspond au scénario le plus défavorable. Le programme est développé par la Confédération, et les cantons doivent s'équiper en conséquence. Or, le DFJP ne communiquera ses données et requêtes précises qu'au cours du premier trimestre 2009.

Prefec + ME. Gr. priorité «PLegis»

Le montant de ce projet est de nature prévisionnelle. En effet, sa réalisation dépend de l'adoption et de l'introduction de CODEX 2010.

Infostar. Gr. priorité «CH»

L'augmentation du budget découle du développement par la Confédération de nouvelles fonctionnalités, dont les coûts sont répartis entre les cantons.

Pas de remarque particulière pour les autres nouveaux projets, parmi lesquels le SIEL fait partie des priorités.

Enfin, parmi les nouvelles propositions non retenues dans le budget actuel, il est porté à la connaissance de la sous-commission un projet de gestion du recouvrement du contentieux de l'ACV (hors ACI) devisé à CHF 700'000. Sachant que ce contentieux est de l'ordre de CHF 10 mios, il pourrait tout de même s'avérer judicieux de l'introduire au budget. La sous-commission ne propose pas d'amendement.

Pôle Santé, économie, social

Maintenance Petale. Gr. priorité «Comp»

Auparavant ce projet était à charge 50/50 du SELT et de la DSI. Il est maintenant complètement repris par la DSI, ce qui explique l'augmentation de ce budget mais ne change rien à la charge de l'AC.

Parmi les propositions non retenues dans le budget, il est fait mention de deux maintenances évolutives ALFRESCO (CHF 115'000) et Interface DSAS pour le logiciel PROGRES (CHF 75'000). Etant donné que ces éléments sont utilisés et nécessaires, la DSI utilisera sa marge de manœuvre pour les financer.

Concernant les ressources humaines, il est porté à la connaissance de la sous-commission les éléments suivants : la maintenance du logiciel PROGRES, occupant trois personnes plein temps, est actuellement externalisée. Il s'agit d'une activité pérenne qui devrait se prolonger en tous cas pour les cinq ans à venir. Or, les ressources externes affectées à cette tâche travaillent uniquement dans les locaux et avec le matériel de la DSI et il semble que l'ACV soit la seule cliente du prestataire de service utilisant PROGRES. Pour freiner les dépenses, la DSI a proposé d'internaliser deux de ces trois ETP, mais n'a pas été suivie. La sous-commission ne propose pas d'amendement.

Pôle Sécurité et justice

SAN - Exploitation VIACAR. Gr. priorité «CH»

Revirement de situation au sujet de VIACAR, puisqu'il y a une année le SAN et la DSI étudiaient des alternatives à cette solution jugée obsolète (c.f. rapport de la sous-commission du 19 octobre 2007). Or, à l'issue d'une nouvelle évaluation de la situation (y.c. changements au SAN et à la DSI), il s'avère aujourd'hui que la poursuite avec VIACAR reste la meilleure solution. Et ce, même si l'augmentation du budget (CHF 403'100 et CHF 420'800) découle en partie d'évolutions du produit auxquelles le Canton de Vaud s'est opposé sans succès. Petite satisfaction, le coût d'exploitation par véhicule devrait diminuer. C'est d'ici 5 ans qu'il s'agira de se prononcer et mettre en chantier une nouvelle solution en partenariat avec d'autres cantons.

OJV - CPP CH Impact sur le SI OJV. Gr. priorité «PLegis»

Découle directement de la mise en place Codex 2010 pour équiper les postes de travail des ETP supplémentaires.

OJV - CDAP Maintenance du SI. Gr. priorité «Comp»

Auparavant ce budget était affecté au TA.

OJV - DECTER Impact sur le SI OJV. Gr. priorité «EMPD»

Découlant de DECTER, il s'agit ici de dupliquer quelques postes de travail, sans augmentation du nombre d'ETP.

SSCM – Maintenance applicative ATO. Gr. priorité «Leg»

Le montant de CHF 115'000 en 2009 uniquement découle de l'introduction du nouveau no AVS.

Pas de remarque particulière pour les autres nouveaux projets du pôle.

5.2.6 Rapport de la sous-commission DFJC

Malgré la documentation fournie, l'analyse des projets en cours n'a pas été aisée, dans la mesure où l'informatique du DFJC, et plus particulièrement la partie pédagogique de cette informatique, subissent des changements importants.

Informatique administrative

Globalement, le budget 2009 présente une forte augmentation des frais d'achats d'équipement (+ 84 %) et des frais de maintenance (+ 20 %) pour l'informatique administrative, soit au total + CHF 969'000, dont une partie importante (CHF 347'000) est dédiée au projet d'harmonisation du SERAC, projet géré par la DSI. D'autres frais découlent de difficultés rencontrées avec la DSI (besoins urgents à assurer au sein du DFJC, + CHF 38'000) ou au sein de projets internes (maintenance d'applications pour compenser le retard de la mise en œuvre de SIEF).

A la DGEO, 25 nouveaux postes informatiques sont prévus pour les économistes des établissements scolaires. Deux nouvelles applications doivent être mises en exploitation, dont le projet DELTA, qui vise à assurer la gestion et le suivi de HarmoS.

A l'OCOSP, 18 postes informatiques supplémentaires sont budgétisés en prévision d'une augmentation du personnel de cet office.

L'OCBE voit son budget augmenter (+ CHF 99'000) suite à la mise en exploitation du projet «Bourses 2006».

La sous-commission n'a pu estimer la pertinence tant des sommes que du nombre de postes budgétisés. Ainsi, aucun amendement de type financier n'est proposé.

Informatique pédagogique

Le budget pédagogique est fortement influencé par la création du Centre technique pour l'informatique pédagogique (CTIP), projet qui a pour but de délivrer un support technique pour l'informatique pédagogique de l'ensemble des établissements de formation du DFJC.

Ce projet avait pris du retard, sa phase pilote touche à sa fin. La phase de déploiement prévue dans le courant de 2009 implique l'extension des prestations offertes, ainsi que l'augmentation des achats et des coûts de maintenance des équipements informatiques. L'achèvement de la phase de création est budgétisé à CHF 1'842'000 (+ CHF 206'100 par rapport à 2008) et le lancement de la phase d'exploitation à CHF 1'515'000 (charge nouvelle). Notons que cette extension implique également des ressources humaines accrues, lesquelles ne sont pas assurées, et des économies auprès du corps professoral, qu'il est malaisé d'estimer. La concrétisation de ce projet développé sur la base d'une stratégie établie en 2006 dépend de ressources humaines incertaines, et il y manque une vision d'ensemble de ses implications financières. Elle se fera probablement de manière progressive en fonction des ressources disponibles.

Une économie est observée au poste financièrement le plus important, à savoir l'achat d'équipements pour l'informatique pédagogique. Un moratoire sur les achats décidé en 2003 à la DGEO conduit à une diminution du nombre de postes à renouveler 6 ans plus tard (- CHF 610'000 sur CHF 7'761'400, soit - 8 %).

Les aleva des développements informatiques

L'informatique du DFJC connaît plusieurs difficultés : un chef de projet a été absent plusieurs mois, l'intégration de l'informatique administrative du DFJC à la DSI a été repoussée à des temps plus sereins (selon les dires du DFJC), et le développement de certains projets prend du retard, dont celui du CTIP abordé précédemment et le projet «Bourses 2006», ralenti par des problèmes rencontrés auprès du fournisseur.

La grande question reste le projet SIEF, qui se trouve dans une situation charnière. Les vives critiques qui se sont fait entendre contre les multiples dysfonctionnements du logiciel e*sA et qui ont été reformulées par la Commission de gestion ont provoqué une prise de conscience et des remaniements au sein du groupe de pilotage du projet. Un effort important semble avoir été réalisé tant au sein de l'équipe informatique du DFJC que dans les écoles professionnelles. Le développement du SIEF pèse pour une part importante dans le budget 2009 de

l'informatique du DFJC, et ce de deux manières. D'une part, son retard implique des coûts supplémentaires de maintenance d'autres logiciels qui auraient dû être abandonnés ; d'autre part, l'introduction progressive de e*SA est prévue dès l'automne 2009 pour l'école obligatoire et pour le SESAF, et dès l'automne 2010 pour les gymnases. Ce déploiement, budgétisé à CHF 3'310'700 pour 2009, couvre également la gestion des accès via l'application de contrôle des identités de l'ACV (IAM), l'ouverture de l'application à 12'000 patrons d'apprentissage et les équipements nécessaires au travail de l'équipe du centre de compétence SIEF.

La sous-commission DJFC ne peut, en l'état, juger si ce projet est désormais parti sur de bons rails, s'il a de réelles chances d'aboutir et si les mesures notamment proposées par la Commission de gestion dans son rapport 2008 ont été prises en compte et sont efficaces. De ce fait, elle ne peut proposer des mesures visant à ralentir ou bloquer le développement du projet. Une telle décision nécessite un nouvel état des lieux que se devra d'établir la Commission de gestion. Le Grand Conseil jugera alors en connaissance de cause si ce projet mérite encore un appui financier ou non. Il n'est donc à ce stade pas proposé d'amendement visant à réduire, voire annuler les sommes allouées au développement du projet SIEF.

La sous-commission préavise en faveur du budget proposé, en appelant à la vigilance de la Commission de gestion s'agissant du projet SIEF.

5.2.7 Conclusion

En 2009, la DSI subira de profonds changements et il ne semble pas opportun à la CTSI de proposer des amendements. Tout au plus, les amendements qui auraient pu être proposés auraient été une augmentation d'ETP à la DSI et une augmentation de l'enveloppe Formation des collaborateurs DSI.

Un suivi très minutieux sera fait lors de l'étude de l'EMPD SI DSI qui sera soumis au Grand Conseil en 2009.

En conclusion, la CTSI propose à la Commission des finances d'accepter le budget informatique 2009 tel que proposé par le Conseil d'Etat.

Prise de position de la Commission des finances

La Commission des finances a pris acte avec remerciements des considérations de la CTSI. En l'état, elle ne peut que se rallier aux conclusions de celle-ci.

5.3 Evolution de la dette

Au 31.12.07, la dette brute de l'Etat se chiffrait à CHF 5'410 mios. En retranchant CHF 1'355 mios de placements, on obtenait une dette nette de CHF 4'055 mios.

Pour l'année 2008, CHF 650 mios d'emprunts à long terme auront pu être remboursés sans qu'il eut été nécessaire de procéder à leur renouvellement. Cette opération a pu s'effectuer grâce à la diminution de la valeur nominale de l'action BCV, à la capacité d'autofinancement et au fonds de roulement positif de l'Etat. Ces éléments conjugués permettent en sus, d'après les estimations, de réduire la dette nette de CHF 1'823 mios pour l'arrêter au 31.12.08 à CHF 3'040 mios.

(en mios de CHF)	Effectif 2007	Estimation 2008	Budget 2009
Dette brute au 1 ^{er} janvier	6'012	5'410	4'240
Placements	134	1'355	1'200
Dette nette au 1 ^{er} janvier	5'878	4'055	3'040
Emprunts à court terme	- 13	0	0
Emprunts à long terme	- 590	- 1'170	- 600
Dette brute au 31 décembre	5'410	4'240	3'640
Placements	- 1'355	- 1'200	- 800
Dette nette au 31 décembre	4'055	3'040	2'840

5.4 Effectif du personnel

Après plusieurs années et diverses mesures visant à la maîtrise des effectifs («-300 postes», etc.), notamment pour faire suite à la motion Mouquin de 2003, le projet de budget 2009, pour la deuxième année consécutive, contient une augmentation d'effectifs, à savoir 284,24 ETP (+ 310,71 nouveaux postes, - 26,47 postes supprimés). Le tableau ci-après présente les détails par département.

Postes nouveaux figurant dans le projet de budget 2009

Département	DSE	DFJC	DINT	DSAS	DEC	DINF	DFIRE	QJV	SGC	Totaux
Postes accordés en 2008 par décisions spécifiques du Conseil d'Etat	0.00	0.00	1.00	0.00	0.00	0.00	2.50	0.00	0.00	3.50
Régularisation des postes de faux-auxiliaires selon décision du Conseil d'Etat du 19.09.2007	0.50	1.88	0.13	0.00	0.00	2.00	0.00	0.00	0.00	4.51
Personnel enseignant	0.00	191.01	0.00	0.00	0.09	0.00	0.00	0.00	0.00	191.10
Postes inscrits au budget 2009 selon décision du Conseil d'Etat du 01.09.2009 et qui doivent encore chacun faire l'objet d'une décision spécifique :										
Postes totalement financés par les communes qui ont conclu un contrat de prestation avec l'Etat dans le domaine de la sécurité	29.30	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	29.30
Postes entièrement financés par des acteurs externes à l'Etat (Confédération ou communes, etc)	8.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1.00	0.00	0.00	0.00	9.00
Postes totalement compensés par des revenus supplémentaires ou des économies substantielles	0.50	0.00	2.00	0.00	0.00	0.00	3.00	0.00	0.00	5.50
Postes découlant de nouvelles dispositions législatives fédérales ou cantonales	1.50	21.90	3.00	2.30	1.00	0.00	1.00	7.80	0.00	38.50
Autres nouveaux postes inscrits au budget 2009	9.00	4.00	12.90	0.70	0.50	1.00	0.00	0.00	1.20	29.30
Total augmentations	48.80	218.79	19.03	3.00	1.59	4.00	6.50	7.80	1.20	310.71
Réductions (postes provisoires, RPT, divers)	-3.90	-0.69	-6.55	-0.20	-0.08	-14.35	-0.70	0.00	0.00	-26.47
Transferts d'ETP	0.00	0.00	0.00	1.50	0.00	-1.50	0.00	0.00	0.00	0.00
Total net	44.90	218.10	12.48	4.30	1.51	-11.85	5.80	7.80	1.20	284.24

5.5 Secrétariat général du Grand Conseil

Depuis que le budget du Secrétariat général du Grand Conseil n'est plus rattaché à un département, le rapport de sous-commission le concernant est intégré à la partie générale du rapport de la Commission des finances.

Commissaires : Mme Jacqueline Bottlang-Pittet, rapportrice,
Mme Fabienne Freymond Cantone

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré un entretien à l'examen du budget 2009. Elles ont bénéficié des explications du Secrétaire général, accompagné du Président du Grand Conseil et du responsable de la comptabilité. M. Roger Schibenegg, responsable financier du DINT, était également présent lors de l'entretien.

La sous-commission remercie toutes ces personnes pour leur collaboration et leur disponibilité.

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2008

	Budget 2008	Budget 2009	Variation	
			en francs	en %
Charges	7'168'400	7'355'300	+ 186'900	+ 2,61
Revenus	20'000	22'700	+ 2'700	+ 13,50
Charge nette	7'148'400	7'332'600	+ 184'200	+ 2,58

b) Comparaison avec les comptes 2007

	Comptes 2007	Budget 2009	Variation	
			en francs	en %
Charges	6'349'402	7'355'300	+ 1'005'898	+ 15,84
Revenus	15'982	22'700	+ 6'718	+ 42,03
Charge nette	6'333'420	7'332'600	+ 999'180	+ 15,78

Remarques générales

Le Grand Conseil revoit l'organisation de la sécurité du Palais de Rumine lors des séances plénières. Après une étude de plusieurs scénarios avec, entre autres, le chef de la Gendarmerie vaudoise, il a été décidé d'engager deux «huissiers de sécurité» de manière à permettre aux gendarmes présents de circuler dans tout le bâtiment et d'être davantage proactifs en cas de nécessité. Ce projet de budget inclut ce choix.

Le Grand Conseil souhaite revoir également son fonctionnement administratif s'agissant du secrétariat des commissions parlementaires. Par son Bureau, il propose d'étendre la pratique des commissions permanentes aux commissions ad hoc, à savoir mettre à disposition des commissions un secrétaire du Grand Conseil et non plus un secrétaire proposé par les départements (pratique usuelle si notre Parlement avait fonctionné en commissions thématiques). Cette mesure est proposée dans le but de clarifier les compétences de chaque Autorité.

Avec une augmentation accordée de 1,2 ETP, le Grand Conseil bénéficie d'une augmentation d'effectifs de quelque 10% pour son fonctionnement. Toutefois, le projet de budget 2009 maintient le montant pour 1,3 ETP supplémentaire permettant le fonctionnement administratif souhaité. Cependant, il est proposé de procéder préalablement à un examen des processus de travail entre le Grand Conseil et le Conseil d'Etat, respectivement les départements, puis seulement d'octroyer des renforts supplémentaires.

Thème d'étude - Externalisation de tâches régulières de l'Etat

Le Secrétariat général du Grand Conseil n'externalise aucune tâche.

Analyse par rubriques

3003 Cette ligne budgétaire comprend les frais des séances de commission sur la base des informations du Conseil d'Etat quant aux grands objets à traiter l'année à venir. Il n'est cependant pas possible de déterminer exactement le travail des députés en matière de postulats, motions et autres initiatives.

3081 Contribution pour le personnel de la buvette.

3189 CHF 25'000 correspondent à l'engagement de deux «huissiers de sécurité» pour une présence à l'intérieur de la salle du Grand Conseil permettant aux gendarmes une présence dans tout le bâtiment de Rumine les jours de séance plénière.

Budget d'investissement

Le Secrétariat général du Grand Conseil n'a pas son propre budget d'investissement. Ses investissements figurent dans les budgets des départements concernés. Pour exemple, le projet de reconstruction du bâtiment Perregaux émerge au budget d'investissement du SIPAL, les investissements informatiques à celui de la DSI.

6. OBSERVATIONS

A la suite de ses discussions, la Commission des finances propose les observations suivantes :

1^{ère} observation

Observation transversale

Le projet de budget 2009 contient un volume de personnel auxiliaire en forte croissance (CHF 13,9 mios pour 2008, CHF 19,1 mios pour 2009). Une partie importante de ces montants s'explique par des situations particulières : aspirants de la Police cantonale, personnel d'appoint temporaire au SPOP, personnes provisoirement engagées par l'ACI comme auxiliaires pour leur formation en vue du remplacement de personnel fixe partant à la retraite. Une analyse détaillée et complète de la situation paraît toutefois utile.

Observation : La Commission des finances invite le Conseil d'Etat à présenter un état des lieux détaillé de l'utilisation de personnel auxiliaire par l'Etat de Vaud et des prévisions quant à sa politique future en la matière.

2^{ème} observation

DFJC - Secrétariat général

Le parc informatique à disposition des écoles vaudoises comprend quelque 15'000 PC et serveurs. La majeure partie de l'entretien de ce parc est assurée par des enseignants, dont ce n'est pas le métier. Les moyens financiers nécessaires sont pourtant disponibles pour professionnaliser cet entretien.

Observation : La Commission des finances demande au Conseil d'Etat de préciser ses intentions en matière d'entretien des équipements d'informatique pédagogique et à évaluer, notamment, une solution externe.

3^{ème} observation

DFJC - Direction générale de l'enseignement obligatoire

A l'occasion des budgets 2008 et 2009, le Conseil d'Etat a prévu des moyens importants en termes d'ETP pour soutenir des régions défavorisées sur le plan socio-économique. Cet effort considérable (94,39 ETP pour le projet de budget 2009) mérite un suivi adéquat de l'utilisation des moyens accordés et de ses effets.

Observation : La Commission des finances demande au Conseil d'Etat de mettre en place un tableau de bord avec un choix d'indicateurs adéquats et de présenter, chaque automne, un rapport au Grand Conseil sur le sujet.

4^{ème} observation

DFJC - Direction générale de l'enseignement supérieur

Comme l'a montré un récent audit du Contrôle cantonal des finances, la recherche appliquée au sein de la Haute école vaudoise suscite un certain nombre de problèmes, notamment d'heures supplémentaires, en regard de la législation cantonale (loi scolaire, loi sur les subventions, loi sur le personnel de l'Etat de Vaud). L'application de ces différentes lois ne permet pas le développement souhaité des activités de recherche.

Observation : La Commission des finances demande au Conseil d'Etat de renseigner le Grand Conseil sur les possibilités permettant de ne pas démotiver nos chercheurs et de faciliter les activités de recherche et de transfert de technologies.

5^{ème} observation

DFJC – Service de protection de la jeunesse

Une partie du financement de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) provient de l'impôt sur les tombolas et les loteries prélevé sur le bénéfice de la Loterie Romande (6 %). Selon la loi vaudoise d'application de la loi sur les loteries (LVCCP), 20 % de cet impôt sont attribués au Fonds pour la protection de la jeunesse et en faveur de l'enfance malheureuse et abandonnée. Ce fonds alimente ensuite la FAJE à raison de CHF 2,2 mios par année.

Pour maintenir ce financement malgré la suppression de l'imposition cantonale des gains de la Loterie Romande, le Conseil d'Etat envisage une convention directe avec la Société vaudoise d'aide sociale et culturelle (SVASC), organe d'attribution des montants dans le canton de Vaud.

Observation : La Commission des finances demande au Conseil d'Etat des éclaircissements sur la compensation de la perte de l'impôt cantonal sur le bénéfice de la Loterie Romande, les négociations en cours et les modifications légales nécessaires.

6^{ème} observation

DINT – Service pénitentiaire

Après des années d'un constat d'une surpopulation carcérale, la Commission des finances salue le fait que le taux d'occupation moyen des prisons vaudoises a passé sous la barre de 100 %. Une moyenne peut cependant cacher des situations particulières encore difficiles.

Observation : La Commission des finances invite le Conseil d'Etat à renseigner le Grand Conseil sur l'évolution de la population carcérale par établissement et par type de détention.

7. CONCLUSIONS DU RAPPORT GENERAL

7.1 Projet de budget de fonctionnement

Avec des charges qui augmentent de 5,7 % pour se situer, après amendements techniques et spécifiques adoptés par la Commission des finances, à CHF 7'396'544'200 et des recettes qui croissent dans une amplitude semblable à CHF 7'403'944'900, une première lecture de cette évolution peut conduire à considérer ce projet de budget 2009 comme excessif.

Toutefois, un examen attentif et objectif fait ressortir ce que l'on peut considérer comme une augmentation tronquée des charges. En effet, si l'on retranche l'amortissement supplémentaire d'une tranche du découvert et le coût de la mise en oeuvre des mesures du Programme de législature (PL) et que l'on épure le budget 2008 des effets extraordinaires (amortissement des routes nationales et du découvert, arriérés AI), le taux de progression des charges est ramené à 3,6 %, taux qui correspond mieux à l'évolution de l'inflation et qui est, de plus, semblable à celui de l'augmentation des charges entre les budgets 2007 et 2008.

Ce constat permet d'affirmer que le Conseil d'Etat gère toujours le ménage courant avec toute la rigueur requise.

L'évolution favorable des finances cantonales donne au Conseil d'Etat les moyens de mettre en oeuvre les projets du PL : soutien à la famille et aux personnes âgées, prestations liées à l'évolution socio-démographique sont les trois domaines d'action retenus pour 2009. Néanmoins, l'évolution des marchés financiers et la crise économique menaçante auront des conséquences sur les finances vaudoises des années à venir. Le Gouvernement doit oeuvrer à assurer un juste équilibre entre les réajustements programmés et les mesures visant à maintenir l'économie régionale à flot.

Ainsi, tout porte à croire que l'amélioration des finances du Canton arrive à son terme, et que la prudence doit accompagner les réflexions des Autorités de notre canton. Les mauvaises expériences vécues depuis le début des années 90 pendant plus de 15 ans sont encore suffisamment ancrées dans les mémoires pour éviter de retomber dans les travers des déficits et de l'endettement récurrents.

Le bénéfice budgétaire final, après décisions de la Commission des finances sur les amendements proposés sous ch. 1 du présent rapport, est ramené de CHF 8'953'600 à CHF 7'400'700.

7.2 Considérations finales

- Le projet de budget 2009 confirme les comptes 2007 et le budget 2008. Le bénéfice du projet de budget du Conseil d'Etat est diminué d'environ CHF 1,5 mio, ce qui correspond essentiellement à l'amendement no 2 relatif à la volonté d'une majorité de la Commission des finances de soutenir les écoles de musique en situation d'attente d'une loi dont la gestation s'annonce lente et difficile.
- A juste titre, le Conseil d'Etat a construit son projet de budget 2009 en s'inspirant des principes retenus pour le budget de l'année en cours, à savoir, comme pour 2008, un léger excédent budgétaire et une nouvelle réduction de la dette.
- Comme pour 2008 encore, le Conseil d'Etat déclare vouloir rester vigilant en matière de maîtrise des charges, tout en procédant à quelques réajustements bienvenus.
- La Commission des finances, dans sa grande majorité, soutient le Gouvernement dans sa volonté de prudence et tient à relever que les mises en garde qu'elle a exprimées à l'occasion des projets de budget 2007 et 2008 se vérifient quant au fait que l'évolution favorable des finances cantonales ne devait pas être considérée comme un acquis durable. Malheureusement, l'évolution du marché des capitaux, la crise financière et l'inévitable récession annoncée risquent de mettre rapidement fin à l'embellie des trois dernières années.
- Sur quelques points, l'unanimité de la Commission des finances n'a pu se réaliser. Plusieurs propositions d'amendements visant à augmenter des dotations en personnel ont été rejetées par la grande majorité des membres. Cette majorité, comme le Gouvernement, considère que le projet de budget 2009 présente, en matière d'ETP supplémentaires, un effort suffisant que l'on ne saurait augmenter sans fin. Il est rappelé que le DFJC bénéficie des $\frac{3}{4}$ de l'augmentation totale d'ETP acceptée par le Conseil d'Etat. En effet, malgré la diminution de la démographie scolaire (- 22,67 ETP), on souligne que, pour la réallocation en faveur d'établissements rencontrant des difficultés spécifiques (intégration, dispersion géographique, difficultés socio-économiques, taille de l'établissement), ce ne sont pas moins de 94,39 ETP qui sont créés dès la rentrée 2009.
- Une majorité significative de la Commission des finances est d'avis que le projet de budget 2009 peut être considéré comme particulièrement optimiste, notamment en matière de recettes, lesquelles seront

défavorablement influencées par la dégradation de la conjoncture. Cependant, après cet examen approfondi, il n'est pas apparu nécessaire d'amender les montants des recettes. De l'avis du Gouvernement, partagé par les membres de la Commission des finances, il est préférable de s'en tenir aux prévisions budgétaires proposées, quitte, en cas d'évolution défavorable constatée après quelques mois et en connaissance du résultat des comptes 2008, à laisser au Gouvernement le soin de «réouvrir» le budget et d'adapter à la baisse les prévisions surévaluées.

- Dans ce sens, la majorité de la Commission des finances, consciente de la précarité de la situation, a renoncé à proposer des amendements visant à réduire les postes de travail ou à conduire à des diminutions d'impôts sur le revenu et la fortune. Elle recommande donc au Grand Conseil de suivre les propositions du Conseil d'Etat et les amendements retenus.
- Au terme de ses travaux, la Commission des finances tient à exprimer sa reconnaissance à la Commission thématique du système d'information, ainsi qu'à Mmes et MM. les chefs de département et leurs collaborateurs pour leur disponibilité. Elle exprime notamment ses remerciements à M. le conseiller d'Etat P. Broulis, président du Conseil d'Etat et chef du Département des finances, à MM. E. Birchmeier, chef du Service d'analyse et de gestion financières, et E. Bourquin, du SAGEFI, B. Pouly, responsable de la division Perception et finances à l'Administration cantonale des impôts, ainsi qu'à M. R. Pfister, secrétaire de la Commission des finances, pour leur disponibilité et leur aide efficace.

7.3 Votes

En conclusion, compte tenu du fait que le projet de budget de fonctionnement 2009 amendé présente un excédent de recettes ramené à CHF 7'400'700, 10 commissaires proposent son adoption par le Grand Conseil, contre 1 avis contraire et 4 abstentions.

Un rapport de minorité est annoncé séance tenante. Un deuxième rapport de minorité a été annoncé éventuellement.

D'autre part, la Commission des Finances recommande au Grand Conseil d'adopter le budget d'investissement 2009 proposé par le Conseil d'Etat avec des dépenses nettes globales arrêtées à CHF 290'000'000 par 14 avis favorables 1 avis contraire et 4 abstentions.

Lutry, le 18 novembre 2008

Armand Rod, rapporteur général

8. RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT SUR LE PROGRAMME DE LEGISLATURE 2007-2012 ET LA PLANIFICATION FINANCIERE 2010-2013

La Commission des finances a pris acte de ce rapport en constatant, d'une part, que la reprise de la réalisation du programme de législature constituait un soutien appréciable d'une économie vaudoise en voie de ralentissement, mais que d'autre part, la planification financière faisait apparaître à nouveau, dès 2010, des exercices déficitaires, notamment en raison d'une contraction conjoncturelle des recettes fiscales.

9. PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DU 4 JUILLET 2000 SUR LES IMPOTS DIRECTS CANTONAUX (LI)

Actuellement, le contribuable qui estime que ses acomptes sont trop élevés peut demander à l'autorité fiscale de les réduire. Toutefois, s'il apparaît lors de la taxation que la réduction demandée était excessive, voire totalement injustifiée, l'article 9, al. 2 du règlement du 16 mars 2005 sur la perception échelonnée prévoit que des intérêts moratoires sont dus sur le montant de la réduction demandée à tort. Après examen, le Conseil d'Etat est d'avis qu'une base légale au sens formel s'avère nécessaire pour garantir la perception d'intérêts moratoires dans ces cas-là.

Le présent projet introduit dès lors dans la LI la règle de l'article 9, al. 2 du règlement précité. Cette nouveauté a donc un aspect purement formel et ne change rien sur le fond.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI) de la manière suivante :

Votes : Art. 17 LI Adopté à l'unanimité (12 oui).
 Art. 2 du projet de Adopté à l'unanimité (12 oui).
 loi
 Entrée en matière Adoptée à l'unanimité (12 oui).

10. PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DU 27 FEVRIER 1963 CONCERNANT LE DROIT DE MUTATION SUR LES TRANSFERTS IMMOBILIERS ET L'IMPOT SUR LES SUCCESSIONS ET DONATIONS (LMSD)

La loi fédérale du 3 octobre 2003 sur la fusion, la scission, la transformation et le transfert de patrimoine (LFus) exclut la perception de droits de mutation cantonaux et communaux en cas de restructuration d'entreprises (art. 103 LFus). Aux termes de l'art. 111 LFus, les cantons disposent cependant d'un délai de 5 ans pour introduire cette disposition dans leur législation. La LFus étant entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2004, le dernier délai pour introduire cette exonération dans la LMSD est au 1^{er} juillet 2009.

Sur le plan de la systématique législative, il convient de relever que l'art. 103 LFus se réfère aux restructurations d'entreprises mentionnées aux art. 8, al. 3 et 24, al. 3 et 3quater de la LHID, qui concernent les impôts directs. Ces dispositions, qui s'imposent aux cantons, ont été reprises aux articles 22 et 97, al. 1 et 3 LI, raison pour laquelle la modification de l'art. 3 LMSD se réfère à ces deux dispositions cantonales.

S'agissant du coût pour l'Etat, il convient de souligner que les recettes sont très fluctuantes dans ce domaine ; en moyenne, on peut les estimer à quelque CHF 4 mios par année. Cette diminution a un caractère pérenne.

Pour l'année 2009, comme elle n'entrera en vigueur qu'au 1^{er} juillet, le coût sera de quelque CHF 2 mios.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant la loi du 27 février 1963 concernant le droit de mutation sur les transferts immobiliers et l'impôt sur les successions et donations (LMSD) de la manière suivante :

Votes :

Art. 3 LMSD	Adopté à l'unanimité (13 oui).
Art. 2 du projet de loi	Adopté à l'unanimité (13 oui).
Entrée en matière	Adoptée à l'unanimité (13 oui).

11. PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DU 6 DECEMBRE 1967 SUR LA REMUNERATION ET LES PENSIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ETAT (LR-CE)

La Commission des finances, dans sa 9^{ème} observation sur le budget 2008, invitait le Conseil d'Etat à examiner l'opportunité de réactualiser l'indemnité versée à son président, en tenant compte de l'évolution du profil de cette fonction. Dans sa réponse à cette observation, admise par le Grand Conseil le 29 avril 2008, le Conseil d'Etat a annoncé qu'il indexerait l'indemnité concernée dans le cadre de l'exposé des motifs et projets de décrets en lien avec le budget 2009. Il est vrai que l'indemnité est demeurée inchangée à CHF 3'000 par an depuis le 01.01.68. L'adaptation de ce montant sur la base de l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation (moyenne annuelle 1967 : 103,6 points, moyenne annuelle 2007 : 329,0 points) conduit à une augmentation à hauteur de CHF 9'527 (valeur 2007). Le Conseil d'Etat propose par conséquent d'arrêter l'indemnité due au président du Conseil d'Etat à un montant arrondi de CHF 10'000 par an.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant la loi du 6 décembre 1967 sur la rémunération et les pensions des membres du Conseil d'Etat (Lr-CE) de la manière suivante :

Votes :	Art. 2 Lr-CE	Adopté par 11 oui et 2 abstentions.
	Art. 2 du projet de loi	Adopté par 11 oui et 2 abstentions.
	Entrée en matière	Adoptée par 11 oui et 2 abstentions.

12. PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DU 6 DECEMBRE 1967 SUR LA REMUNERATION ET LES PENSIONS DES JUGES CANTONAUX (LR-JC)

Il paraît cohérent d'adapter dans le même temps que celle du président du Conseil d'Etat l'indemnité due au président du Tribunal cantonal, fixée à CHF 2'000 depuis le 01.01.68. Une application pleine du renchérissement, selon le principe et les bases exposés au ch. 11 ci-dessus, entraînerait une augmentation à CHF 6'400. En accord avec le Tribunal cantonal, consulté sur cette question, il est toutefois proposé de limiter l'indemnité à CHF 5'000, la fonction présidentielle n'ayant pas subi le même changement de profil que celle du président du Conseil d'Etat.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant la loi du 6 décembre 1967 sur la rémunération et les pensions des juges cantonaux (Lr-JC) de la manière suivante :

Votes : Art. 2 Lr-JC Adopté par 11 oui et 2 abstentions.
Art. 2 du projet de loi Adopté à l'unanimité (13 oui).
Entrée en matière : Adoptée par 11 oui et 2 abstentions.

13. PROJET DE LOI MODIFIANT LE CODE DE PROCEDURE PENALE DU 12 SEPTEMBRE 1967 (CPP)

13.1 Situation actuelle en matière de conversion d'amendes

Le nombre de conversions d'amendes impayées en peines privatives de liberté croît régulièrement depuis plusieurs années. Avant l'entrée en vigueur de la nouvelle partie générale du code pénal suisse (CP), le 01.01.07, la conversion d'amendes en arrêts était du ressort des préfectures. Dans l'EMPL 343 relatif à la mise en œuvre dans le canton de Vaud du nouveau CP, on faisait état de 13'000 conversions d'amendes par an, dont 10'000 à Lausanne. Au 01.01.07, cette compétence a été transférée au Juge d'application des peines, lequel doit faire face à une masse toujours aussi importante de dossiers de conversion.

Des solutions doivent donc être recherchées pour augmenter la proportion de condamnés qui paient les amendes prononcées à leur encontre. A cet égard, le nouveau CP oblige désormais les autorités d'exécution à engager des démarches de recouvrement systématiques, allant jusqu'à la procédure de poursuite et à l'acte de défaut de biens, exception faite des cas où le condamné est notoirement insolvable (art. 35 CP, auquel renvoie l'art. 106, al. 5 CP pour ce qui concerne les amendes). Cette procédure de recouvrement systématique permet dans certains cas d'aboutir au paiement de l'amende. Cela n'est toutefois pas suffisant.

13.2 La solution du séquestre

Compte tenu du fait qu'une grande partie des amendes prononcées dans le canton concernent des infractions à la législation routière, respectivement aux prescriptions des règlements communaux en matière de parage, l'une des pistes possibles a trait à une action sur le véhicule des contrevenants, soit par son enlèvement pour le placer à la fourrière, soit par l'apposition d'un dispositif de blocage qui ne sera enlevé qu'une fois l'amende payée.

Dans le canton de Vaud, les conditions auxquelles un séquestre à des fins de garantie du paiement de l'amende et des frais peut être ordonné sont restrictives. L'art. 223a CPP limite l'usage du séquestre à des fins de garanties à des cas très particuliers. Elle ne paraît pas adaptée à la réalité concernant les amendes infligées à des automobilistes propriétaires d'un véhicule qui refusent de payer les amendes et les frais prononcés à leur encontre en cas d'infraction.

Le nouveau code de procédure pénale unifié (nCPP), dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 01.01.11, contient également une disposition relative au séquestre à des fins de garantie, soit l'article 268 nCPP. Celui-ci ne pose plus comme conditions au séquestre que l'obligation de tenir compte du revenu et de la fortune du prévenu et de sa famille, et l'interdiction de séquestrer des biens insaisissables au sens de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, interdiction qui existe également dans le texte cantonal actuel. Les conditions du danger de fuite ou de soustraction de biens, respectivement de domicile à l'étranger, n'existeront plus dès l'entrée en vigueur du nouveau code fédéral, qui abrogera le CPP vaudois.

Afin de permettre aux autorités compétentes en matière de contravention, et en particulier aux communes, de procéder plus régulièrement au séquestre des véhicules dont les détenteurs ont commis des infractions, et d'éviter ainsi non seulement de coûteuses procédures de recouvrement et de conversion d'amendes, mais également la prescription de la peine du fait de l'impossibilité de l'exécuter suffisamment rapidement, il paraît opportun d'anticiper l'entrée en vigueur de l'art. 268 nCPP en substituant ce texte à celui de l'article 223a CPP, et en renvoyant expressément à cette disposition dans la loi sur les contraventions (LContr) et dans la loi sur les sentences municipales (LSM). Cette anticipation se justifie par le fait qu'il devient urgent d'agir efficacement dans ce domaine afin que les amendes prononcées dans le domaine de la circulation routière ne demeurent pas lettre morte, sans quoi le sentiment d'impunité des personnes condamnées pourrait rapidement augmenter. En revanche, vu l'entrée en vigueur prochaine du CPP fédéral, il paraît exclu de s'écarter de son contenu et de proposer une solution différente de celle qui s'appliquera de toute manière dans le canton de Vaud dès 2011. Il paraît également hors de propos de ne prévoir ce type de séquestre que pour les contraventions ou les sentences municipales, raison pour laquelle la nouvelle disposition est introduite dans le CPP, la LContr et la LSM ne faisant qu'y renvoyer.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant le code de procédure pénale du 12 septembre 1967 (CPP) de la manière suivante :

Votes : Art. 223a CPP Adopté à l'unanimité (13 oui).
 Art. 2 du projet de Adopté à l'unanimité (13 oui).
 loi
 Entrée en matière : Adoptée à l'unanimité (13 oui).

14. PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DU 18 NOVEMBRE 1969 SUR LES CONTRAVENTIONS (LCONTR)

Voir le commentaire du ch. 13 ci-dessus.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant la loi du 18 novembre 1969 sur les contraventions (LContr) de la manière suivante :

Votes : Art. 39 LContr Adopté à l'unanimité (13 oui).
Art. 2 du projet de loi Adopté à l'unanimité (13 oui).
Entrée en matière : Adoptée à l'unanimité (13 oui).

15. PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DU 17 NOVEMBRE 1969 SUR LES SENTENCES MUNICIPALES (LSM)

Voir le commentaire du ch. 13 ci-dessus.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant la loi du 18 novembre 1969 sur les contraventions (LContr) de la manière suivante :

Votes : Art. 6d LSM Adopté à l'unanimité (12 oui).
 Art. 2 du projet de loi Adopté à l'unanimité (12 oui).
 Entrée en matière : Adoptée à l'unanimité (12 oui).

16. PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DU 18 NOVEMBRE 1935 SUR L'ESTIMATION FISCALE DES IMMEUBLES (LEFI)

La détermination de l'estimation fiscale des immeubles, pragmatique, simple et efficace, est effectuée par une commission extraparlamentaire composée de 3 membres : un président, un conservateur du Registre foncier et un représentant de la commune du lieu de situation de l'immeuble.

Cette pratique, avec l'introduction de la taxation annuelle et de la réorganisation territoriale, s'avère lourde et onéreuse pour tous les cas classiques de transferts immobiliers pour lesquels le prix de vente, correspondant au prix du marché, est indiqué dans l'acte notarié. Il en va de même, lors de la fixation de la valeur de rendement des entreprises et immeubles agricoles, qui est basée sur le Guide fédéral d'estimation.

La simplification proposée présente deux avantages importants : a) de nombreuses estimations fiscales pourront être notifiées au propriétaire au fur et à mesure de l'inscription des réquisitions et mutations au Registre foncier ; elles seront, en conséquence, inscrites sur l'immeuble, dès que la décision sera définitive et exécutoire ; il n'y aura ainsi pas à attendre la convocation d'une séance pour quelques estimations annuelles dans une petite commune ; b) la réduction des séances d'estimation compensera partiellement l'augmentation des indemnités allouées aux membres des commissions extraparlamentaires.

Cela étant, il est important de conserver la procédure de réclamation. Cette procédure permet à la commission de réexaminer le dossier à la lumière des explications données par le propriétaire ou son mandataire et de régler de nombreux cas sans frais. La réclamation permet également d'éviter de nombreux recours au Tribunal cantonal.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant la loi du 18 novembre 1935 sur l'estimation fiscale des immeubles (LEFI) de la manière suivante :

Votes :	Art. 5 LEFI	Adopté à l'unanimité (12 oui).
	Art. 6 LEFI	Adopté à l'unanimité (12 oui).
	Art. 7 LEFI	Adopté à l'unanimité (12 oui).
	Art. 8 LEFI	Adopté à l'unanimité (12 oui).
	Art. 10 LEFI	Adopté à l'unanimité (12 oui), sous réserve de l'adoption de l'art. 5 LEFI
	Art. 11 LEFI	Adopté à l'unanimité (12 oui).
	Art. 12 LEFI	Adopté à l'unanimité (12 oui).
	Art. 20 LEFI	Adopté à l'unanimité (12 oui).
	Art. 21 LEFI	Adopté à l'unanimité (12 oui).
	Art. 23 LEFI	Adopté à l'unanimité (12 oui).
	Art. 2 du projet de loi	Adopté à l'unanimité (12 oui).
	Entrée en matière :	Adoptée à l'unanimité (12 oui).

17. PROJET DE LOI SUR L'ASSAINISSEMENT FINANCIER AU SENS DE L'ARTICLE 165 DE LA CONSTITUTION DU 14 AVRIL 2003 DU CANTON DE VAUD

Compte tenu de l'importance de cet objet (il s'agit d'un projet de loi d'exception), la Commission des finances, d'entente avec le Conseil d'Etat, propose au Grand Conseil de le traiter en dehors de la procédure budgétaire, soit en janvier 2009.

18. PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DU 12 NOVEMBRE 2001 SUR LE PERSONNEL DE L'ETAT DE VAUD (LPERS-VD)

Le présent projet de loi vise à répondre aux exigences de la LSubv s'agissant de la subvention que l'Etat accorde à la Fondation pour un Centre d'éducation permanente (CEP), à qui l'Etat a délégué les tâches de conception, d'organisation et de mise en œuvre de la formation continue destinée aux collaborateurs de l'Etat de Vaud, des apprentis et des membres des autorités cantonales. Cette délégation permet de centraliser auprès d'un seul organisme la formation continue du personnel de l'Etat et évite que l'Etat ne doive se doter de personnel supplémentaire en charge de la formation.

La collaboration entre l'Etat et le CEP fait l'objet d'une convention qui règle les questions relatives au mandat confié au CEP, aux conditions et modalités d'octroi de la subvention ainsi qu'aux conditions d'engagement des collaborateurs du CEP. Celui-ci est une fondation au sens des art. 80 ss CCS. Outre les dispositions sur la gestion et le contrôle des fondations, le contrôle de l'Etat est assuré par le fait que le Conseil de fondation est composé majoritairement de représentants de l'Etat, dont le chef du SPEV.

Le CEP a droit à une subvention destinée à couvrir les frais relatifs à la conception et à la mise en œuvre des formations ainsi que les charges d'investissement et de fonctionnement qui en découlent (personnel, locaux, etc.). La subvention sert à financer les seules prestations délivrées aux entités de l'Etat. Le Conseil d'Etat décide chaque année de son montant, qui est déterminé sur la base de l'éventail des formations qui devront être organisées et sur les frais de fonctionnement que cela occasionne. Les besoins en formation sont déterminés par le SPEV sur la base d'informations fournies par les départements.

L'octroi de la subvention est bien entendu subordonné à l'adoption du budget par le Conseil d'Etat. Chaque année, le Conseil de fondation établit un rapport de gestion qui, avec le rapport du vérificateur des comptes, permet au Conseil d'Etat de s'assurer que la subvention est utilisée conformément à ces objectifs.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant la loi du 12 novembre 2001 sur le personnel de l'Etat de Vaud (LPers-VD) de la manière suivante :

- Votes :**
- Art.37b LPers-VD Adopté à l'unanimité (12 oui).
 - Art.37c LPers-VD Adopté à l'unanimité (12 oui).
 - Art.37d LPers-VD Adopté à l'unanimité (12 oui).
 - Art.37e LPers-VD Adopté à l'unanimité (12 oui).
 - Art.37f LPers-VD Adopté à l'unanimité (12 oui).
 - Art. 2 du projet de loi Adopté à l'unanimité (12 oui).
 - Entrée en matière : Adoptée à l'unanimité (11 oui).

19. PROJET DE DECRET FIXANT LA LIMITE DES NOUVEAUX EMPRUNTS CONTRACTES PAR L'ETAT DE VAUD POUR L'EXERCICE 2009, AUTORISANT LA CONCLUSION D'EMPRUNTS EN 2009 AVEC DECAISSEMENT DECALE EN 2010 ET VISANT A DECALER LES EMPRUNTS ARRIVANT A ECHEANCE EN 2013 SUR LES ANNEES 2014 ET 2016

Comme il ressort du ch. 4.3 du présent rapport, la dette de l'Etat de Vaud poursuit sa contraction pour atteindre (dette brute) CHF 4'240 millions à fin 2008 et CHF 3'640 millions à fin 2009. Sur la base de cette projection, le Conseil d'Etat demande que le plafond d'endettement maximum pour 2009 soit fixé à CHF 4'240 millions.

Par ailleurs, le Conseil souhaite lisser les charges d'intérêts en renouvelant en 2009 déjà des emprunts arrivant à échéance en 2010 et en décalant sur 2014 et 2016 des emprunts arrivant à échéance en 2013.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret fixant la limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud pour l'exercice 2009, autorisant la conclusion d'emprunts en 2009 avec décaissement décalé en 2010 et visant à décaler les emprunts arrivant à échéance en 2013 sur les années 2014 et 2016 de la manière suivante :

Votes :	Art. 1er	Adopté par 12 oui et 1 abstention.
	Art. 2	Adopté à l'unanimité (13 oui).
	Art. 3	Adopté à l'unanimité (13 oui).
	Art. 4	Adopté à l'unanimité (13 oui).
	Art. 5	Adopté à l'unanimité (13 oui).
	Entrée en matière	Adoptée à l'unanimité (13 oui).

20. PROJET DE DECRET FIXANT, POUR L'EXERCICE 2009, LES MONTANTS MAXIMAUX AUTORISES DES ENGAGEMENTS DE L'ETAT PAR VOIE DE PRETS, DE CAUTIONNEMENTS ET D'ARRIERE-CAUTIONNEMENTS CONFORMEMENT A LA LOI DU 12 JUIN 2007 SUR L'APPUI AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (LADE)

Pour la première fois, il s'agit de fixer les conditions financières annuelles d'application de la LADE.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret fixant, pour l'exercice 2009, les montants maximaux autorisés des engagements de l'Etat par voie de prêts, de cautionnements et d'arrière-cautionnements conformément à la loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (LADE) de la manière suivante :

Votes : Art. 1 Adopté à l'unanimité (13 oui).
 Art. 2 Adopté à l'unanimité (13 oui).
 Entrée en matière Adoptée à l'unanimité (13 oui).

21. PROJET DE DECRET MODIFIANT LE DECRET DU 20 NOVEMBRE 2007 FIXANT LE TRAITEMENT DES MEMBRES DE LA COUR DES COMPTES (DT-CCOMPTES)

Ce projet de décret vise à compléter les dispositions relatives aux conditions d'engagement des membres de la Cour des comptes. Ces modifications concernent l'indemnité qui leur est octroyée en sus de leur rémunération, le versement du salaire en cas d'incapacité de travail et de service militaire ou civil, le versement d'allocations familiales, le renvoi aux art. 28, 30 à 33 LPers-VD, par analogie aux juges cantonaux, ainsi que leur affiliation à la CPEV.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret modifiant le décret du 20 novembre 2007 fixant le traitement des membres de la Cour des comptes (Dt-CComptes) de la manière suivante :

Votes :	Art. 1 Dt-CComptes	Adopté par 11 oui et 2 abstentions.
	Art. 1b Dt-CComptes	Adopté par 11 oui, 1 non et 1 abstention.
	Art. 1c Dt-CComptes	Adopté par 11 oui, 1 non et 1 abstention.
	Art. 2 du projet de décret	Adopté par 11 oui et 2 abstentions.
	Art. 3 du projet de décret	Adopté à l'unanimité (13 oui).
	Entrée en matière	Adoptée par 11 oui et 2 abstentions.

22. PROJET DE DECRET MODIFIANT LE DECRET DU 24 MAI 1954 CREANT UN FONDS DE ROULEMENT «VEHICULES A MOTEUR DE L'ADMINISTRATION CANTONALE» (DF-VMA)

Dans un but de simplification administrative, le Conseil d'Etat a décidé que les amortissements des véhicules de l'Etat seraient centralisés au budget du SR dès le budget 2009.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret modifiant le décret du 24 mai 1954 créant un fonds de roulement «Véhicules à moteur de l'administration cantonale» (DF-VMA) de la manière suivante :

Notes :	Art. 2 DF-VMA	Adopté à l'unanimité (13 oui).
	Art. 3 DF-VMA	Adopté à l'unanimité (13 oui).
	Art. 2 du projet de décret	Adopté à l'unanimité (13 oui).
	Entrée en matière	Adoptée à l'unanimité (13 oui).

23. PROJET DE DECRET MODIFIANT LE DECRET DU 24 NOVEMBRE 1987 CREANT LE COMPTE SPECIAL INTITULE «VEHICULES LOURDS ET SPECIAUX DE L'ADMINISTRATION CANTONALE ET MATERIEL DU DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS» (DVLA)

Dans un but de simplification administrative, le Conseil d'Etat a décidé que les amortissements des véhicules de l'Etat seraient centralisés au budget du SR dès le budget 2009. En outre, il s'agit de mettre à jour l'appellation du département concerné.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret modifiant le décret du 24 novembre 1987 créant le compte spécial intitulé «Véhicules lourds et spéciaux de l'administration cantonale et matériel du Département des travaux publics» (DVLA) de la manière suivante :

Votes :	Art. 1 DVLA	Adopté à l'unanimité (13 oui).
	Art. 2 DVLA	Adopté à l'unanimité (13 oui).
	Art. 3 DVLA	Adopté à l'unanimité (13 oui).
	Art. 2 du projet de décret	Adopté à l'unanimité (13 oui).
	Entrée en matière	Adoptée à l'unanimité (13 oui).

24. PROJET DE DECRET MODIFIANT LE DECRET DU 28 NOVEMBRE 1988 CREANT LE COMPTE SPECIAL INTITULE «MATERIEL D'ENTRETIEN DES ROUTES NATIONALES» (DCSRN)

Ce projet de décret a pour but de mettre à jour les appellations des départements et des services.

En outre, dans le cadre de la RPT, tous les biens mobiliers, en particulier les véhicules et engins d'exploitation des routes nationales (RN), sont restés la propriété du Canton. De même, l'entretien courant des RN, de la compétence de la Confédération depuis le 01.01.08, a été confié aux cantons sur la base d'accords sur les prestations. Le bilan financier pour les cantons est neutre.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret modifiant le décret du 28 novembre 1988 créant le compte spécial intitulé «Matériel d'entretien des routes nationales» (DCSRN) de la manière suivante :

Votes :	Art. 2 DCSRN	Adopté à l'unanimité (13 oui).
	Art. 2 du projet de décret	Adopté à l'unanimité (13 oui).
	Entrée en matière	Adoptée à l'unanimité (13 oui).

25. PROJET DE DECRET SUR LE FINANCEMENT DU SOLDE DES TRAVAUX DE SECURITE INCENDIE DANS LES ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX PRIVES RECONNUS D'INTERET PUBLIC

Suite à l'interpellation Pierre Rochat et consorts concernant l'adaptation des établissements sanitaires aux nouvelles normes de l'ECA, le Conseil d'Etat propose l'adoption d'un décret relatif au financement du solde des travaux ECA à réaliser par les propriétaires de bâtiments servant à l'hébergement médico-social dans les EMS reconnus d'intérêt public et ceci, cas échéant, en dérogation aux dispositions des art. 7 et 8 de la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret sur le financement du solde des travaux de sécurité incendie dans les établissements médico-sociaux privés reconnus d'intérêt public de la manière suivante :

Votes :	Art. 2	Adopté à l'unanimité (13 oui).
	Art. 3	Adopté à l'unanimité (13 oui).
	Art. 4	Adopté à l'unanimité (13 oui).
	Entrée en matière	Adoptée à l'unanimité (13 oui).

26. 2EMES REPONSES DU CONSEIL D'ETAT AUX OBSERVATIONS N° 2, 3 ET 6 DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LE BUDGET 2008

2ème observation

DSE – Police cantonale

La Police cantonale signe des contrats de prestations avec des communes qui préfèrent renoncer à entretenir un corps de police municipal. Dans le cadre de ces contrats, les ETP de gendarmes mis à disposition sont facturés CHF 140'000.- l'an, soit CHF 40'000.- en dessous du coût réel.

Observation: La Commission des finances invite le Conseil d'Etat à présenter au Grand Conseil un bilan des contrats de prestations concernant la Police cantonale, en tenant compte, notamment, de l'aspect de la couverture du coût complet des prestations assurées.

Prise de position de la Commission des finances

La Commission des finances a pris acte de la 2^{ème} réponse du Conseil d'Etat qui, bien que plus complète, ne la satisfait guère plus que la 1^{ère}. En effet, le Conseil d'Etat n'y manifeste toujours pas la volonté «d'appliquer, pour tout nouveau contrat, un tarif couvrant le coût réel des gendarmes concernés» comme le demandait la Commission des finances dans sa lettre du 29.09.08. Or il admet que ce juste prix se situe à CHF 157'000 environ, prix que la Commission des finances pourrait accepter comme compromis par rapport au coût complet de CHF 180'000.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des Finances recommande au Grand Conseil de refuser cette 2^{ème} réponse à la 2^{ème} observation sur le budget 2008 à l'unanimité des 13 membres présents.

3ème observation

DSE – Service des automobiles et de la navigation

Il faut admettre que le nouveau système de facturation mis en place par le SAN (facturation après prestation en lieu et place de l'encaissement préalable) n'est pas efficient du point de vue financier. Il génère du travail inutile et des frais financiers importants, le contentieux étant en augmentation.

Observation : La Commission des finances invite le Conseil d'Etat à développer un module vaudois du logiciel utilisé, afin de revenir au système de facturation par avance telle qu'elle était pratiquée auparavant. Elle en attend une baisse importante du contentieux.

Prise de position de la Commission des finances

La Commission des finances, bien que peu satisfaite par cette 2^{ème} réponse à la 2^{ème} observation sur le budget 2008, recommande au Grand Conseil de l'accepter par 5 avis favorables, 1 avis contraire et 6 abstentions.

6ème observation

DINT– Service de la population

A la rubrique 306.3655.14, une somme de CHF 300'000 est prévue pour le programme d'intégration des étrangers. Or, il s'agit là, en fait, de l'utilisation de la subvention fédérale qui entre à la rubrique 306.4605.9, en application de la loi fédérale sur les étrangers.

Observation : La Commission des finances demande au Conseil d'Etat de renseigner le Grand Conseil sur la ventilation des montants consacrés à l'intégration des étrangers sur la base de la législation cantonale.

En raison d'un oubli, la réponse à cette observation a été adoptée par le Conseil d'Etat le 12.10.08 et a été communiquée au Grand Conseil parallèlement à l'EMPB 125.

Prise de position de la Commission des finances

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'accepter cette 2^{ème} réponse à la 6^{ème} observation sur le budget 2008 par 11 avis favorables et 1 abstention.

27. RAPPORTS DES SOUS-COMMISSIONS

27.1 Département de la sécurité et de l'environnement

Commissaires : M. Grégoire Junod, rapporteur
M. Hans-Rudolf Kappeler

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré neuf entretiens, un par service, à l'examen du projet de budget 2009. Elle a bénéficié des explications des chefs de service, accompagnés des responsables financiers. Elle a aussi été suivie dans ses travaux par M. Jacques Ehrbar, responsable des finances au Secrétariat général. Nous les remercions toutes et tous pour leur collaboration et leur disponibilité.

La sous-commission a également conclu ses visites de service par une rencontre avec Mme Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat et cheffe de département.

Récapitulation générale du budget ordinaire

c) Comparaison avec le budget 2008

	Budget 2008	Budget 2009	Variation	
			en francs	en %
Charges	306'621'300	329'746'200	+ 23'124'900	+ 7,54
Revenus	363'397'900	381'894'700	+ 18'496'800	+ 5,09
Revenu net	56'776'600	52'148'500	- 4'628'100	- 8,15

d) Comparaison avec les comptes 2007

	Comptes 2007	Budget 2009	Variation	
			en francs	en %
Charges	288'999'800	329'746'200	+ 40'746'400	+ 14,1
Revenus	360'599'300	381'894'700	+ 21'295'400	+ 5,91
Revenu net	71'599'500	52'148'500	- 19'451'000	- 27,17

Par rapport au budget 2008, les charges croissent de 7,5 % et les recettes de 5,1 %. Le budget 2009 prévoit des revenus nets de CHF 52,149 mios, en baisse de CHF 4,628 mios (8,2 %) par rapport au budget 2008. Les facteurs énumérés ci-dessous expliquent les principales variations :

- 1) SG-DSE : carte des dangers naturels et transfert des frais de formation professionnelle au SPEV.
- 2) POLCANT : conventions avec les communes, renforts de personnel, réforme policière et opérateurs de trafic.
- 3) SSCM : application de la directive 18 sur les fonds.
- 4) SESA : protection contre les crues et analyse des micropolluants.
- 5) SFFN : application de la directive 18 sur les fonds.
- 6) SEVEN : assainissement du bruit ferroviaire.
- 7) SCAV : prévention des risques de contamination (poissons et environnement)

Au niveau des effectifs, le DSE, à l'exception de la Police cantonale, connaît une grande stabilité. Il n'y a donc pas de mouvement significatif de personnel. Hormis les 46,3 postes supplémentaires et 2,1 suppressions de postes à la Police cantonale (voir chapitre y relatif), le budget 2009 du DSE prévoit la régularisation de 0,5 ETP, la création de 2 ETP supplémentaires et la suppression de 1,8 ETP. Sans la Police, les effectifs du DSE vont donc augmenter de 0,7 ETP en 2009.

Le tableau ci-après présente l'évolution par service.

UB	Projet de budget 2009	Budget 2008	Variations	Dont régularisation postes auxiliaires
103 SG	22,40	22,40	0,00	
105 POLCANT	1'054,60	1'010,40	+ 44,20	
107 SAN	203,70	204,70	- 1,00	
109 SSCM	82,90	81,90	+ 1,00	
111 SESA	108,00	107,50	+ 0,50	
112 SFFN	118,03	119,33	- 1,30	0,50
113 SEVEN	27,40	26,90	+ 0,50	
114 SCAV	68,80	68,30	+ 0,50	
131 BEFH	41,95	41,45	+ 0,50	
Total DSE	1'727,78	1'682,88	+ 44,90	0,50

Thème d'étude - Externalisation de tâches régulières de l'Etat

Les tâches externalisées par le DSE concernent principalement trois domaines distincts :

- a) Des tâches de surveillance déléguées à l'extérieur, dans certains cas à des associations professionnelles. Ces externalisations sont souvent pertinentes d'un point de vue organisationnel. Dans certains cas, elles peuvent toutefois poser des questions quant à l'impartialité des contrôles et au rôle de haute surveillance que l'Etat est appelé à jouer.
- b) Des tâches déléguées à des communes ou à des entités parapubliques (arrondissements forestiers par exemple). Il s'agit ici essentiellement de question d'organisation des tâches publiques entre Canton et communes.
- c) Des tâches courantes et le plus souvent annexes par rapport à l'activité principale des services (cuisine, nettoyage, réception, transport de détenus, etc.) déléguées à l'extérieur faute de ressources internes ou pour des raisons d'organisation. Dans ce dernier cas, le bénéfice financier pour l'Etat est apprécié diversement. Il est aussi à relever que les conditions de travail et de salaire du personnel se situent à un niveau souvent inférieur aux conditions fixées par la LPers.

Voici ci-dessous un aperçu des tâches externalisées :

- SG** La mise en œuvre de la mesure 13 du programme de législature sur la prévention et la gestion des risques naturels est pour une large partie externalisée à travers l'octroi de plusieurs mandats.
- POLCANT** Il s'agit d'abord d'activités de nettoyage (CB II et CB III, 2 CIR et 3 postes sous contrat de prestations) à hauteur de CHF 400'000, de transports de détenus (CHF 380'000 à Securitrans) et de sous-traitance à une société privée de la réception de la Blécherette (CHF 260'000). En 2009, il est également prévu d'externaliser la maintenance du réseau Polycom (voir commentaire à la rubrique 3154 ci-dessous / équivalent de 2 ETP). En outre, l'engagement d'intérimaires et de stagiaires à l'info-centre constitue aussi une externalisation. Enfin, le montage des radios dans les véhicules est confié à des garages privés (CHF 70'000).
- SAN** Hormis les examens pratiques de conducteurs de bateaux (CHF 21'000), le SAN n'a pas de tâches externalisées. Les expertises médicales sont également réalisées à l'extérieur mais ne doivent pas, à notre sens, être considérées comme une externalisation.
- SSCM** Il s'agit du maintien du réseau cantonal des sirènes d'alarme PCi, ainsi qu'un mandat de nettoyage (rubrique 31413) pour l'entretien de la piste de Gollion par des entreprises de nettoyage de routes et forêts.
- SESA** Il s'agit d'une partie des travaux saisonniers d'entretien des cours d'eau corrigés (7 à 16 % de la rubrique 3147). En outre, les tâches d'inspection concernant les carrières et les gravières sont également externalisées. Ces prestations étant directement financées par les entreprises inspectées, cela est sans impact sur le budget de l'Etat.
- SFFN** Les activités externalisées du SFFN concernent les gardes-forestiers liés à la nouvelle organisation mise en place.
- SEVEN** Des activités de lutte contre le bruit sont externalisées dans certaines communes (mesures de contrôle du bruit), notamment dans l'Ouest lausannois, à Lausanne, à Yverdon, Pully et sur la

Riviera (Vevey-Montreux). En outre, le SEVEN externalise une partie de ses activités de haute surveillance dans le domaine de l'inspection des chauffages et des postes de distribution d'essence. Enfin, une campagne de formation sur l'énergie dans les écoles est externalisée, sous forme de mandat donné à la suite d'un appel d'offres renouvelé tous les quatre ans.

SCAV Les externalisations au sein du Service concernent, d'une part, des activités de contrôle (protection des animaux dans les exploitations agricoles, contrôles vétérinaires officiels, contrôle des vigneron-encaveurs) et, d'autre part, divers travaux : expertise des animaleries (mandat externe à un biologiste de l'EPFL pour CHF 20'000 par année et un taux d'activité inférieur à 10% !), application de la loi sur la police des chiens (Ville de Lausanne) ; travaux dans le cadre de la fourrière cantonale (SVPA).

BEFH La seule externalisation, hormis de nombreux mandats externes, notamment en communication, concerne les repas des garderies.

Analyse par service

103 Secrétariat général

	Budget 2008	Budget 2009	Variation	
			en francs	en %
Charges	4'636'600	4'957'100	+ 320'500	+ 6,91
Revenus	80'900	240'100	+ 159'200	+ 196,79
Charge nette	4'555'700	4'717'000	+ 161'300	+ 3,54

Le budget 2009 du SG-DSE est affecté par deux éléments principaux :

- la mise en œuvre de la mesure 13 du programme de législature «prévention et gestion des risques et dangers naturels» ; elle affecte la rubrique 31852 à hauteur de CHF 640'000.
- le transfert des frais de formation professionnelle au SPEV qui se traduit par une économie de CHF 370'700 à la rubrique 3091.

Il faut également noter que la compensation des projets financés par les gains sur les loteries se traduit par l'inscription, pour tout le DSE, d'une recette fictive de CHF 177'600 au SG. Celle-ci devrait en principe être compensée, au moins partiellement, par des baisses de subventions.

105 Police cantonale

	Budget 2008	Budget 2009	Variation	
			en francs	en %
Charges	146'353'000	154'104'200	+ 7'751'200	+ 5,30
Revenus	12'196'100	16'889'600	+ 4'693'500	+ 38,48
Charge nette	134'156'900	137'214'600	+ 3'057'700	+ 2,28

Le projet de budget 2009 de la Police cantonale est marqué, par rapport au budget 2008, par une croissance des charges de CHF 7,7 mios et des recettes de CHF 4,7 mios.

La mise en place de la réforme policière (+ CHF 0,9 mio à la rubrique 31852), les contrats de prestations et des renforts d'effectifs expliquent ces variations.

Effectifs

Le projet de budget 2009 de la POLCANT est marqué par une importante variation d'effectifs, soit une croissance de 46,3 postes. Pour bien comprendre cette variation, il convient de la détailler :

- a) 29,3 ETP sont liés aux contrats de prestations avec les communes. Si cela se traduit par des postes supplémentaires pour la Police cantonale, ce sont en fait des transferts des communes au Canton. Ces 29,3 ETP ne correspondent donc pas à des effectifs de policiers supplémentaires.
- b) 1 ETP concerne la participation cantonale au Centre de coopération policière et douanière et sera donc basé à Genève. Ce poste, que le projet de budget n'inclut pas dans les postes à financement externe, est en réalité financé par la Confédération (rubrique 4501).

- c) 7 ETP concernent des opérateurs trafic en collaboration avec la Confédération. Dans ce cas également, il s'agit de postes financés par la Confédération (CHF 700'000 à la rubrique 4361).
- d) Le solde, soit 9 postes constituent la réelle augmentation d'effectifs de la Police cantonale hors opérateurs trafic et Centre de coopération policière et douanière. Ces postes supplémentaires concernent l'info-centre (+ 2), la lutte contre la délinquance juvénile (+ 3) et le renfort des unités de gendarmerie (+ 4).

Contrats de prestations avec les communes

Les contrats de prestations avec les communes se traduisent par l'augmentation de 29,3 ETP de l'effectif de la Police cantonale et une augmentation des recettes à la rubrique 4521.

Le montant total des recettes portées au projet de budget 2009 au titre des contrats de prestations avec les communes dans le domaine sécuritaire se monte à CHF 8'761'400. Ces recettes couvrent un montant équivalent dans les charges du Service, permettant d'assurer des dépenses en relation avec les contrats, soit :

- 1) Charges en relation directe : charges de personnel, équipement personnel, formation du personnel, véhicules affectés,
- 2) Charges partiellement directes : véhicules, systèmes d'information et locaux mixtes (activité courante de la Gendarmerie et contrats de prestations).

Ce montant est de CHF 145'000 par ETP dans le projet de budget 2009. La comptabilité analytique des contrats de prestations laisse même apparaître un solde en faveur de l'Etat budgétisé à CHF 0,7 mio en 2009 (CHF 0,52 mio en 2008). Ce chiffre a une valeur indicative et ne tient compte que des charges directes et partiellement directes mentionnées ci-dessus.

L'augmentation des effectifs au 01.01.09 inclut 5,5 ETP pour des contrats de prestations qui ne sont pas encore signés, mais dont les négociations sont en bonne voie (entrée en vigueur possible au 01.03.09 ou au 01.04.09).

Compléments d'information aux rubriques du budget

- 3154 Ce poste comprend un montant de CHF 250'000 pour externaliser la maintenance de Polycom qui ne peut être assurée à l'interne faute de moyens humains suffisants.
- 4501 L'augmentation de CHF 69'200 par rapport au budget 2008 s'explique par la participation fédérale au Centre de coopération policière et douanière (CHF 134'200), partiellement compensée par une baisse de la participation du Corps des gardes frontières à Polycom (CHF 60'000).
- 4521 CHF 200'000 pour Polycom, CHF 490'000 pour l'Académie de police, CHF 8'761'400 pour les contrats de prestations avec les communes.

107 Service des automobiles et de la navigation

	Budget 2008	Budget 2009	Variation	
			en francs	en %
Charges	31'474'100	32'735'800	+ 1'261'700	+ 4,01
Revenus	281'865'100	286'326'900	+ 4'461'800	+ 1,58
Revenu net	250'391'000	253'591'100	3'200'100	1,28

Le budget 2009 du SAN prévoit une croissance des recettes d'environ CHF 4,5 mios qui s'explique en grande partie par l'augmentation de la part cantonale à la RPLP. Au niveau des charges, il faut noter l'augmentation des frais de contentieux et de poursuite ainsi que des amortissements sur débiteurs (rubriques 3184 et 3301).

Compléments d'information aux rubriques du budget

- 3184 Le montant des frais de poursuite est aujourd'hui stabilisé autour de CHF 800'000 par année.
- 3301 Le montant des amortissements est également stabilisé autour de CHF 2'500'000 par année.
- 4356 Les frais de poursuite refacturés ne figuraient pas, jusqu'alors, dans le budget. Pour 2009, ils ont été intégrés à hauteur de CHF 600'000. Cette rubrique comprend également un montant de CHF 650'000 pour les expertises médicales. Le solde comprend la facturation de produits informatiques, de divers cours (notamment d'éducation routière) et de vente de métaux.

109 Service de la sécurité civile et militaire

	Budget 2008	Budget 2009	Variation	
			en francs	en %
Charges	12'517'400	17'434'400	+ 4'917'000	+ 39,28
Revenus	7'043'700	11'334'000	+ 4'290'300	+ 60,91
Charge nette	5'473'700	6'100'400	+ 626'700	+ 11,45

Double comptabilité du Fonds des communes

Le projet de budget 2009 du SSCM est fortement affecté par l'application de la directive 18 sur les fonds qui impacte le budget pour environ CHF 4,3 mios. En effet, les mouvements du Fonds des communes n'apparaissent pas jusqu'alors aux comptes et budget de l'Etat.

L'impact de cette directive sur le projet de budget 2009 se traduit par une augmentation des charges et des recettes de CHF 4'284'000.

Pour 2009, les recettes et charges du Fonds des communes sont les suivantes :

Recettes CHF 2'640'000 Rubrique 4399, contribution de CHF 4 par habitant.

Charges CHF 4'284'500 Rubriques 3135, 3154, 31561, 31822, 31852, 3651.

Charges nettes CHF 1'450'000 Rubrique 4801, prélèvement pour les coûts d'exploitation du centre de formation, déjà opéré au budget 2008 au titre de participation du Fonds des communes au frais d'instruction du Service.

En 2009, il est donc prévu de prélever CHF 5'734'500 sur le Fonds alors que les apports des communes se limiteront à CHF 2'640'000. Si le budget est respecté, la fortune du Fonds, de l'ordre de CHF 10 mios au 01.01.09, devrait donc diminuer de CHF 3'094'500 au cours du prochain exercice.

Si le projet de budget 2009 fait bien apparaître un prélèvement sur le Fonds de CHF 3'094'500 (rubrique 4801 + CHF 1'644'500 par rapport au budget 2008), l'application de la directive 18 sur les fonds aurait dû impliquer l'inscription d'une écriture à la rubrique 3801 (Attributions à des fonds du bilan) du montant des recettes inscrites à la rubrique 4399). Il faudrait donc inscrire CHF 2'640'000 à la rubrique 3801 et porter la rubrique 4801 à CHF 5'734'500 (+ CHF 2'640'000).

111 Service des eaux, sols et assainissement

	Budget 2008	Budget 2009	Variation	
			en francs	en %
Charges	31'241'600	32'651'900	+ 1'410'300	+ 4,51
Revenus	19'076'500	19'250'100	+ 173'600	+ 0,91
Charge nette	12'165'100	13'401'800	+ 1'236'700	+ 10,17

Le projet de budget 2009 du SESA prévoit 0,5 ETP supplémentaire pour un poste de chimiste lié au suivi des micropolluants (rubrique 3001 et rubriques liées, 3117 et 31852) qui constitue d'ailleurs un des éléments significatifs de ce projet de budget, de même que la protection contre les crues (rubrique 3147).

Compléments d'information aux rubriques du budget

3117 CHF 550'000 concernent des appareils pour l'analyse des micropolluants.

31852 CHF 140'000 concernent un projet pilote sur les micropolluants à la STEP de Lausanne, CHF 150'000 le plan directeur cantonal.

3147, 3526 Ces deux rubriques concernent une seule réalité, soit l'entretien des cours d'eau (400km). Le maître d'œuvre est tantôt le SESA, tantôt les communes. La rubrique 3526.1 est partiellement compensée par la rubrique 4363.

112 Service des forêts, de la faune et de la nature

	Budget 2008	Budget 2009	Variation	
			en francs	en %
Charges	42'280'400	46'934'000	+ 4'653'600	+ 11,01
Revenus	17'334'400	21'388'400	+ 4'054'000	+ 23,39
Charge nette	24'946'000	25'545'600	+ 599'600	+ 2,40

Le projet de budget 2009 est principalement marqué par l'application de la directive 18 sur les fonds, qui provoque un gonflement d'environ CHF 4,6 mios.

La réduction d'1,8 ETP pour 2009 s'inscrit dans la réforme du système, qui prévoit de transférer des postes aux arrondissements forestiers. 5 postes seront en principe encore à transférer.

Double comptabilité des fonds

Le SFFN compte cinq fonds : le Fonds cantonal de conservation des forêts, le Fonds d'indemnisation et de prévention du gibier, le Fonds de conservation de la faune, le Fonds d'aménagement piscicole et le Fonds de la protection de la nature. Le Fonds de conservation de la faune est un fonds hors bilan.

Du point de vue comptable, le projet de budget 2009 intègre les dépenses prévisibles des différents fonds. Le total de ces charges est alors passé en écriture comptable compensatoire à la rubrique 4801. A l'inverse, le total des recettes des fonds, inscrites aux différentes rubriques est passé en écriture compensatoire à la rubrique 3801. A ces montants s'ajoutent les attributions effectives figurant à la rubrique 3801 (voir le détail dans la brochure).

Si les soldes des fonds au 31.12.08 ne peuvent être précisément estimés, voici l'état de leur fortune au 30.09.08 :

- Fonds cantonal de conservation des forêts CHF 550'902
- Fonds d'indemnisation et de prévention du gibier CHF 852'624
- Fonds de conservation de la faune CHF 260'771
- Fonds d'aménagement piscicole CHF 285'742
- Fonds de la protection de la nature CHF 282'413

Concernant le Fonds de la protection de la nature, il faut relever que son attribution sera augmentée de CHF 125'000 en 2009 pour les frais inhérents aux parcs naturels d'importance nationale.

Compléments d'information aux rubriques du budget

4355 Les ventes de bois devraient se situer autour de CHF 2,5 mios en 2008. Le projet de budget 2009 table donc sur une stabilité.

113 Service de l'environnement et de l'énergie

	Budget 2008	Budget 2009	Variation	
			en francs	en %
Charges	20'145'600	21'639'100	+ 1'493'500	+ 7,41
Revenus	18'936'200	20'205'800	+ 1'269'600	+ 6,70
Charge nette	1'209'400	1'433'300	+ 223'900	+ 18,51

L'augmentation des dépenses du SEVEN s'explique pour l'essentiel par le programme d'assainissement du bruit ferroviaire (+ CHF 1,4 mio à la rubrique 31852). Il faut d'ailleurs noter que cette charge supplémentaire est partiellement compensée par une contribution de la Confédération à la rubrique 4506.

Au niveau des effectifs, le Service bénéficiera de 0,5 ETP supplémentaire pour la promotion des concepts énergétiques dans les communes, enjeu particulièrement important notamment dans le cadre des politiques d'agglomération.

Le budget du SEVEN nécessite de distinguer clairement ses différentes activités, d'une part la division environnementale, d'autre part la division énergie, elle-même subdivisée en secteur électricité et secteur énergie. Ces deux dernières activités dégagent l'une et l'autre un excédent de recettes.

Concernant le secteur électricité, les CHF 980'500 d'émoluments perçus en raison du décret cantonal sur le secteur électrique se décomposent en CHF 540'500 d'émoluments et CHF 450'000 de taxe pérenne sur l'électricité (mesure DEFI 2007). Si les émoluments servent à financer le coût de la régulation (CHF 507'800 en

2009), les revenus de la taxe représentent un excédent de recettes. Avec l'introduction des nouvelles dispositions légales sur le marché de l'électricité et des compétences octroyées au Canton en matière de régulation, il s'agira peut-être de réévaluer le coût de la régulation.

Concernant le secteur énergie, le montant de la taxe sur l'électricité, CHF 7'030'000 (rubrique 4341) et les subventions fédérales de CHF 1 mio (rubrique 4607) sont entièrement affectés à des projets dans le domaine de l'énergie ou à des dépenses de fonctionnement y ayant trait.

Le Fonds pour l'énergie

Le Fonds (au bilan) pour l'énergie devrait présenter un solde d'environ CHF 2'700'000 au 31.12.08.

Il convient par ailleurs de relever que le SEVEN appliquait déjà la directive 18 et le principe de double écriture des fonds. Ainsi, pour 2009, le montant attribué au Fonds (rubrique 3801) correspond très exactement aux recettes affectées à ce fonds (voir commentaire ci-dessus, rubriques 4341 et 4607). Par symétrie, le montant prélevé (rubrique 4801) devrait correspondre aux charges du Fonds, qui s'établissent à CHF 7'004'800 en 2009. Or ce n'est pas le cas ; le montant prélevé sur le Fonds se monte en effet à CHF 8'498'700. Cet écart s'explique comme suit :

- Conformément à la loi sur l'énergie, une partie des charges générales du Service sont imputées à cette rubrique. Ce montant, fixé de manière un peu arbitraire à CHF 400'000 jusqu'en 2008, a été réévalué à CHF 537'600 en 2009 sur la base d'une comptabilité analytique précise. Ainsi CHF 537'600 de charges générales sont imputées aux dépenses de promotion énergétique. Cette réévaluation répond aux recommandations du CCF, de même qu'aux préoccupations exprimées en Commission des finances lors de l'examen des comptes 2007.
- En 2009, il est prévu d'imputer aux dépenses de promotion énergétique un montant de CHF 956'300 au titre de charge d'intérêt et d'amortissement d'un ancien crédit-cadre. Cette pratique, qui a cours depuis 2007, est très discutable. Si le montant a été réduit pour 2009 (il se montait à CHF 1'211'200 en 2007 et 2008), cette pratique, décidée par le Conseil d'Etat, équivaut à diminuer les moyens à disposition pour la promotion énergétique. Le CCF a d'ailleurs relevé que la conformité de cette pratique n'était pas démontrée. En créant un fonds, qui plus est alimenté par une taxe, le Grand Conseil a clairement voulu qu'il serve à des dépenses de promotion énergétique et non à amortir des crédits antérieurs.

114 Service de la consommation et des affaires vétérinaires

	Budget 2008	Budget 2009	Variation	
			en francs	en %
Charges	12'941'900	13'873'900	+ 932'000	+ 7,20
Revenus	4'739'300	3'891'800	- 847'500	- 17,88
Charge nette	8'202'600	9'982'100	+ 1'779'500	+ 21,69

Le projet de budget 2009 du SCAV est marqué par l'octroi de 0,5 ETP supplémentaire pour le contrôle des expérimentations animales. Cette décision s'accompagne également d'une augmentation sensible des recettes prévues au titre d'émoluments. Celles-ci passeront en effet de CHF 68'000 au budget 2008 à CHF 110'000 en 2009 (rubrique 4313). Le règlement sur les émoluments, très inférieurs à ce qui se pratique dans d'autres cantons, sera donc revu en 2009. Hormis cet élément, le projet de budget 2009 est marqué par l'analyse des micropolluants (en particulier du PCB dans les poissons). Cela affecte notamment la rubrique 3117 (achat d'un chromatographe) et la rubrique 31852.

131 Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes

	Budget 2008	Budget 2009	Variation	
			en francs	en %
Charges	5'030'700	5'415'800	+ 385'100	+ 7,65
Revenus	2'125'700	2'368'000	+ 242'300	+ 11,40
Charge nette	2'905'000	3'047'800	+ 142'800	+ 4,92

Le projet de budget 2009 du BEFH présente une grande stabilité par rapport à 2008. Le poste supplémentaire est lié à l'entrée en vigueur des nouvelles normes du SPJ sur l'accueil de jour des enfants. Concernant toujours les garderies cantonales, la participation financière des parents se monte à CHF 867'000 (rubrique 4331). Il faut

également noter l'apparition, à la rubrique 43621, d'une recette de CHF 150'000 au titre de subvention de la FAJE.

Budget d'investissement

Concernant le budget d'investissement, la sous-commission a surtout examiné la capacité de l'Etat d'engager effectivement les crédits indiqués en 2009, en particulier concernant les nouveaux objets. Or, pour des raisons diverses, il s'avère que plusieurs crédits nouveaux pourraient prendre du retard et que les engagements pris pourraient ne pas être entièrement tenus.

Conclusion

La sous-commission propose l'adoption du projet de budget 2009 du DSE.

27.2 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Commissaires : M. Guy-Philippe Bolay, rapporteur
M. Eric Walther

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 7 entretiens à l'examen du projet de budget de chaque service. Elle a bénéficié des explications des chefs de service, accompagnés généralement des responsables financiers. Elle a aussi été suivie dans ses travaux par M. Laurent Schweingruber, responsable des finances au Secrétariat général. Les visites se sont achevées par une rencontre avec la Cheffe du Département et son Secrétaire général. La sous-commission remercie très sincèrement toutes ces personnes pour leur collaboration et leur disponibilité.

Le budget publié est l'objet de nombreux regroupements, ce qui nécessite souvent d'examiner les différentes sous-UB pour pouvoir situer les mouvements réels des charges et des revenus d'un exercice à l'autre.

L'attention de la sous-commission s'est notamment portée sur les hausses d'effectifs proposées, les mesures favorisant l'équité, les effets de la nouvelle loi sur la formation professionnelle, le paysage des Hautes écoles, le maintien d'enfants en situation de handicap dans l'école régulière et l'informatique (tant administrative que pédagogique). L'évolution démographique est aujourd'hui plutôt à la stabilité, excepté pour les apprentis, gymnasiens et étudiants qui enregistrent encore une certaine hausse.

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2008

	Budget 2008	Budget 2009	Variation	
			en francs	en %
Charges	2'232'276'200	2'340'390'200	+ 108'114'000	+ 4,84
Revenus	428'996'800	481'672'500	+ 52'675'700	+ 12,28
Charge nette	1'803'279'400	1'858'717'700	+ 55'438'300	+ 3,07

b) Comparaison avec les comptes 2007

	Comptes 2007	Budget 2009	Variation	
			en francs	en %
Charges	2'030'459'207	2'340'390'200	+ 309'930'993	15,26
Revenus	374'239'256	481'672'500	+ 107'433'244	28,71
Charge nette	1'656'219'951	1'858'717'700	+ 202'497'749	12,23

Remarques générales

Les charges totales progressent de 4,84 %. Avec plus de CHF 2,3 mrds, elles constituent près du tiers des charges brutes du budget cantonal (31,7 % contre 32,1 % au budget 2008).

L'augmentation est encore plus importante au niveau des revenus (+ 12,28 %). Cette hausse est due notamment aux étudiants provenant d'autres cantons, aux effets de la future loi cantonale sur la formation professionnelle, ainsi qu'à un soutien plus ferme attendu de la Loterie romande pour les activités culturelles.

Evolution des effectifs de personnel

Dans le cadre du projet de budget 2009, l'augmentation générale des effectifs du DFJC est de 218,10 ETP (+ 2,3 % sur 9'425,16 ETP en 2008). Cette augmentation représente plus des trois quarts de l'augmentation cantonale globale. Conformément au tableau global intégré au rapport général de la Commission des finances, page 22, cette augmentation se répartit entre 27,09 ETP pour le personnel administratif et 191,01 ETP pour le personnel enseignant. Cette forte hausse de l'encadrement scolaire correspond notamment à la volonté initiée au budget 2008 d'accorder plus de ressources aux régions défavorisées (Projet équité, voir UB 222 DGEO). Les effectifs augmentent tant dans l'enseignement obligatoire que dans l'enseignement post-obligatoire et supérieur. Les postes administratifs accordés pour le budget 2009 ayant déjà fait l'objet d'une décision spécifique du Conseil d'Etat représentent 25,9 ETP. La régularisation d'«auxiliaires» touche encore 1,88 ETP. Les suppressions de postes et corrections techniques représentent une diminution de 0,69 ETP. Les postes nouveaux sont décrits dans les commentaires relatifs à chaque service.

Thème d'étude - Externalisation de tâches régulières de l'Etat

- SG Le Secrétariat général prévoit d'évaluer la sous-traitance de l'entretien de l'informatique pédagogique, vu la difficulté d'engager du personnel spécialisé à cet effet. Cette opération n'est toutefois pas réalisée.
- DGEO Pas d'externalisation réalisée, ni imaginée.
- DGEP Le poste 3652 comprend de nombreux organismes bénéficiant du soutien de l'Etat pour des tâches externalisées (formation professionnelle) : Réussic Lausanne, Virgile Vevey, Perform Yverdon, Prograph Lausanne, Croix-Rouge, IPGL, ARPIH, Clairval, etc.
- DGES Le paysage des Hautes écoles comprend des unités privées soutenues par l'Etat (La Source, EESP, Conservatoire de Lausanne) ou par la HES-SO (Ecole hôtelière de Lausanne, Ecole de Changins, Haute Ecole de théâtre – La Manufacture). La surveillance de certains sites est en outre confiée à une société privée (Protect'Service).
- SERAC La gestion de la boutique du Palais de Rumine est confiée à une personne privée avec des résultats très mitigés.
- SPJ Une large partie de l'activité liée à la protection de la jeunesse est assurée par une vingtaine d'institutions spécialisées disposant d'un mandat de prestations de l'Etat. L'accueil de jour des enfants est assuré largement par la FAJE. Les efforts de prévention sont enfin délivrés essentiellement par le biais d'associations spécialisées.
- SESAF A l'instar du SPJ, la majeure partie des prestations d'enseignement spécialisé est fournie par des institutions spécialisées soutenues par l'Etat.

Analyse par service

21 Secrétariat général

	Budget 2008	Budget 2009	Variation	
			en francs	en %
Charges	34'789'700	36'586'100	+ 1'796'400	+ 5,16
Revenus	276'500	7'554'200	+ 7'277'700	+ 2'632,08
Charge nette	34'513'200	29'031'900	- 5'481'300	- 15,88

L'effectif du Secrétariat général ne prévoit aucun changement pour 2009.

Compte tenu de ses spécificités pédagogiques, le DFJC garde la main sur la majeure partie de son informatique. Contrairement à ce qui était prévu l'année dernière, la totalité de l'informatique administrative n'a pas été transférée en 2008 à la DSI (DINF), en raison des problèmes au sein du service concerné. L'opportunité d'un éventuel transfert sera réexaminée au début de l'année 2010.

Le Système d'Information des Etablissements de Formation (SIEF), projet très ambitieux, nécessite encore d'importants travaux avant une mise en place dans l'ensemble du DFJC. Conscient du potentiel du produit, le fournisseur veut finaliser le projet et le budget d'investissement prévu n'est pas dépassé. L'outil est en place à la formation professionnelle ; il sera implémenté à la DGEO et au SESAF en automne 2009 et dans les gymnases en 2010. Le nombre d'utilisateurs va passer de 1'200 à 12'000 au printemps 2009, ce qui impacte de manière importante le budget.

Dans le domaine de l'informatique pédagogique (15'000 postes de travail et serveurs dans les écoles), le DFJC dispose de moyens financiers importants, mais de très peu de personnel, ce qui nécessite de payer des heures de décharge à des enseignants pour s'occuper du parc informatique. Cette problématique de support de deuxième niveau doit être solutionnée en 2009 par la création d'un Centre technique d'informatique pédagogique avec du personnel interne ou une sous-traitance à l'extérieur.

- 3801 Fonds pour les congés sabbatiques : en application de la LPers, un montant de plus de CHF 3 mio est à nouveau versé en 2009.
- 43621 La forte hausse des revenus découle pour l'essentiel d'une recette probabiliste de CHF 7'376'400, un soutien supplémentaire attendu de la Loterie romande, notamment dans le domaine de la politique culturelle, et compensant la suppression de l'impôt prélevé actuellement sur les revenus de la Loterie

romande. Une gamme de projets sera proposée chaque année à la Loterie romande pour lui permettre un certain choix dans son soutien, mais permettant néanmoins d'atteindre l'objectif financier fixé.

22 Direction générale de l'enseignement obligatoire

	Budget 2008	Budget 2009	Variation	
			en francs	en %
Charges	759'785'000	786'688'000	+ 26'903'000	+ 3,54
Revenus	13'316'200	15'751'200	+ 2'435'000	+ 18,29
Charge nette	746'468'800	770'936'800	+ 24'468'000	+ 3,28

221 Administration de la DGEO

Les 91 établissements scolaires cantonaux requièrent 16,77 ETP d'enseignants (sous forme de décharge) et 59,37 ETP administratifs au siège cantonal. Les trois postes administratifs supplémentaires non pérennes (221.3011 et rubriques liées) sont prévus pour la conduite du projet HarmoS pendant 3 ans (préparation de la prochaine loi scolaire, changement du statut des professeurs, primarisation du Cycle de transition 5-6). De même, l'équivalent de 2 ETP, sous forme d'intervenants extérieurs non pérennes (221.3024) est également porté au budget pour la même durée et afin d'appuyer l'équipe de conduite du projet HarmoS.

3652, En application de la loi sur les subventions, le financement des prestataires externes délivrant des pres-
3653 tations pédagogiques aux élèves de la scolarité obligatoire est transféré sous la rubrique 222.3024.2.

222 Scolarité enfantine, primaire, secondaire et classes de raccordement.

L'effectif total du personnel administratif reste inchangé à 294 ETP ; le personnel enseignant est en revanche en forte augmentation, passant de 5'461,16 à 5'532,88 ETP (+ 71,72 ETP, + 1,3 %). La diminution du nombre d'élèves (effet démographique) induit une réduction de 22,67 ETP, alors que la réallocation en faveur des établissements rencontrant des difficultés spécifiques (intégration, dispersion géographique, difficultés socio-économiques, taille de l'établissement) nécessite 94,39 ETP supplémentaires (+ 1,7 % des enseignants).

Intitulée «Projet équité», cette allocation complémentaire est attribuée aux établissements sur la base de critères objectifs, qui ont été testés durant l'année 2008 avec les premiers moyens attribués dans le cadre budgétaire. Des indicateurs socio-économiques ont été déterminés avec le soutien du SCRIS pour déterminer les zones méritant des compléments, à savoir 26 établissements sur 91 dans le canton (10 sur 12 à Lausanne). Pour renforcer la mesure, les moyens ne sont attribués que s'ils correspondent au moins à un ETP. Les directeurs d'établissement doivent les utiliser sur la base d'un projet équité, défini avec les maîtres et validé par la DGEO, laquelle a mis en place une procédure de traçabilité et de contrôle de l'utilisation des moyens attribués aux établissements concernés. Ces moyens complémentaires permettent par exemple des ateliers de consolidation de la lecture, un suivi précoce des élèves en difficulté, un appui aux élèves sans soutien familial, la gestion de situations conflictuelles en dehors de la classe, l'organisation de rencontres multi-culturelles favorisant l'intégration.

Comme les années dernières et sans changement sur les taux, le budget est attribué aux établissements sous la forme d'une enveloppe pédagogique, à savoir un nombre de périodes d'enseignement par élève selon le cycle ou voie dans lequel il se trouve.

Le nombre d'élèves du périmètre atteint 78'685, en diminution de 281 sur les chiffres du budget précédent. La diminution touche l'ensemble des voies, à l'exception du cycle initial qui enregistre une hausse de 128 élèves.

3061 Les indemnités kilométriques passent de 64 à 70 centimes.

3172 Les prix sont généralement fournis par des entreprises, des donateurs privés ou des legs. Le budget était inclus avant dans le compte 3103. La moitié des établissements, seulement, fait appel à ce budget depuis la bascule EtaCom.

3512, La Convention CIIP règle le financement des enfants scolarisés dans d'autres cantons (cas des sportifs
3522 d'élite notamment), sur la base de forfaits (5'650 CHF enfantine, 9'250 primaire, 12'340 secondaire).

4512 Ces forfaits comprennent l'entier des coûts, y compris la part à charge des communes. Les montants

4522 payés aux cantons d'accueil des élèves vaudois sont dans la rubrique 3512. Les montants payés aux communes vaudoises qui accueillent des élèves hors canton sont dans la rubrique 3522 (couverture des montants à charge des communes selon la loi scolaire). Les montants perçus auprès des cantons de domicile des élèves hors canton scolarisés dans le canton de Vaud alimentent la rubrique 4512. Les montants perçus par la DGEO auprès des communes vaudoises qui font des économies (élèves

scolarisés dans d'autres cantons) sont à la rubrique 4522 et contribuent au forfait versé par la DGEO aux cantons d'accueil des élèves au bénéfice de cette convention intercantonale (CIIP).

- 3512 A terme, la convention relative à la Nouvelle Censière (élèves de Provence (VD) scolarisés à Couvet et Fleurier (NE)) sera abrogée. Ces élèves seront alors traités selon la CIIP et les montants intégrés dans la ligne Convention CIIP. Concernant la Convention VD-GE, abrogée en 2008, il est en revanche nécessaire de régler, en 2009, le cas d'élèves en cours de scolarité

23 Direction générale de l'enseignement post obligatoire

	Budget 2008	Budget 2009	Variation	
			en francs	en %
Charges	361'666'300	383'612'500	+ 21'946'200	+ 6,07
Revenus	72'627'000	76'990'900	+ 4'363'900	+ 6,01
Charge nette	289'039'300	306'621'600	+ 17'582'300	+ 6,08

231 Administration de la DGEP

L'effectif augmente globalement de 15,66 ETP administratifs, dont un poste transféré de la DGES à la DGEP.

Le budget est influencé principalement par la mise en œuvre de la nouvelle loi cantonale sur la formation professionnelle, prévue au 01.08.09, notamment la création de 15 ETP nouveaux (5/12 de l'année). L'EMPL y relatif prévoit des montants de CHF 6 mios pour 2009 et de CHF 12 mios pour les années 2010 et suivantes pour les postes administratifs et les locaux nécessaires.

L'organisation de la DGEP sera progressivement revue. Les directions séparées pour les gymnases, la formation professionnelle et l'OPTI ont déjà disparu ; la loi sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS) devra encore être revue pour supprimer la mention de cet office. Un nouveau plan comptable sera élaboré avec un rattachement direct des 23 établissements du post-obligatoire. Un statut unique est également prévu pour tous les enseignants, afin de favoriser la mobilité entre les écoles et un enseignement HEP pour la formation professionnelle.

L'introduction du nouveau Règlement de reconnaissance des maturités suisses (RRM) va également nécessiter diverses adaptations de la grille scolaire. Une hausse des périodes en langues et mathématiques est prévue, ce qui permettra aussi de limiter le taux d'échec en 1^{ère} année universitaire. L'introduction des «paniers» de disciplines va dans le sens d'un renforcement de la sévérité sur l'ensemble de la scolarité post-obligatoire.

Concernant la suite du programme FORJAD, malgré sa composante formation professionnelle marquée, la direction du projet est assurée par le SESAF ; beaucoup de prestations en matière d'orientation scolaire sont en effet nécessaires. Une identification rapide des cas est toutefois indispensable, déjà au niveau de la scolarité obligatoire (DGEO). Une clarification du rôle de tous les acteurs est indispensable pour la suite du projet, en profitant également du retour de la récente consultation.

- 3081 Une identification hors SPEV de ces montants pour du personnel intérimaire est indispensable pour les demandes de subventions fédérales (OFFT). Le problème est identique pour les locaux et les véhicules.
- 3101 Une partie seulement des frais est facturée aux formateurs en entreprise.
- 3103 La refacturation aux autres cantons concernent aussi les examens de fin d'apprentissage.
- 3161, 3188 Des locaux supplémentaires sont nécessaires pour les nouveaux collaborateurs chargés de la nouvelle loi sur la formation professionnelle.
- 3652.348 Délégation de tâche : commissaires professionnels nommés par l'Etat mais rattachés à une association professionnelle pour les garder proches de la pratique.
- 4602 Le nouveau système de subvention a été introduit par la Confédération en 2008, avec des forfaits par apprenti en formation professionnelle identiques dans toute la Suisse. Le montant global est toujours difficile à cerner, d'autant plus que celui de 2008 définitif n'est pas encore connu.
- 4652 Ces recettes complémentaires sont liées à la nouvelle loi sur la formation professionnelle, des émoluments pour la validation des acquis.

232 Enseignement secondaire II

Les effectifs sont globalement à la hausse (+ 26,22 ETP pour l'UB 232). Le personnel administratif enregistre une très légère baisse de 0,35 ETP.

La hausse du nombre d'enseignants (+ 26,57 ETP, + 1,54 %) est due pour l'essentiel à la pression démographique (+ 71,20 ETP). L'ajustement du nombre d'ETP (- 44,63) découle d'une correction des exercices antérieurs ; sur les listes du SPEV destinées à l'élaboration des budgets, il a en effet été constaté que les doyens étaient comptabilisés à double dans les effectifs (une fois comme enseignant et une fois comme doyen).

La pression démographique reste forte dans l'enseignement post-obligatoire, tant chez les gymnasiens (10'257 pour la rentrée 2008, + 294 ou + 2,95 % par rapport à l'année scolaire précédente) que chez les apprentis (16'265, + 180 ou + 1,12 %) ou à l'OPTI (2'388, + 138 ou + 6,13 %).

- 3051 Impact toujours de la nouvelle loi sur la formation professionnelle, la prise en charge de la moitié de la prime d'assurance-maladie est étendue dans les écoles des métiers ou les gymnases (pour les étudiants en formation professionnelle), sous forme de forfaits. Cette disposition sera certainement largement discutée au Grand Conseil, lors des débats sur la nouvelle loi.
- 31161 Des moyens importants sont prévus pour du renouvellement d'installations à Montreux (EPM, laboratoire de cuisine) et Yverdon (CPNV, machines-outils).
- 3652 Lors de l'élaboration du projet de budget 2009, un montant de CHF 6'500'800 a été inscrit initialement pour le Gymnase de la Broye. Ce montant a ensuite été ramené à CHF 6'103'300. L'écart entre le montant nécessaire au GYB et le montant porté au projet de budget 2009 est donc de CHF 397'500.
- 43621 Constatant qu'aucune base légale ne permet de facturer du petit matériel aux élèves, la recette est réduite au projet de budget 2009.

25 Direction générale de l'enseignement supérieur

	Budget 2008	Budget 2009	Variation	
			en francs	en %
Charges	647'922'400	689'990'900	+ 42'068'500	+ 6,49
Revenus	211'470'600	244'691'400	+ 33'220'800	+ 15,71
Charge nette	436'451'800	445'299'500	+ 8'847'700	+ 2,03

251 Administration de la DGES

L'effectif administratif reste inchangé pour 2009 à 17,80 ETP.

Cette UB regroupe les subventions versées à l'UNIL et aux Hautes écoles privées, ainsi que les flux financiers vers le système HES intercantonal. C'est la raison pour laquelle l'essentiel de l'évolution budgétaire se retrouve dans cette UB (charges + CHF 33 mios et recettes + CHF 27 mios).

La participation cantonale au budget de l'UNIL (y compris la Faculté de biologie et de médecine) augmente de CHF 8'871'100 (+ 3,64 %) et atteint désormais le montant de CHF 252'798'900. Ce financement est complété notamment par des subventions fédérales de CHF 56,5 mios (en application de la LAU) et de CHF 2,5 mios (investissements et autres subventions), ainsi que par les participations des autres cantons pour CHF 47,86 mios, en application de l'AIU. Le détail de l'augmentation de CHF 8,87 mios est indiqué aux pages 239 et 242 de la brochure du projet de budget. Le budget global 2009 de l'UNIL est de CHF 374'882'018. L'UNIL a accueilli 11'400 étudiants à la rentrée 2008 contre 11'063 l'année précédente (progression de 3,06 %).

Le paysage des Hautes écoles est fortement modifié au projet de budget 2009 avec l'intégration des nouveaux domaines des arts au sein des HES (musique, arts visuels et arts de la scène). Afin de ne pas retoucher la Convention des conventions, les nouveaux domaines ont été intégrés dans la HES-S2, au lieu de créer une HES-S3. Le canton de Vaud jouit d'une position de force avec des établissements importants dans tous les domaines et des effectifs en hausse régulière, tant pour les étudiants que pour les professeurs. Le canton devrait ainsi être bien préparé pour la mise en place d'une future législation fédérale intégrant toutes les Hautes écoles et prévoyant une attribution des subventions en fonction des forces respectives de chaque école.

La contribution vaudoise pour HES-SO et HES-S2 passe à CHF 96'610'000, en augmentation de CHF 9'810'000. Les nouveaux domaines des arts représentent CHF 10'500'000 dans le montant global. Le flux financier des HES vers les établissements vaudois atteint quelque 118,3 mios CHF, sous la forme de forfaits par étudiant.

Pour les Vaudois étudiant à l'extérieur (uni et HES), le Canton de Vaud prévoit un montant global de CHF 25'520'700 (en diminution de CHF 3'166'000 ou - 11,04 %).

- 3121 ss. La DGES a déménagé courant 2008 dans les locaux libérés par l'ECAL à l'avenue de l'Elysée 4, ce qui permet de réunir toutes les unités dans des locaux propriété de l'Etat.
- 3652 La subvention à l'IDHEAP ne repose pas encore sur une base légale cantonale ; un projet de décret est en préparation pour fin 2008. La Haute école de danse est transférée à la DGEP qui dispose de la base légale pour accorder le soutien prévu. L'UNIL ne paie plus rien pour la Fondation Jean Monnet ; la subvention est reprise par l'Etat en déduction de l'enveloppe UNIL.
- 4512 Des conventions ont été signées avec les cantons de Fribourg et du Valais pour les rattacher à la Haute école vaudoise de musique. Des classes sont néanmoins maintenues à Fribourg et Sion. La HEM est en revanche responsable des immatriculations des étudiants, de l'organisation des enseignements, de la rémunération des professeurs et de la délivrance des titres.

252 Haute Ecole Vaudoise

L'effectif du personnel administratif augmente de 0,7 ETP : un renforcement administratif suite à la nouvelle loi sur la HEP (1,6 ETP), un transfert à la DGEP et une correction technique.

En ce qui concerne les enseignants, l'effectif augmente de 64,72 ETP, essentiellement par une correction technique de 54 ETP relative aux praticiens-formateurs de la HEP. Le budget 2008 comportait le financement correspondant à 1'200 périodes (soit une valeur moyenne de 48 ETP à 25 périodes par année), mais l'équivalent en ETP n'était pas annoncé. Des modifications dans la répartition de l'enseignement se traduisent pas une réduction de 0,28 ETP. Pour finir, les 11 ETP supplémentaires (+ 2,8 %) sont justifiés par la hausse démographique (+ 2,64 % d'étudiants à la HEV), l'introduction des masters et le développement de la Ra&D. Ces postes répondent aussi à la volonté politique de développer la recherche dans les HES.

La DGES poursuit, en outre, le développement de ses échanges internationaux dans le cadre d'universités d'étranger. Des projets sont prévus avec des universités californiennes, hindoues et de Singapour. Ces sessions créent une excellente émulation : seuls 25 étudiants sont en effet choisis sur des volées de 400 en général.

La problématique de la rétribution de la recherche appliquée au sein de la HEV doit être clarifiée, notamment les relations entre le Centre d'études et de transferts technologiques (CETT) et la HEIG-VD. L'application des législations actuelles (loi scolaire, loi sur le personnel et loi sur les subventions) pose de gros problèmes avec les heures supplémentaires dans les projets de recherche. Un statut particulier serait souhaitable pour la gestion des mandats de recherche à la HEIG-VD.

- 3064 La participation à des congrès est généralement liée à des recherches spécifiques ou des publications, avec souvent une prise de parole lors du congrès. La rubrique regroupe les frais de logement, de repas et de transport ventilés séparément jusqu'alors.
- 31161 La HEIG bénéficie d'un certain rattrapage, après les efforts d'économies des années précédentes et les nécessités d'équiper le site d'Yverdon (charges définies comme non liées lors du transfert).
- 31161 La clause pour l'exonération des finances de cours est la même partout, mais la HEP connaît plus d'exonérés qu'ailleurs.
- 4652 Les missions élargies concernent la recherche appliquée (Ra&D) et les contrats de prestations ; les infrastructures concernent les bâtiments et les équipements lourds.

27 Service des affaires culturelles

	Budget 2008	Budget 2009	Variation	
			en francs	en %
Charges	43'995'500	44'476'100	+ 480'600	+ 1,09
Revenus	727'800	650'700	- 77'100	- 10,59
Charge nette	43'267'700	43'825'400	+ 557'700	+ 1,29

L'effectif du Service augmente de 4,08 ETP pour arriver à 172,30 ETP. L'avancement d'un mois de la rentrée universitaire nécessite 1,1 ETP supplémentaire à la BCU Dorigny. La mesure 10 du Programme de législature (Musée cantonal des beaux-arts, MCBA) justifie 1,2 ETP supplémentaires, partagé entre trois personnes (0,2 ETP médiatrice culturelle, 0,2 ETP conservateur-restaurateur et 0,8 ETP régisseur d'œuvres). Enfin, 1,78 ETP

d'auxiliaires sont régularisés dans le cadre du projet de budget 2009 (passage de la rubrique 3016 à la rubrique 3011).

- 3113 Le bâtiment a été indemnisé par l'ECA, mais le mobilier et les équipements doivent être remplacés.
- 3061, Le SERAC dispose de plusieurs dépôts répartis sur le territoire, ce qui nécessite souvent des transports.
- 3063 La prospection pour le futur MCBA implique aussi différentes démarches complémentaires (recherche d'œuvres, collections, échanges avec d'autres musées, etc.).
- 3091 La nouvelle direction de la BCU souhaite une mise à niveau de l'ensemble des collaborateurs sur les nouvelles technologies (formation métier).
- 3101, Une exposition de grande envergure consacrée à Darwin est prévue d'octobre 2009 à octobre 2010 avec
- 3113, tous les secteurs des sciences (géologie, botanique et zoologie). Cette exposition constituera un exercice
- 31852 intéressant pour l'affectation et l'utilisation future du Palais de Rumine. Un fort soutien du privé est attendu pour cette exposition.
- 31852 Un montant de CHF 130'000 est prévu pour le projet informatique Harmonisation SERAC, un outil pour la gestion des collections des différents musées vaudois. L'inventaire est actuellement fragilisé.
- 3652.12 La subvention de CHF 1,5 mio aux écoles de musique, adoptée par amendement au projet de budget 2008, n'a pas été reprise au budget 2009, vu l'élaboration difficile de la nouvelle loi. Les moyens supplémentaires 2008 ont été distribués entièrement sur la base des heures d'enseignement.
- 4354 Les revenus de la nouvelle boutique du Palais de Rumine ont été largement surévalués. Le concept doit être complètement revu avec le nouveau Rumine, en incitant les visiteurs à ressortir par la boutique comme dans tous les musées du monde.

28 Service de protection de la jeunesse.

	Budget 2008	Budget 2009	Variation	
			en francs	en %
Charges	111'457'700	116'954'700	+ 5'497'000	+ 4,93
Revenus	50'246'400	52'015'500	+ 1'769'100	+ 3,52
Charge nette	61'211'300	64'939'200	+ 3'727'900	+ 6,09

Ce service continue à enregistrer une croissance importante de ses interventions de l'ordre de 8 % chaque année. Près de 4 % des mineurs de 0 à 19 ans font l'objet de mesures au cours de l'année. Chaque assistant social est, en moyenne, responsable de 75 dossiers. Un renforcement de 4 ETP (3,4 ETP d'assistants sociaux et 0,6 ETP de soutien administratif) est proposé dans le projet de budget 2009. Conformément aux souhaits exprimés par le Grand Conseil lors de l'examen du rapport du Conseil d'Etat sur la motion Vuillemin, ces hausses d'effectifs sont accompagnées dans le projet de budget 2009 par des mesures de prévention complémentaires.

- 3655.1 La clarification budgétaire est désormais terminée entre les rubriques 3655 et 3665. Suite à un appel d'offres, 74 contrats de prestations ont pu être signés avec 20 institutions du canton. Ces contrats précisent les prestations à remplir, les prix et les qualités voulues. L'art. 58 LProMin prévoit cette définition des besoins et la répartition des prestations entre les institutions du canton. Sans les institutions, le SPJ aurait dû créer des postes ; ces institutions apportent la souplesse, tout en permettant de solliciter des moyens extérieurs, ce que ne pourrait pas obtenir l'Etat.
- 3655.1.1 La hausse des moyens de CHF 3,5 mios pour les institutions du canton concerne l'indexation des salaires (CHF 1,5 mio), la hausse du coût de l'énergie (CHF 0,5 mio) et les prestations (CHF 2 mios).
- 3655.2 La clarification des tâches et la mise en place de mesures spécifiques devraient permettre de réduire les placements hors canton pour une économie de l'ordre de CHF 1,5 mio.
- 3655.3 La Fondation d'accueil de jour des enfants (FAJE) devrait procéder d'ici à la fin de l'année 2008 à la reconnaissance de 29 réseaux d'accueil de jour des enfants, concernant 348 communes. Une fois reconnus, ces réseaux pourront bénéficier d'un subventionnement rétroactif de la FAJE ; CHF 11 mios sont actuellement en réserve dans les comptes de la FAJE à cet effet. La participation de l'Etat augmente de CHF 1 mio et passe à CHF 8'902'300. Le rythme de croisière et l'objectif de CHF 15 mios pour la part globale de l'Etat prévus dans l'EMPD LAJE ne devraient être atteints qu'en 2010. Ce montant sera en principe complété en 2009 par une participation de CHF 2,2 mios du Fonds pour la protection de la jeunesse et de l'enfance malheureuse et abandonnée (alimenté par le DEC). Si la

Loterie romande ne verse plus les 6 % de taxes sur les billets vendus, le 5^{ème} des revenus ne pourra plus être versé dans le Fonds. Une convention est toutefois en préparation avec la SVASC, organe d'attribution des fonds LoRo, pour reprendre le financement de la FAJE en direct. Comme l'année dernière, le Conseil d'Etat n'a en outre pas encore pris de décision concernant la rétrocession ou non du montant de CHF 1,8 mio correspondant aux crèches de l'Administration cantonale.

- 3655.4, Les efforts de prévention sont augmentés de CHF 331'100, en complément des Points Rencontres
3655.5 (rubrique 3655.1.2) et des lieux d'accueil Parent-Enfant (rubrique 3655.4.2). Un soutien plus affirmé est également accordé aux activités de jeunesse (GLAJ et GIJ, CHF 344'000).
- 3665 La hausse des cas nécessite une augmentation des aides individuelles de CHF 1'172'900.
- 4505.2 La participation de l'Office fédéral des migrations est désormais supprimée. Le SPOP reçoit désormais l'entier du financement des requérants d'asile via l'EVAM.
- 4505.3 Le financement est complété par l'Office fédéral de la justice (CHF 6'476'000, 28 % du budget des institutions), avec toutefois aussi des directives complémentaires.
- 4525 Les communes sont aussi fortement mises à contribution avec une participation de CHF 36'727'300 (31,4 % des charges globales, en hausse de CHF 2'048'200 ou + 5,91 %).
- 4655 Les parents paient de moins en moins leur part de financement. Le SPJ se subroge régulièrement aux parents pour obtenir des moyens issus de rentes AVS/AI. La subvention pour les prestations complémentaires home (rubrique 4655.4) a disparu avec la RPT.

29 Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation

	Budget 2008	Budget 2009	Variation	
			en francs	en %
Charges	272'659'600	282'081'900	+ 9'422'300	+ 3,46
Revenus	80'332'300	84'018'600	+ 3'686'300	+ 4,59
Charge nette	192'327'300	198'063'300	+ 5'736'000	+ 2,98

Après les importants travaux induits par la RPT en 2008 (hausse des charges de CHF 96 mios), le projet de budget 2009 marque une plus grande stabilité ; il exprime toutefois clairement la volonté de favoriser le maintien des enfants en situation de handicap dans l'école régulière. D'ici 2018, le Canton souhaite se rapprocher de la moyenne intercantonale pour le taux de prise en charge en institutions spécialisées. Cet objectif correspond à la mesure 7 du Programme de législature.

Une augmentation de l'effectif des enseignants de 28 ETP est ainsi proposée pour 2009, dont 18 ETP transférés de la rubrique 3652 (subventions à des institutions privées). Ces moyens seront utilisés essentiellement pour du renfort pédagogique et des aides à l'enseignant dans les différents établissements DGEO : 177 dossiers nécessitent actuellement des interventions de 2 à 16 périodes par semaine et par élève. Cet effort est appelé à augmenter progressivement pour éviter d'orienter des enfants vers des écoles d'enseignement spécialisé. Il n'est pas prévu, en revanche, de transférer des enfants placés en institutions dans l'école régulière ; les éventuels retours resteront liés à des décisions individuelles. La mise en place des mesures nécessite un gros effort d'évaluation de la situation des élèves concernés.

Les enseignants spécialisés sont malheureusement très rares à l'heure actuelle et le problème pourrait être amplifié par l'exigence CDIP d'un master pour les enseignants spécialisés. La bascule DECFO-SYSREM va, en outre, opérer une revalorisation de la situation des fonctionnaires, mais pas de celle des personnes actives dans le secteur para-public.

- 3021 La charge du personnel enseignant augmente de CHF 3'030'700, en relation avec les 28 ETP nouveaux. Ces ETP constitueront un corps enseignant spécialisé itinérant identifié SESAF, à disposition des établissements pour du renfort pédagogique.
- 3652 Malgré le prélèvement de 18 ETP, le soutien aux institutions privées reconnues d'utilité publique ne diminue pas. En tenant compte de la réduction de CHF 2'100'000 (rubrique 3652.5), une hausse de CHF 2'025'000 est consentie au projet de budget 2009 (+ 1,61 %).
- 3662 Pour la deuxième année seulement, le budget 2008 des bourses sera entièrement dépensé durant l'année concernée. La meilleure gestion induit une demande supérieure. Les demandes de bourses ont augmenté pour l'année académique 2007-2008 de 10 % par rapport à l'année précédente (6'745 contre 5'956). Un crédit supplémentaire de plus de CHF 2 mios devra vraisemblablement être présenté au Grand Conseil

pour 2008. Le projet de budget 2009 propose, dès lors, une hausse des bourses de CHF 2'600'000 (+ 8,4 %). Cette hausse n'est due qu'au nombre de demandes et à leur montant supérieur ; aucune indexation n'est en revanche prévue pour 2009.

- 4522 Au niveau des recettes, la part communale augmente de CHF 2'870'000 (+ 3,88 %) pour le SESAF.
- 4602 Les subventions fédérales pour les bourses ne dépendent plus que de la proportion de la population et non des boursiers. Le canton de Vaud est globalement perdant avec cette nouvelle répartition. Les cantons ne sont en outre pas obligés d'utiliser ces moyens pour financer des bourses.

Budget d'investissement

	Budget 2008	Budget 2009	Variation	
			en francs	en %
Dépenses	37'175'000	61'587'000	+ 24'412'000	+ 65,67
Recettes	5'893'000	9'174'000	+3'281'000	+ 55,68
Dép. nettes	31'282'000	52'413'000	+ 21'131'000	+ 67,55

Après trois années de baisse consécutive, le budget d'investissement est en forte progression. Les principales dépenses d'investissement sont affectées au futur BFSH3 (Usine Leu), à la reprise de l'ISREC Epalinges, à l'EPC et au Gymnase de Nyon, au CHARTEM-IRSP, aux transformations du Bugnon 7-9, au Musée cantonal des beaux-arts, à la Fondation Jean Monnet et à l'entretien des bâtiments de l'UNIL.

Conclusion

La sous-commission préavise favorablement à l'adoption du projet de budget 2009 du DFJC.

27.3 Département de l'Intérieur

Commissaires : Mme Jacqueline Bottlang-Pittet, rapportrice
Mme Fabienne Freymond Cantone

Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission ont consacré trois demi-journées à l'examen du projet de budget en présence des chefs de tous les services du DINT, accompagnés des responsables financiers. La sous commission confirme avoir reçu toutes les informations nécessaires à l'analyse du projet de budget. M. Roger Schibenegg, responsable de l'unité financière du Département, était également présent lors de tous les entretiens.

Les membres de la sous-commission remercient toutes ces personnes pour leur collaboration et leur disponibilité.

Les visites de la sous-commission se sont terminées par une rencontre avec le chef du Département, M. le conseiller d'Etat Philippe Leuba, qu'elle remercie. Monsieur le conseiller d'Etat lui a fait part de son intention de poursuivre le travail commencé dans son Département notamment auprès :

- du Service de la population (SPOP), pour un renforcement dans le secteur des documents d'identité opéré en 2008 et poursuivi en 2009;
- de l'Office du tuteur général, en poursuivant sa réorganisation interne;
- du Service pénitentiaire, précisant que le taux d'occupation des prisons vaudoises est actuellement au-dessous de 100 %;
- du Ministère public, en poursuivant sa réorganisation.

S'agissant du SPOP et des dispositions à prendre pour faire face à un nouvel afflux de requérants d'asile en provenance, notamment, d'Afrique, le Canton de Vaud assumera les exigences légales fédérales en la matière en augmentant ses structures d'accueil. Les coûts supplémentaires découlant de ces investissements puis du fonctionnement de ces structures ne nécessitent pas une augmentation du budget, ces coûts étant entièrement couverts par la Confédération.

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2008

	Budget 2008	Budget 2009	Variation	
			en francs	en %
Charges	339'041'900	339'377'500	+ 335'600	+ 0,09
Revenus	157'963'700	127'542'700	- 30'421'000	- 19,26
Charge nette	181'078'200	211'834'800	+ 30'756'600	+ 16,99

b) Comparaison avec les comptes 2007

	Comptes 2007	Budget 2009	Variation	
			en francs	en %
Charges	289'443'896	339'377'500	+ 49'933'604	+ 17,25
Revenus	152'379'399	127'542'700	- 24'836'699	- 16,30
Charge nette	137'064'497	211'834'800	+ 74'770'303	+ 54,55

Thème d'étude - Externalisation de tâches régulières de l'Etat

Secrétariat général

La seule tâche externalisée se trouve aux Archives cantonales et concerne certains travaux de microfilmage confiés à la Fondation Eben-Hézer à hauteur de CHF 12'000 par année. La sous-commission juge cette mesure judicieuse dans le sens où elle est une forme de subvention accordée à une institution spécialisée qui peut offrir ainsi une activité en atelier protégé.

Service juridique et législatif

Le montant porté à la rubrique 31'852 concerne la couverture des frais d'avocats chargés de défendre l'Etat. Il est plus juste de parler d'achat de prestations spécifiques plutôt que d'externalisation de tâches publiques.

Office de l'Autorité de surveillance des fondations

Aucun mandat n'est externalisé.

Office du tuteur général

Cet office confie à Protec la surveillance du secrétariat. Dans la mesure où l'on considère cette surveillance comme une tâche de l'Etat, il s'agit d'une externalisation.

Service de la population

La numérisation des registres de l'état civil ne doit pas être considérée comme une externalisation d'une tâche publique, mais comme un mandat ponctuel confié à une entreprise spécialisée.

En revanche, la tâche de surveillance des locaux du SPOP a été confiée à l'entreprise SECURITAS, elle peut être considérée comme une externalisation.

Service pénitentiaire

Les Etablissements de la Plaine de l'Orbe (EPO) ont confié leurs services de sécurité (surveillance du périmètre extérieur du pénitencier et gestion de la réception) à une société de sécurité privée.

La prison de la Croisée, à Orbe a mandaté une société de sécurité privée pour assurer :

- le contrôle des entrées et sorties du personnel d'établissement,
- le contrôle et l'accueil des visiteurs, des fournisseurs et de toute autre personne, ainsi que le contrôle des marchandises et des effets des détenus,
- les travaux administratifs liés à la gestion du poste avancé,
- la surveillance extérieure de l'établissement.

Les deux mandats décrits ci-dessus peuvent être considérés comme une externalisation et représentent un montant de CHF 2'240'000.

En revanche, la vaccination du personnel pénitentiaire, s'agissant d'une mesure de santé au travail, est considérée comme un mandat ponctuel et non une externalisation, ceci n'étant pas une tâche de l'Etat.

Ministère Public

Le Ministère Public n'externalise aucune tâche.

Analyse par services

Tous les services sont touchés par une modification de comptabilisation des cotisations des allocations familiales aux rubriques 3035 et 3038.

A l'exception du Ministère Public et du Service pénitentiaire (carburant pour les véhicules agricoles des EPO), les Services n'ont pas reporté d'augmentation particulière liée à l'augmentation des prix de l'énergie.

302 Secrétariat général

	Budget 2008	Budget 2009	Variation	
			en francs	en %
Charges	6'454'400	5'512'500	- 941'900	- 14,59
Revenus	87'700	90'800	+ 3'100	+ 3,53
Charge nette	6'366'700	5'421'700	- 945'000	- 14,84

3091 Cette charge concernant la formation a été centralisée et transférée au SPEV, à l'exception des frais de formation du personnel du Service pénitentiaire.

3161 Cette unité concerne les Archives cantonales qui louent des locaux de manière temporaire pour répondre à des besoins ponctuels de dépôts.

3901 La charge de cette unité était liée à la mise en œuvre de la Constitution.

3902 Idem.

4361 Remboursement du personnel travaillant aux Archives cantonales.

303 Service juridique et législatif

	Budget 2008	Budget 2009	Variation	
			en francs	en %
Charges	15'814'100	17'078'400	+ 1'264'300	+ 7,99
Revenus	8'428'200	8'299'200	- 129'000	- 1,53
Charge nette	7'385'900	8'779'200	+ 1'393'300	+ 18,86

Déjà octroyés en 2008, ce service bénéficie à nouveau de 2,7 ETP provisoires jusqu'à fin 2009, justifiés par la mise en œuvre de CODEX (adaptation du droit vaudois aux réformes du droit fédéral en matière judiciaire).

- 3016 Maintien des postes de personnel auxiliaire pour rattrapage des poursuites NFP (notes de frais pénaux).
- 3184 Le montant des charges de CHF 442'798.13 dans les comptes 2007 provient des frais de mise en poursuite systématique.
- 31853 Adaptation du projet de budget 2009 aux comptes 2007.
- 3186 Paiement des frais de justice par l'assistance judiciaire (imputation interne).
- 4313 Emolument de la Chambre des notaires.
- 43622 Montant facturé pour le remboursement de l'assistance judiciaire (recouvrement 80 %).
- 4371 Créances compensatrices.
- 4901 Concernait la mise en œuvre de la Constitution.

304 Office de l'Autorité de surveillance des fondations

	Budget 2008	Budget 2009	Variation	
			en francs	en %
Charges	1'509'700	1'543'000	+ 33'300	+ 2,20
Revenus	1'426'500	1'561'700	+ 135'200	+ 9,47
Charge nette	83'200	- 18700	- 64'500	- 77,52

Cet office contrôle les risques ainsi que l'estimation des risques de quelque 1'400 fondations, dont, entre autres, les caisses de pensions. Il accuse un retard dans l'accomplissement de sa tâche. Toutefois, pour y remédier, il fixe ses propres priorités dans l'évaluation des risques et le choix de ses contrôles, tout particulièrement dans la situation de crise financière actuelle.

Des réflexions sont en cours entre les cantons de Vaud, Valais, Neuchâtel, Jura et Fribourg pour assurer cette tâche sous la forme d'une collaboration intercantonale via un concordat. Toutefois, notre canton ne pourra y entrer sans être à jour dans ses contrôles.

A relever que cet office est pour la première année entièrement autofinancé.

- 4313 Les émoluments couvrent 99,1 % des charges de l'Office. Une couverture de 100 % des frais est atteinte avec l'encaissement de frais divers (pour rappel : 73 % de couverture au budget 2006 et 84 % au budget 2007).

305 Office du tuteur général

	Budget 2008	Budget 2009	Variation	
			en francs	en %
Charges	7'842'800	9'437'400	+ 1'594'600	+ 20,33
Revenus	158'100	171'400	+ 13'300	+ 7,75
Charge nette	7'684'700	9'266'000	+ 1'581'300	+ 20,16

En regard du budget 2008, ce service bénéficie de nouvelles forces pour faire face à des situations sociales toujours plus lourdes auxquelles s'ajoutent des exigences, notamment administratives, toujours plus complexes, telles que définies dans le rapport 2008. Malgré ces difficultés, ce service poursuit sa réorganisation interne.

3016 Montant permettant de remplacer les personnes malades avec engagement de personnel à durée déterminée.

3161 Augmentation due à l'agrandissement des surfaces louées au ch. de Mornex, à Lausanne.

306 *Service de la population*

	Budget 2008	Budget 2009	Variation	
			en francs	en%
Charges	108'183'400	103'467'600	- 4'715'800	- 4,35
Revenus	91'132'800	71'911'100	- 19'221'700	- 21,09
Charge nette	17'050'600	31'556'500	+ 14'505'900	+ 85,07

3101 Renouvellement et établissement des documents d'identité tous les 5 ans pour les ressortissants de l'UE et tous les 2 ans pour les ressortissants des Etats tiers.

3016 Les trois premières lignes du commentaire dans la brochure du projet de budget doivent être supprimées.

3655 L'estimation à la baisse des demandes d'asile au moment de l'établissement du projet de budget avait permis cette diminution des charges. Aujourd'hui, on assiste à une augmentation des demandes, notamment de ressortissants d'Afrique (Somalie, Erythrée, Nigeria entre autres). Par ailleurs, il faut lire EVAM au lieu de FAREAS dans le commentaire de la brochure du projet de budget.

4605 Même remarque à propos de FAREAS/EVAM.

308 *Service pénitentiaire*

	Budget 2008	Budget 2009	Variation	
			en francs	en%
Charges	86'028'900	87'452'900	1'424'000	+ 1,65
Revenus	54'086'600	42'850'600	-11'236'000	-20,77
Charge nette	31'942'300	44'602'300	+ 12'660'000	+ 39,63

3064 Comptes 2007 : organisation du colloque concordataire par le Canton de Vaud.

3069 Achat de chaussures pour les surveillants des EPO.

3091 Frais de formation regroupés au SG en 2008, au SPEV pour 2009, à l'exception des frais de formation spécifique du personnel pénitentiaire.

3093 Modification du contrat avec l'Institut suisse de la médecine du travail ; prise en charge uniquement de la vaccination.

31111 Equipement pour le site de Penthalaz.

3131 La centralisation des achats permet des économies.

3136 Frais d'achat de carburant pour les véhicules agricoles des EPO.

3161 Déménagement de l'Etat-major et de l'Office d'exécution des peines dans des locaux appartenant à l'Etat.

3501 Restitution d'une subvention fédérale (La Violette).

4351 Provenait d'une facturation interne des EPO à la Croisée, aujourd'hui cette pratique est abandonnée.

4909 Abandon d'une facturation interne à l'OJV.

309 *Service des communes et des relations institutionnelles*

	Budget 2008	Budget 2009	Variation	
			en francs	en%
Charges	110'969'200	112'359'300	1'390'100	1,25
Revenus	2'627'100	2'639'000	11'900	0,45
Charge nette	108'342'100	109'720'300	1'378'200	1,27

A noter, dans ce service, les changements suivants :

- le transfert du personnel du Ministère public qui constitue l'UB 310,
- la fin de la réforme des Districts avec désormais 10 préfectures.

31111 Achat de matériel pour la réorganisation administrative des préfectures, notamment des bibliothèques spécifiques.

3161 Nouveaux locaux à Renens.

3184 Cette rubrique doit être mise en parallèle avec la rubrique 4313 : si les frais de poursuites sont augmentés, on espère également davantage d'encaissement et non pas une diminution de produits en comparaison des comptes 2007.

31857 Concerne, entre autres, les analyses de sang pour les tests d'alcoolémie.

310 Ministère Public

	Budget 2008	Budget 2009	Variation	
			en francs	en%
Charges	2'239'400	2'526'400	287'000	12,81
Revenus	16'700	18'900	2'200	13,17
Charge nette	2'222'7000	2'507'500	284'800	12,81

Les charges et produits liés au Ministère Public émergeaient, jusqu'en 2008, au budget du Service des communes et des relations institutionnelles.

3161 Augmentation liée à l'augmentation du prix de l'énergie.

31822 Cette ligne budgétaire a été transférée pour tous les services à l'exception du Ministère Public.

Budget d'investissement

Pour 2009, le projet de budget d'investissement du DINT prévoit (en milliers de francs) :

Service	Objet	CHF
SPOP	Projet CaRé (non informatique)	800'000
SPOP	Projet CaRé (informatique)	200'000
SPOP	Projet de passeports biométriques 2008-2009	1'000'000
SPOP	Données biométriques, part informatique	900'000
SPOP	Réaffectation bât. FROMEX pour l'Etat civil, à Moudon	2'000'000
SPEN	EPO - Constructions agricoles 2 ^{ème} étape - Porcherie et GF	1'825'000
SPEN	Agrandissement du pénitencier d'Orbe	350'000
SPEN	Semi-détention / travail externe, Simplon 43, à Lausanne	3'000'000
SPEN	Acquisition d'installation de brouillage de tél. mobiles	1'000'000
SPEN	Etablissement concordataire pour la détention des mineurs	1'000'000
Total		12'075'000

Conclusion

Les membres de la sous-commission vous proposent d'adopter le projet de budget 2009 du DINT.

27.4 Département de la santé et de l'action sociale

Commissaires : Mme Tinetta Maystre, rapportrice
M. Rémy Jaquier

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a rencontré des représentants de tous les services du DSAS et du CHUV. Dans cet établissement, M. le prof. Pierre-François Leyvraz, nouveau directeur général, a participé à l'entretien. Elle a également eu une entrevue avec M. le chef du Département Pierre-Yves Maillard, au cours duquel les risques à court ou moyen terme sur le projet de budget 2009 ainsi que les indexations des barèmes d'aide sociale et des salaires du personnel des institutions soutenues par l'Etat ont été évoqués. La sous-commission s'est particulièrement préoccupée de l'évolution de la facture sociale. Elle tient à remercier chaleureusement l'ensemble des personnes rencontrées pour leur disponibilité et la qualité des informations fournies.

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2008

	Budget 2008	Budget 2009	Variation	
			en francs	en %
Charges	2'147'395'800	2'279'605'300	+ 132'209'500	+ 6,16
Revenus	820'969'400	854'047'700	+ 33'078'300	+ 4,03
Charge nette	1'326'426'400	1'425'557'600	+ 99'131'200	+ 7,47

Par rapport au budget 2007, le budget 2008 avait présenté des effets importants résultant de la mise en place de la RPT. La comparaison des budgets 2008 et 2009 est à nouveau objective et reflète une progression de la charge nette de 7,47 % pour le DSAS dans son ensemble. La principale augmentation des charges est constatée au groupe 36 pour CHF 122,5 mios, soit des subventions accordées à des tiers, en particulier aux exploitants d'hôpitaux et d'EMS, et des aides individuelles, sous forme de prestations complémentaires AVS/AI, d'aides aux personnes résidant en EMS, aux institutions pour handicapés, à la réinsertion professionnelle, d'aide sociale et de couverture de déficit des services d'aide et de soins à domicile comme des services d'ambulances. Ces charges nouvelles découlent également de la mise en œuvre du Programme de législature, notamment l'ouverture de nouveaux lits d'EMS, la modification de la loi sur les allocations familiales, l'insertion des jeunes par la formation professionnelle, les mesures contre l'effet de seuil au sortir du RI et la nouvelle politique de prise en charge et d'intégration des handicapés.

Le nombre de postes supplémentaires nets obtenus par le DSAS est de 2,8 ETP, correspondant principalement à des nouvelles dispositions légales.

b) Comparaison avec les comptes 2007

	Comptes 2007	Budget 2009	Variation	
			en francs	en %
Charges	2'147'521'269	2'279'605'300	+132'084'031	+ 6,15
Revenus	738'522'667	854'047'700	+115'525'033	+ 15,64
Charge nette	1'408'998'602	1'425'557'600	+16'558'998	+ 1,18

Si les modifications majeures introduites en 2008 par la mise en place de la RPT rendaient la comparaison globale budget à budget quelque peu illusoire, il en est par conséquent de même pour la comparaison du projet de budget 2009 avec les comptes 2007.

Facture sociale

Le tableau complet de la facture sociale pour les communes figure en annexe au présent rapport. Les prévisions pour 2009 présentent un total à charge des communes pour les six régimes sociaux de CHF 677,9 mios contre CHF 614,6 mios pour 2008, soit une progression de CHF 63,3 mios ou + 10,3 %.

Les principales augmentations résultent de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'asile (+ CHF 14 mios), de la disparition de la recette exceptionnelle (en 2008) résultant de l'ancien droit régissant les subsides de la Confédération à l'assurance maladie (+ CHF 11 mios). Les CHF 38 mios restants résultent de l'augmentation des prestations complémentaires à domicile ainsi que des tarifs des institutions pour handicapés, des aides, subventions et autres régimes sociaux, de l'effet des mécanismes salariaux et de l'évolution démographique.

L'évolution de la facture sociale préoccupe tant le Conseil d'Etat que l'UCV et l'AdCV, qui ont mis en place une plateforme Canton-communes ; cette structure est chargée de proposer des réformes possibles des systèmes de péréquation comprenant la facture sociale.

Thème d'étude - Externalisation de tâches régulières de l'Etat

De façon transversale, il est à relever que les tâches externalisées sont, au DSAS, le fait de mandats d'étude, en confiant à l'extérieur les tâches qu'il est plus légitime de transmettre que de faire à l'interne, pour des questions de compétence, de légalité, de non-pérennité, ou encore de manque de capacité en personnel. Il en va de même pour le poste de surveillance à la réception du bâtiment administratif de la Pontaise (BAP).

Le Service de la santé publique (SSP), le Service de la prévoyance et de l'action sociale (SPAS) et le Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH) externalisent également des tâches régulières basées sur des lois à des fondations ou, parfois, à des communes, et ce par voie de convention. Citons, à titre d'exemple, la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS pour l'octroi des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, la Fondation vaudoise de probation (FVP) pour l'octroi du RI et de l'appui social, ou encore la Fondation Profa pour l'accueil et l'aide aux victimes d'infraction (Centre LAVI) et l'octroi d'aides immédiates.

Analyse par service

Les remarques ci-après sont conçues comme des commentaires complémentaires à ceux donnés dans la brochure du projet de budget 2009 et dans l'EMPD No 2 consacré à ce projet de budget.

41 Secrétariat général

Le seul élément majeur dans ce service réside dans l'augmentation des revenus (+ CHF 4,6 mios sur un total de CHF 5,7 mios) lié au changement de régime en matière de dons attribués par la Société vaudoise d'aide sociale et culturelle (SVASC) en compensation des subventions au DSAS.

- 3011 L'augmentation des charges du personnel est due au transfert de la collaboratrice responsable de la formation sur les outils bureautiques et autres logiciels spécifiques à l'ensemble des services du DSAS, ainsi qu'à l'engagement limité dans le temps d'un chef de projet. Ce dernier permettra la mise en place de la mesure n°4 du Programme de législature (PL), en harmonisant les indicateurs pour simplifier et clarifier les décisions d'octroi d'aides et éviter les abus, à l'instar de ce qui se fait à Genève, Fribourg, Bâle et au Tessin.
- 3016 Situation ponctuelle.
- 3189 Le mandat de surveillance et de sécurité est externalisé, en raison des connaissances spécifiques et du réseau nécessaires pour assurer la prestation continue entre 07h00 et 19h00 sur l'ensemble de l'année.
- 3655 L'augmentation du montant global des subventions du SG est liée à la reprise de l'aide à l'Association AVEC (promotion du bénévolat) du SPAS.

42 Service des assurances sociales et de l'hébergement

Les changements liés au nouveau régime de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) sont intégrés depuis 2008 et permettent, cette fois, une comparaison budget à budget.

Ce service voit une évolution de son budget à la hausse de CHF 41 mios nets. Du côté des dépenses, la nouvelle loi sur les allocations familiales est à l'origine d'une augmentation de CHF 14 mios. L'effet démographique, par l'augmentation de 2,8 % des bénéficiaires AVS, et la lutte contre les effets de seuil par des aides accrues aux bénéficiaires d'aide, ceci afin d'éviter les cas où une amélioration de la situation des personnes par rapport à l'aide sociale conduit de fait à une péjoration de leur situation financière réelle, sont à l'origine du reste des

augmentations. Le secteur des prestations complémentaires connaît une augmentation de CHF 21 millions bruts, mais reste extrêmement aléatoire et constitue un risque budgétaire important.

- 4221 La croissance du secteur des subsides à l'assurance maladie est de CHF 7,3 millions nets entre 2008 et 2009, résultant de la volonté politique de lutter contre les effets de seuil. Ce secteur est aléatoire. Une augmentation de 1 % des primes d'assurance maladie vaudoises représente une augmentation de CHF 1,9 millions.
- 4221.4505 Montant estimé par l'OFSP. La participation de la Confédération dépend de l'augmentation moyenne des primes au niveau suisse. 2008 avait connu un supplément de CHF 21 millions correspondant aux subsides non dépensés en 2006 et 2007 et régularisés lors du passage au régime RPT par un versement unique en 2008. Ce montant n'apparaît plus.
- 4222.3665 La croissance de cette rubrique est de CHF 21 millions entre 2008 et 2009. Le nombre de bénéficiaires de prestations complémentaires a crû en 2008 de 2,65 %, et il est estimé qu'il en ira de même en 2009. Cette évolution est cohérente avec les prévisions du SCRIS pour la population en âge AVS. L'augmentation de la franchise sur fortune pour les personnes propriétaires de leur logement voulue par la loi sur les PC bénéficie principalement aux rentiers. Les coûts sont indirectement influencés par les mécanismes salariaux des employés en EMS : l'indexation et l'entrée en vigueur d'une convention collective de travail avec un abaissement horaire (CHF 2,4 millions en 2009). Une certaine incertitude persiste quant au niveau de l'indexation.
- 4223.3665 Augmentation de CHF 8 millions. Remarques identiques.
- 4223.4665 Subvention fédérale diminuée suite au nouveau mode de financement des PC (effet RPT) : la Confédération ne participe plus aux frais de courts séjours.
- 4226.3665 Augmentation de près de CHF 14 millions due à l'entrée en vigueur de la loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille (LVLAfam) adoptée au Grand Conseil en septembre 2008.
- 4227.3655 Conformément à la RPT, le Canton a repris le subventionnement d'un certain nombre d'associations décrites à la page 120 de la brochure du projet du budget et doit les maintenir au minimum 3 ans. Seules certaines subventions sont soumises à la facture sociale.

43 Service de prévoyance et d'aide sociales

Le budget du SPAS se caractérise par un accroissement des charges et des recettes, déterminant une augmentation de charges nettes de CHF 10 millions environ. Cet accroissement est dû pour l'essentiel à un rattrapage du budget du RI, sous-évalué ces dernières années, et des mesures d'insertion sociale. Comme le SASH, le SPAS prend des mesures contre les effets de seuil. Les projections pour le financement du RI restent difficiles à effectuer en raison de la multiplicité des inducteurs de coûts et recettes. Le risque est néanmoins situé à CHF 20 millions (dont CHF 10 millions à charge des communes au travers de la facture sociale) par les estimations les plus récentes. De manière générale, les responsables mettront tout en oeuvre pour que l'ensemble des mesures prises dans le domaine de la réinsertion et de l'apprentissage continue à porter ses fruits et espèrent qu'une éventuelle crise n'entraîne pas une augmentation de la précarisation.

Par ailleurs, le budget contient une croissance des subventions pour personnes handicapées en raison d'une augmentation des besoins (places nouvelles) et d'une péjoration de leur état (vieillesse).

- 31852 6. Mandat pour accompagner la mise en place systématique et obligatoire de la comptabilité analytique dans les institutions (respect de la convention intercantonale CIIS) et pour appuyer la mise en place de mesures d'intégration LAIH découlant de la RPT. En outre, le financement d'un mandat d'architecte est nécessaire en relation avec l'évaluation complète et le contrôle du parc immobilier des institutions et des travaux encore à entreprendre d'ici 2010, travaux encore financés partiellement par l'OFAS, pour autant qu'ils soient réalisés avant 2010.
- 3515 Cette dépense repose sur la loi fédérale en matière d'assistance (LAS). Il s'agit de l'aide sociale aux Vaudois hors canton. Ce chiffre est corrigé en fonction des derniers comptes connus. Il convient de constater que la balance est positive pour le Canton, étant donné qu'il reçoit plus des autres cantons qu'il ne donne (voir corollaire à la rubrique 4515).
- 3301 S'agissant du BRAPA, les recettes (rubriques 4655 pour le recouvrement des pensions et 43622 pour les frais judiciaires) sont comptabilisées en fonction des dépenses effectives (rubriques 3665 et 3183). Cette rubrique enregistre l'amortissement des débiteurs douteux. Par déduction, on peut calculer le taux de recouvrement du BRAPA, qui se situe aux environs de 35 %, comparable à d'autres cantons.

- 3655 3. Augmentation de CHF 1,5 mio du fait de la politique salariale dans les ateliers protégés, par analogie à la politique salariale de l'Etat. Renforcement de l'encadrement nécessaire en raison de la lourdeur des cas (vieillesse de la population). Prise en compte de certains résultats d'exploitation des ateliers plus déficitaires que prévus.
- 4.1 Lié à la mise en œuvre de la LOF. Reprise par le DSAS (SPAS, mais aussi SASH et SG) de certains financements communaux de ces domaines soumis à la facture sociale. Il n'a toutefois pas pu être répondu à de nombreuses autres demandes émanant des organismes.
8. Dans la logique de la RPT, il s'agit là des domaines repris obligatoirement et sans modification majeure de la Confédération pendant les 3 ans de la transition (2008-2010).
- 3665 Dossiers RI. Suite à la mise en œuvre de la loi sur les allocations familiales, une recette estimée à CHF 10 mios a été intégrée dans le montant final. La volonté de limiter le nombre de dossiers par des mesures d'intégration reste primordiale. Sans préjuger encore de la réalité de fin d'année, les dépenses nettes attendues pour 2008 seront, pour la première fois, inférieures à celles de l'année précédente.
- 43622 Ajustement aux coûts réels. Couverture de la dépense en lien avec les rubriques 43.3184 et 43.3301. Le taux de recouvrement se situe à environ 35 %, comparable à d'autres cantons.
- 4605 Augmentation liée à un changement du mode de financement de l'Office fédéral des migrations.
- 4655 Ajustement à la réalité des remboursements.

48 Service de la santé publique

Le SSP externalise la quasi-totalité de son budget, en «achetant» des prestations liées à la santé publique (hospitalisation, réseaux de soins médico-sociaux, chaîne des urgences, promotion de la santé et prévention des maladies).

Les négociations entre le SSP et les différents partenaires subventionnés au titre de la santé publique en général sont un champ de tension perpétuel. Tout en revendiquant à juste titre son statut d'hôpital universitaire, le CHUV estime que les coûts élevés de la formation post-graduée devraient bénéficier d'un financement explicite plus large de la part de l'Etat. Le budget du CHUV est de CHF 1,2 mrd pour 2009, avec une progression de CHF 48 mios par rapport à 2008, résultant pour une grande part des mécanismes salariaux et du renforcement des urgences. Le risque identifié sur ce budget, de l'ordre de CHF 10 mios, est lié à la révision des tarifs des laboratoires et à l'inflation.

A noter que la Commission des finances n'intervient pas dans l'examen du budget des établissements affiliés à la Fédération des Hôpitaux Vaudois (FHV), auxquels le SSP allouera des subventions à hauteur de CHF 241,1 miins en 2009.

Le risque budgétaire de CHF 60 mios, lié à la part du Canton au financement des hôpitaux (Groupe CHUV et FHV), résulte de l'incertitude des négociations tarifaires avec les assureurs. Il est toutefois jugé trop important par M. le chef du Département P.-Y. Maillard, en fonction des toute dernières négociations.

Le projet de budget 2009 du SSP présente une augmentation des charges de CHF 55 mios, soit + 6,6 % par rapport à 2008, dont CHF 50 mios de croissance des subventions.

La progression des revenus de CHF 3 mios correspond pour l'essentiel au remboursement par les assureurs-maladie des vaccins contre le cancer du col de l'utérus.

- 481.3016 2. Augmentation des tarifs des médecins scolaires.
4. Projet relatif à la délivrance des médicaments et liant médecins et pharmaciens dans les EMS.
- 481.3193 1. CHF 66'000 sont consacrés au programme visant à favoriser les dons d'organes en Suisse.
- 481.3654 1.4 La fondation pour la sécurité des patients sera alimentée dorénavant à hauteur de 9 ct/hab, au lieu de 6 ct/hab jusqu'en 2008.
- 481.4364 S'agissant des résultats annuels des conventions hospitalières, ce montant est impossible à budgétiser. Il ne figure jamais au budget, mais aux comptes seulement.
- 481.4802 Fonds alimenté par le revenu viticole du domaine des Hospices cantonaux. Le montant prélevé est utilisé pour payer 2,1 des 3,1 ETP qui sont des postes à financement externe.

- 482.3654 Subventions versées, au titre de l'hospitalisation d'intérêt public, au CHUV, aux établissements affiliés à la FHV, aux patients vaudois hospitalisés hors canton et à diverses fondations (Levant et Plein Soleil).
- 483.3654 1.10 Il s'agit de la formation post-grade du personnel des EMS, dont le recrutement est difficile.
1.12 Résulte de la mesure 27 du Programme de législature.
2.4 Correspond à la première des trois tranches des travaux de mise en conformité aux normes ECA des EMS, tranche qui sera donc amortie en 1 année ; au cas où l'EMS quitte le réseau avant un délai de 10 ans, un remboursement conventionnel est dû à l'Etat.
- 485 La promotion de la santé et la prévention des maladies étant le «parent pauvre» de la santé publique en Suisse, le Conseil d'Etat a doté l'unité budgétaire 485 d'une croissance budgétaire supérieure, afin de mettre en œuvre les mesures du Programme de législature correspondantes.

Budget d'investissement

Le budget d'investissement du DSAS n'appelle pas de commentaires particuliers.

Conclusion

La sous-commission propose l'adoption du projet de budget 2009 du DSAS.

Annexe : Facture sociale 2009

FACTURE SOCIALE 2009 - PREVISIONS

Département	Régime	Budget 2009	Budget 2008	Variation	
				en CHF	en %
	Régime N° 1: PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES A DOMICILE ET HEBERGEMENT				
DSAS	SASH/Prestations complémentaires AVS/AI	169'803'900	158'716'200	11'087'700	7.0%
DSAS	SASH/Hébergement en EMS	124'179'300	118'081'000	6'088'300	5.2%
		45'624'600	40'625'200	4'999'400	12.3%
DSAS	Régime N° 2: ASSURANCE MALADIE (LVLAMai)	101'647'700	87'655'100	13'992'600	16.0%
	Régime N° 3: AIDES, SUBVENTIONS ET AUTRES REGIMES SOCIAUX				
DSAS (DINF)	SG-DSAS (frais informatique CSR et autres frais divers)	289'178'200	256'226'400	32'951'800	12.9%
DSAS	SASH: hospitalisation	1'010'500	1'052'000	-41'500	-3.9%
DSAS	SASH: allocations diverses: familiales, maternité et pour enfant handicapé a domicile	1'213'700	1'543'200	-329'500	-21.4%
DSAS	SASH: subventions diverses liées au maintien à domicile	9'429'200	2'215'000	7'214'200	325.7%
DSAS	SPAS: dispositif lié au R.I.	2'151'800	1'536'300	615'300	40.1%
DSAS	SPAS: secteur handicap	145'411'900	138'353'100	7'058'800	5.1%
DSAS	SPAS: pensions alimentaires et aide aux victimes d'infraction (LAVI)	78'312'900	75'652'100	2'660'800	3.5%
DSAS	SSP: subventions PROFA et portail infirmier pour requérants d'asile	4'581'800	4'433'800	148'000	3.3%
DINT	SPOP: secteur asile	1'742'100	1'624'200	117'900	7.3%
DEC	SDE: mesures de réinsertions professionnelles (MRP), mesures du marché du travail (MMT)	23'528'400	9'378'000	14'150'400	150.9%
DINT	SPEN	21'566'000	20'381'000	1'175'000	5.8%
		230'100	47'700	182'400	382.4%
DFJC	Régime N° 4: PROTECTION DE LA JEUNESSE (SPJ)	36'727'300	34'679'200	2'048'100	5.9%
DFJC	Régime N° 5: COFOP: Centre d'orientation et de formation professionnelles	3'631'600	3'275'000	356'600	10.9%
DFJC	Régime N° 6: SESAF: enseignement spécialisé	76'935'800	74'065'700	2'870'100	3.9%
DFJC	OES: Office de l'enseignement spécialisé	75'062'800	72'112'100	2'950'700	4.1%
DFJC	ECES: Ecole cantonale pour enfants sourds	1'873'000	1'953'600	-80'600	-4.1%
	TOTAL FACTURE SOCIALE	677'924'500	614'617'600	63'306'900	10.3%
	Montant annoncé aux communes (FS moins CHF 38 mios selon convention)	639'924'500	576'617'600	63'306'900	11.0%

27.5 Département de l'économie

Commissaires : Mme Michèle Gay Vallotton, rapportrice
M. Frédéric Grognuz

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 7 séances, réparties sur une journée, deux demi-journées et deux séances de moins de deux heures à l'examen du projet de budget 2009 du DEC.

Les commissaires ont rencontré le secrétaire général et les chefs de service du Département, accompagnés de leurs collaborateurs. Ils les remercient, ainsi que l'unité financière du Département, des informations qu'ils leur ont données avec clarté et diligence à cette occasion.

Au terme de leurs travaux, ils ont également eu un entretien avec M. le conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud, chef du Département, qu'ils remercient de sa disponibilité.

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2008

	Budget 2008	Budget 2009	Variation	
			en francs	en %
Charges	446'318'600	462'117'600	+ 15'799'400	+ 3,54
Revenus	365'202'200	360'293'300	- 4'908'900	- 1,34
Charge nette	81'116'400	101'824'300	+ 20'707'900	+ 25,53

b) Comparaison avec les comptes 2007

	Comptes 2007	Budget 2009	Variation	
			en francs	en %
Charges	401'271'496	462'117'600	+ 60'846'104	+ 15,16
Revenus	335'760'173	360'293'300	+ 24'533'127	+ 7,31
Charge nette	65'511'323	101'824'300	+ 36'312'977	+ 55,43

Remarques générales

Comparaison projet de budget 2009 - budget 2008

Le tableau ci-dessus fait apparaître un excédent de charges en augmentation de 25,53 % par rapport au budget 2008. Cet écart s'explique par une augmentation importante des charges et une diminution des revenus.

Si l'on tient compte des spécificités du DEC, notamment si l'on neutralise les augmentations de charges des paiements directs de CHF 11 mios au Service de l'agriculture (SAGR), l'augmentation, au Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT), de CHF 1,6 mio des charges relatives à la politique régionale subventionnée par la Confédération, ainsi que la diminution de charges des ORP de CHF 2,6 mios, entièrement compensées par les remboursements de la Confédération, la variation de l'excédent de charges s'explique de la manière suivante :

- Augmentation de charges CHF 0,6 mio
- Diminution de revenus CHF 20,1 mios
- Péjoration du résultat CHF 20,7 mios

La diminution des revenus s'explique en grande partie par la suppression de la taxe sur les grandes loteries, inscrite au budget 2008 pour un montant de CHF 16,7 mios. Liée directement à cette diminution de revenus, on observe la suppression des CHF 3 mios attribués en 2008 au Fonds pour la protection de la jeunesse et de l'enfance malheureuse et abandonnée.

Les charges nettes liées au Programme de législature s'élèvent à CHF 3'750'000.

Le nombre d'ETP créés pour répondre à des besoins supplémentaires est de 1,5 ETP pour un montant de CHF 198'000. Il s'agit d'1 ETP de coordinateur ORP/RI, et de 0,5 ETP d'architecte au groupe opérationnel des pôles, selon décision du Conseil d'Etat du 01.09.08.

Thème d'étude - Externalisation de tâches régulières de l'Etat

Au DEC, la délégation de tâches et de compétences s'effectue au moyen de subventions ; elle est donc régie par la loi sur les subventions.

La mise en conformité avec la loi sur les subventions doit se faire notamment au SAGR par le biais de la future loi sur l'agriculture, ainsi que par les conventions subséquentes qui seront signées avec les organismes concernés. A cet égard, un calendrier relatif au processus d'élaboration de la loi sur l'agriculture nous a été remis.

Pour ce qui est de l'exécution de tâches étatiques par le biais de mandats, le seul mandat pérenne figure au Service du développement territorial (SDT). Il concerne les prestations d'un architecte liées aux recours en matière de constructions illicites, pour un montant de CHF 60'000.

Analyse par service

51 Secrétariat général

- 3011 On constate un important renouvellement des collaborateurs (plus d'un tiers des effectifs).
- 3016 Travaux liés au système de contrôle interne et au système d'information.
- 3161 Augmentation liée à la hausse des charges (frais de chauffage).
- 31852 Mandats en lien avec la BCV.
- 43621 A imputer une recette fictive de CHF 327'800 pour compensation des projets financés par les gains sur les loteries.

52 Service de l'emploi

Pour ce qui est de la lutte contre le chômage, le SDE est lié à la Confédération par 3 mandats de prestations :

- 1) mandat concernant la gestion de la caisse cantonale de chômage,
- 2) mandat concernant les mesures du marché du travail,
- 3) mandat concernant la gestion des ORP.

Ces 3 mandats prévoient que les montants mis à disposition des cantons sont fonction du nombre de demandeurs d'emploi. Les montants relatifs aux mandats 1) et 2) ne figurent pas dans la comptabilité du Canton. C'est ainsi que la Caisse cantonale de chômage n'apparaît pas au budget de l'Etat. Elle peut toutefois être contrôlée par le CCF.

- 31851 Les indemnités liées aux commissions des ORP sont prises en charge par le SECO. L'écart entre le projet de budget 2009 et les comptes 2007 s'explique par le fait que la Commission consultative cantonale pour l'emploi ne s'est pas réunie en 2007.
- 3301 L'abandon de créances est estimé à CHF 20'000 pour les permis de travail (pour un montant total d'émoluments de CHF 950'000, voir la rubrique 4313) et à CHF 60'000 pour les amendes et frais de contrôle en cas de constatation de travail au noir (sur un montant total prévu au budget de CHF 275'000).
- 3508 0,05 % de la masse salariale soumise à cotisation ; la hausse du nombre d'actifs dans le canton de Vaud et l'augmentation des salaires expliquent le montant de CHF 14,4 mios (crédit supplémentaire en 2008 : montant total de CHF 12'932'000).
- 3658 01. Enveloppe pour les ORP (ancienne UB 522), entièrement remboursée par le SECO.
Projet de budget 2009 construit sur une estimation à la baisse du nombre de demandeurs d'emploi (DE).
Budget 2008 : 20'000 DE ; projet de budget 2009 : 18'000 DE ; avril 2008 : 16'000 DE (SCRIS).
Mais indicateur de septembre 2008 négatif : augmentation de 350 DE, alors qu'en septembre, usuellement, le nombre de DE diminue.

ORP hors Lausanne : 188,7 ETP à fin août 2008, correspondant à 210 personnes. ORP Lausanne : 64.9 ETP, correspondant à 69 personnes. Engagement de 8 personnes en octobre 2008.

Le nombre de 98 DE par conseiller en placement équivaut à la moyenne suisse.

02. Augmentation de 2 ETP d'inspecteurs pour le contrôle des chantiers, dans le cadre de la convention quadripartite sur le contrôle des chantiers de la construction dans le canton de Vaud.

- 3668 01. Montant global identique au budget 2008. Il est prévu un montant de CHF 18'600'000 (2008 : 20'400'000) pour les emplois d'insertion (art. 34 et 35 LEmp), CHF 3'500'000 (2008 : 2'400'000) pour les prestations cantonales de formation (art. 30 LEmp), CHF 1'900'000 (2008 : 1'200'000) pour les allocations cantonales d'initiation au travail (art. 28 LEmp).
- 4313 Le tarif des contrôles augmente à CHF 100 l'heure au lieu de CHF 75 l'heure. Le montant prévu au projet de budget a été calculé par extrapolation du montant effectif obtenu fin septembre 2008.
- 4361 01. La terminologie fédérale est quelque peu différente de la terminologie vaudoise. La Confédération rembourse le traitement des collaborateurs en charge du «programme d'emplois temporaires», anciens «emplois temporaires subventionnés», et non des «emplois d'insertion», qui sont régis par la législation vaudoise (loi sur l'action sociale vaudoise et loi sur l'emploi).
Il s'agit ici de 2,8 ETP occupés actuellement par 3 personnes.
02. Remboursement du traitement de 9 ETP.
03. La Confédération prend en charge 50 % du salaire de 8 inspecteurs, dont deux inspecteurs de chantier.
04. La Confédération prend en charge 50 % de 6,3 ETP : 5 au SDE et 1,3 sur les chantiers.
- 43621 Il n'y a plus de remboursement des appels téléphoniques privés.

54 Service de l'agriculture

- 3016 Collaboration avec le Service de la consommation et des affaires vétérinaires. Suite à la suppression du programme d'éradication de la diarrhée virale bovine, il reste un montant de CHF 50'000 qui n'est pas attribué à des tâches précises, puisque le projet d'une campagne de contrôle liée à la grippe aviaire a été abandonné. Compensation financière inscrite à la rubrique 4361.
- 3021 Dès 2008 (mise en vigueur de l'enveloppe pédagogique), 4 postes ont été transférés de la rubrique 3021 à la rubrique 3011, pour un montant de CHF 352'500, auquel il convient d'ajouter les charges sociales liées.
Par ailleurs, suite à la décision du Conseil d'Etat de régulariser les chargés de cours exerçant une activité pérenne à un taux supérieur à 10 %, sur les 26 chargés de cours concernés, 20 postes sont aujourd'hui régularisés et le total des ETP accordés au budget 2008 est atteint : 24,33 ETP. Les enseignants encore à régulariser le seront dès 2009. A cet égard, le Service nous signale que le plafond de 24,42 ETP fixé pour 2009 sera dépassé d'environ 0,3 ETP, mais que l'enveloppe financière globale des rubriques 3021 et 3022 est suffisante.
- 3022 Budget correspondant à 80 chargés de cours.
- 3042 Budget 2008 surestimé d'environ CHF 60'000.
- 3103 Augmentation des effectifs et du nombre de classes. Au CEMEF, augmentation du nombre d'élèves de la formation «gestionnaire d'intendance».
- 3131 Sur le site d'Agrilogie Grange-Verney, le déficit d'exploitation est de CHF 9.96 par repas en moyenne, et à Marcelin, de CHF 10.26.
- 3134 Pour les domaines de Marcelin, caractérisés par des cultures pérennes à faible variation, les montants prévus au budget découlent de l'examen des dépenses des années précédentes.
Pour Grange-Verney, estimation des montants en fonction des besoins réels et des conditions prévisibles du marché.
- 31852 01. Extension par rapport aux comptes 2007.
02. Etude portant sur la création d'un logiciel destiné à la collecte de l'ensemble des informations relatives aux alpages. SIG : système d'information géographique.

- 3301 Nouveau montant inscrit au projet de budget : pertes sur débiteurs, selon la directive n° 20 sur les débiteurs.
- 3314 Lié à l'amendement du Grand Conseil au budget 2008.
- 3508 RPT : la Confédération a repris l'élevage à sa charge ; en revanche, la vulgarisation et la promotion des produits sont à la charge du Canton.
- 3652 L'Ecole de Changins a été fondée sur la base d'un accord intercantonal. Le calcul du coût est basé sur un nombre fixe de places réservées par canton et sur un nombre variable de places occupées. Pour le canton de Vaud, le budget de l'Ecole supérieure est de CHF 818'436, en diminution de 13,2 % par rapport au budget 2008.
- 3658 04. L'association Horizon-Ferme permet à 3000 jeunes par an d'être stagiaires à la ferme sur l'ensemble de la Suisse. Nouveau en 2009 : l'Etat prend à sa charge 1/3 des montants liés au dépannage ménage ou exploitation.
07. Subvention du loyer de l'ARQHA, en sus des subventions fixées dans la convention du 12 mars 2007. Différence de CHF 30'000. Revenu supplémentaire au SIPAL.
- Subvention supplémentaire de CHF 6'500 par rapport au montant prévu au budget : conseil en fromagerie de l'Etivaz intégré à la subvention générale de l'ARQHA.
09. Augmentation du nombre de demandes, suite à la promotion de cette mesure de soutien. Le succès du Fonds des investissements agricoles avait été sous-estimé au budget 2007. Mandat d'administration du fonds confié à l'Office de crédit agricole de Prométerre.
16. Vulgarisation maraîchère : mesure annoncée en 2008, estimée pour 2009. Subvention OFAG supprimée.
22. CHF 100'000 pour les frais de fonctionnement de la Fédération ; CHF 200'000 pour la présence à Berlin et CHF 100'000 pour la promotion des produits.
30. En 2008, regroupement du solde RPT ; réparti en 2009 selon les besoins réels.
- 3668 01. L'augmentation des charges du Canton a un effet démultiplicateur sur les revenus provenant de la Confédération (voir la rubrique 4508.01).
03. Le budget 2008 avait été construit selon le nombre de projets prévus. Pour 2009, il a été réadapté au nombre de ceux qui ont une forte probabilité de se réaliser.
06. Dans la brochure du projet de budget, il faut lire «écologiques» et non «économiques». La base légale est la loi fédérale sur l'agriculture.
- 3758 02. Dans la brochure du projet de budget, il faut biffer «/SRICL».
- 3768 01. L'aide à la reconversion professionnelle est peu utilisée, car il faut quitter complètement l'exploitation.
05. SwissOlio a procédé à l'attribution de nouveaux contrats pour l'huile de colza. Pour le canton de Vaud, cela se traduira par une augmentation des surfaces semées en colza de 600 ha, et les contributions supplémentaires prévues sont estimées à CHF 600'000.
06. Pour 2008, 15 ha reconvertis pour un montant de CHF 314'500, supérieur au budget. Pour 2009, les inscriptions se montent à 13 ha environ, pour un montant estimé à CHF 298'700.
- 4355 Baisse des prix agricoles, mais promotion active de la vente des produits des domaines.
- 4608 Augmentation due au changement du système fédéral de subventionnement (loi sur la formation professionnelle agricole), calculé dès 2008 non plus sur les salaires des enseignants, mais sur une base forfaitaire par élève en formation professionnelle initiale. La perception du forfait est liée au lieu de résidence du maître d'apprentissage.
- 56 Service de l'éducation physique et du sport**
- 3016 Montant fixé sur une estimation du nombre de moniteurs pour Jeunesse & Sport et le sport scolaire facultatif.
- 3063 Jeunesse & Sport : logements toujours plus chers. L'Etat recherche activement une solution.
- 3103 Budget construit sur l'estimation du nombre de salles à subventionner.

- 31851 Budget basé sur la création de 5 nouveaux groupes de travail, dont le GT sur le contrôle de la qualité dans l'enseignement de l'éducation physique, imposé par la Confédération, et le GT sur l'implication d'HarmoS pour le sport.
- 3199 La remarque de la Commission des finances relative au budget 2008 n'a pas été prise en compte. Cette rubrique comprend toujours des montants qui devraient être ventilés ailleurs : achat de matériel pour cours Jeunesse & Sport (CHF 5'000) et participation à l'entretien de la base de données Jeunesse & Sport à Macolin (CHF 6'600).
- 3523 Augmentation liée à un changement de système, compensée par une augmentation des revenus (Fonds du sport).
- 3653 04. Arrivée prévue de la Fédération internationale de basket, plus prise en charge pour la deuxième année de la moitié du loyer pour les fédérations déjà en place sur le sol vaudois.
- 4802 L'augmentation, au budget 2008, était due au prélèvement de CHF 616'000 sur le Fonds du sport pour financer une partie des projets liés à l'Eurofoot, ce qui explique la diminution de recettes, alors que les charges augmentent à la rubrique 3523.

57 Service du développement territorial

- 3011 Augmentation de 0.5 ETP d'architecte pour le groupe opérationnel des pôles, au titre des besoins liés, d'une part, aux projets-pôles dans le cadre des agglomérations et, d'autre part, à l'augmentation de ces projets-pôles pour 2009 (40 nouveaux projets).
- 3061 Politique de réduction des transports privés, notamment par l'usage de Mobility, mais augmentation des déplacements aux Améliorations foncières par suite de l'augmentation du nombre de projets (55 projets en 2009 au lieu de 30).
- 31852 Augmentation de CHF 800'000, dont CHF 600'000 liés au Programme de législation, le surplus provenant des mandats liés à la mise en œuvre du Plan directeur cantonal et des études d'aménagement des agglomérations.
- Le montant lié au nombre de projets prévus est plus élevé que le montant de CHF 1'598'200 inscrit au projet de budget 2009, car la construction budgétaire tient compte du fait que certains projets pourraient être repoussés, car pas suffisamment aboutis ou pourraient ne pas obtenir la part des autres partenaires en cas de co-financement. De plus, la gestion de projets avec des partenaires multiples peut conduire à des modifications dans la planification de ces projets.
06. Concerne les constructions illicites.
07. Le Canton est co-mandant. 2 nouvelles agglomérations : Vevey-Montreux et Aigle-Monthey.
11. Mesure 12 du Programme de législation, partagée avec le SELT. La part du SDT est de CHF 600'000, essentiellement pour des projets d'agglomération.
- 3508, 3528 Montants remboursés à la rubrique 4364.
- 3656 Elaboration de plans directeurs régionaux, notamment Gros-de-Vaud.
- 4399 Comptes 2007 : concernait les constructions illicites et les charges foncières.
- 4606 Comptes 2007 : projet-pilote pour l'agglomération Lausanne-Morges.

59 Service de l'économie, du logement et du tourisme

L'augmentation de charges provient essentiellement de l'application du Programme de législation (mesure 12) : projet d'agglomération pour CHF 1,4 mio et promotion économique pour CHF 800'000 (suite à la suppression de l'arrêté Bonny).

Une importante diminution de revenus, d'environ CHF 17 mios, provient de la suppression de la taxe sur les loteries.

- 3171 Le Programme de législation prévoit davantage de promotion économique dans le but d'ouvrir d'autres marchés pour les entreprises vaudoises, en relation avec la suppression de l'arrêté Bonny, d'où la présence de la CVCI comme nouveau partenaire.
- 31851 Conseil économique : passe des mandats liés à des études (en 2008 : fiscalité et apprentissage).

Logement : la Commission consultative n'a plus siégé depuis 2001. Va être recomposée en 2009, en relation avec les Assises du logement.

Baux à loyer : augmentation des litiges, suite, notamment, à l'augmentation du taux hypothécaire.

- 31852 Signalisation touristique : projet ayant fait l'objet d'un crédit supplémentaire entièrement compensé en 2007. Actuellement bloqué à l'Office fédéral des routes. Aucun montant n'a pour l'instant été dépensé et le report de crédit 2007-2008 va s'éteindre en 2009.

Hébergement : problématique des lits froids.

- 3655 L'aide dégressive diminue au profit de l'aide linéaire.

03. Basé sur le règlement de septembre 2007 de la loi sur le logement. La planification financière faisait apparaître une montée en puissance de l'aide individuelle au logement, de 2008 à 2012, jusqu'à CHF 5,5 mio, et prévoyait notamment CHF 2,5 mio pour 2009, au lieu de CHF 1 mio inscrit au projet de budget 2009.

- 3658 Cette rubrique est organisée selon les différents chapitres et sections de la loi sur l'appui au développement économique.

01. Organismes de promotion supracantonaux, cantonaux et actions de promotion :

Diminution importante des actions de promotion touristique qui passent de CHF 2'684'000 à CHF 500'000 (en 2008 : OLMA, Pékin, Eurofoot, Brest). Les subventions des organismes intercantonaux augmentent de CHF 398'000 par rapport au budget 2008, dont une augmentation de la subvention du Development Economic Western Switzerland (DEWS) de CHF 350'000, liée à la mesure 24 du Programme de législation. Augmentation de la subvention du DEV de CHF 100'000 pour le soutien à des projets ponctuels ; l'accent sera également mis sur le suivi des implantations d'entreprises. La subvention à l'Office du tourisme vaudois reste identique à celle de 2008, pour un montant de CHF 5'500'000.

Le soutien à la promotion économique augmente de CHF 650'000 par rapport à 2008.

L'augmentation de CHF 800'000 liée à la mesure 24 du Programme de législation se compose de CHF 350'000 pour le DEWS, de CHF 300'000 pour Telecom 2009 et de CHF 150'000 pour une mission de promotion du canton de Vaud en Russie.

02. Organismes régionaux :

Suppression de l'automatisme des cofinancements des communautés d'intérêt, au profit des régions considérées comme les réelles portes d'entrée du guichet d'entreprise. Montant des fonds régionaux revu à la baisse.

03. Projets régionaux et cantonaux :

L'augmentation de CHF 1,4 mio est liée à la mesure 12 du Programme de législation : appui à la politique d'agglomération de la Confédération. Elle concerne pour CHF 800'000 le soutien au fonctionnement des bureaux d'agglomération et des schémas directeurs et pour CHF 600'000 le soutien à des études d'agglomérations.

04. Prestataires de services aux entreprises :

CCSO (antenne cantonale AIT) : subvention pour le fonctionnement de CHF 100'000 identique à celle de 2008. En revanche, augmentation de CHF 140'000 pour un total de CHF 290'000 au titre des aides indirectes pour les prestations de service. Modèle du CCSO repensé, renforcement de l'AIT.

05. Projets d'entreprises :

Augmentation du soutien au développement de produits, aux foires et expositions, aux études de marché et à la prise en charge des intérêts «entreprises» pour pallier la suppression de l'arrêté Bonny.

20. Pertes sur cautionnement :

Montant accru en 2009, pour répondre à l'augmentation du nombre de projets vaudois soutenus par la CRC-PME depuis son lancement en 2007 et au risque plus élevé encouru par le Canton suite à l'augmentation du plafond garanti.

- 3758 Augmentation de charges liée à une augmentation des contributions fédérales, dans le cadre de la nouvelle politique régionale de la Confédération et de la convention-programme signée début 2008 entre la Confédération et le Canton.

4063 Pour éviter une révision de la loi fédérale sur les loteries et les paris professionnels que souhaitait la Confédération, les cantons ont adhéré à la Convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice de loteries et paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2006.

En vertu de cette Convention, le système actuel des taxes sur les loteries directement au profit de l'Etat de Vaud (6 % sur le montant des billets vendus) est appelé à disparaître et sera remplacé par le prélèvement d'un émolument administratif.

Ainsi, le montant de CHF 17,5 mios inscrit au budget 2008 est le dernier montant inscrit à ce titre. Au projet de budget 2009, il ne subsiste que CHF 0,8 mio relatif aux taxes sur les petites loteries qui ne relèvent pas de la Convention intercantonale.

Budget d'investissement

Tableau récapitulatif des dépenses d'investissement prévues au budget 2008

N° d'objet	Intitulé	Date du décret	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
500'085	SAGR - Rénovation ECAM	04.03.2008	3'200'000	0	3'200'000
500'006	SDT - Crédit-cadre AF	13.12.2006	5'400'000	0	5'400'000
500'042	SDT - Conservation des sols - Travaux de protection	Objet de regroupement	2'200'000	0	2'200'000
600'432	SDT - Crédit-cadre AF 2007-2010	13.12.2006	5'700'000	0	5'700'000
Total DEC			16'500'000	0	16'500'000

Conclusion

La sous-commission préavise favorablement à l'adoption du projet de budget 2009 du DEC.

27.6 Département des infrastructures

Commissaires : M. Jean-Michel Dolivo, rapporteur
M. Eric Bonjour, rapporteur

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a visité le Service des routes, le Service de la mobilité, la Direction des systèmes d'information, le Service des immeubles, du patrimoine et de la logistique, ainsi que le Secrétariat général du Département. Elle a rencontré, pour clôturer ses travaux, le chef du Département, M. le conseiller d'Etat Marthaler. Elle remercie pour la disponibilité du Secrétariat général et des services.

Récapitulation générale du budget ordinaire

c) Comparaison avec le budget 2008

	Budget 2008	Budget 2009	Variation	
			en francs	en %
Charges	407'262'400	447'922'700	+ 40'660'300	+ 9,98
Revenus	127'593'600	132'745'700	+ 5'152'100	+ 4,04
Charge nette	279'668'800	315'177'000	+ 35'508'200	+ 12,70

On constate que les charges augmentent proportionnellement plus que les revenus. Cet écart est de 5,94 %. Il est bon de veiller à ce que l'arbitrage entre départements ne produise pas d'effet ciseau par département en péjorant les comptes de l'Etat.

d) Comparaison avec les comptes 2007

	Comptes 2007	Budget 2009	Variation	
			en francs	En %
Charges	366'778'976	447'922'700	+ 81'143'724	+ 22,12
Revenus	112'262'154	132'745'700	+ 20'483'546	+ 18,25
Charge nette	254'516'822	315'177'000	+ 60'660'178	+ 23,83

Remarques générales

Effectifs du DINF 2008-2009

UB	Effectifs 2008	Effectifs 2009	Variation
61 - SG	53,27	52,27	- 1,00
62 - SR	502,60	498,45	- 4,15
63 - DSI	181,30	181,80	+ 0,50
64 - SIPAL	271,70	264,50	- 7,20
66 - SM	15,10	15,10	0,00
Total	1'023,97	1'012,12	- 11,85

L'effectif global du DINF est réduit de 11,85 ETP en raison essentiellement des variations suivantes : - 14,35 ETP de suppression de postes, - 1,5 ETP lié à des transferts, + 2 ETP accordés par le Conseil d'Etat, + 2 ETP inscrits dans la procédure budgétaire.

Les risques liés aux crédits budgétaires sont évalués à CHF 10'239'000 en termes d'augmentation du déficit et à CHF 2'500'000 en termes éventuels de diminution du déficit. Les risques principaux sont :

1. Service hivernal (- CHF 3'800'000)
2. Part vaudoise de l'impôt sur les huiles minérales (de - CHF 1'500'000 à + CHF 2'500'000)
3. Dégâts dus aux forces de la nature (- CHF 700'000)

4. Résiliation du contrat et participation à BEDAG (- CHF 4'239'000)
5. Risque éventuel pour la Caisse de pension des TL, lié à la situation de la Caisse de pension de la Ville de Lausanne (pas chiffrable, selon le Service de la mobilité). Une *task force* a été mise sur pied pour le Conseil d'Etat, sous l'égide du DFIRE.

Thème d'étude - Externalisation de tâches régulières de l'Etat

UB 61 – Secrétariat général

Type d'activité	Raisons de l'externalisation	Sommes portées au budget
613.31852 Centrale des autorisations : Mandat Vélocité Sàrl (transmission des dossiers CAMAC dans les différents services, distribution du courrier)	Remplacement du coursier CAMAC pendant les vacances et absences du titulaire, ainsi que de l'huissier (courrier)	16'800
615.31852 Office de l'information sur le territoire : Conservation et mutations de documents de mensurations graphiques et semi-numériques	La conservation et les mises à jour d'anciens documents de mensurations par des géomètres conservateurs existe depuis 150 ans, effet pérenne.	140'000
Total SG		156'800

UB 62 – Service des routes

Type d'activité	Raisons de l'externalisation	Sommes portées au budget
3069 Frais d'entretien des habillements de sécurité	Nettoyage professionnel	Partiel de 292'000
31413 Frais de nettoyage	Nettoyage professionnel, meilleur marché selon SIPAL	65'000
31421 Entretien des RC	Travaux hors compétence technique du SR ou pas l'équipement, spécialement pour les travaux de revêtement, engins spéciaux, chantiers d'importance, service hivernal, ...	Partiel de 17'128'000
31422 Entretien des RN	Travaux hors compétences technique du SR ou pas l'équipement, spécialement pour les travaux de revêtement, d'ouvrages d'art, marquage, nettoyage des tunnels, contrats d'entretien, ...	Partiel de 6'415'000
3143 Signaux, marquages, électromécanique	Travaux de marquage, fabrication de signaux, contrats de maintenance	Partiel de 2'022'000
3154 Entretien des machines d'exploitation	Réparations par ateliers mécaniques spécialisés	259'000
3155 Entretien des véhicules	Réparations par garages spécialisés	452'000
31852 Consultations, mandats, expertises	Certification AQ, comptabilité d'exploitation pour OFROU, mandats juridiques, avis de droit	221'000
3188 Déchets	Bennes filtrantes et transport des déchets, compostages	Partiel de 553'000
Total SR		

UB 63 – Direction des systèmes d'information

Type d'activité	Raisons de l'externalisation	Sommes portées au budget
Maintenance et exploitation des applications et infrastructures informatiques	Selon motivations exposées dans l'EMPL/D de novembre 2000	30'443'600

Support sur site des postes de travail	Selon motivations exposées dans l'EMPL/D de novembre 2000	5'879'100
<i>Help-desk</i>	Selon motivations exposées dans l'EMPL/D de novembre 2000	1'438'100
Gestion des utilisateurs	Selon motivations exposées dans l'EMPL/D de novembre 2000	280'700
Support étendu	Selon motivations exposées dans l'EMPL/D de novembre 2000	125'000
Réalisation de nouveaux projets	Stratégie de la DSI qui consiste à garder la maîtrise d'ouvrage en interne et à déléguer la maîtrise d'œuvre. Cela évite de devoir maintenir en interne trop de compétences spécifiques et coûteuses.	916'000
Maintenance évolutive du patrimoine applicatif	Idem.	4'110'300
Maintenance courante (adaptative, corrective), hors maintenance de licences logiciels	Idem.	11'917'500
Etudes, analyses, réalisation de projets, maintenance déléguée dans le domaine télécoms	Idem.	3'695'000
Total DSI		58'805'300

UB 64 – Service immobilier, patrimoine et logistique

Type d'activité	Raisons de l'externalisation	Sommes portées au budget
31413.1 Nettoyage des locaux (contrats mensuels)	Rationalisation des coûts et meilleure efficacité au niveau de la gestion administrative. Manque de personnel pour internalisation globale de cette activité.	4'199'000
31413.2 Grands nettoyages	Travaux spéciaux nécessitant des compétences et du matériel particulier, manque de ressource interne.	723'100
31852.1 Etudes confiées à des bureaux privés	Acheter des compétences qui n'existent pas en interne, tirer profit de la dynamique du privé, aide à développer des projets pour permettre l'exemplarité de l'Etat, éviter dans le cas contraire que ces prestations à l'interne (spécialistes) soient, avec le temps, obsolètes.	61'600
31852.10 Mandats liés au développement durable	Prestataires de pointe dans les phases préliminaires, en amont de la demande concrète d'un crédit d'étude, afin de préparer les bases pour permettre au CE de décider en connaissance de cause la suite ou l'abandon d'une opération.	123'100
31852.2 Mandats confiés par la section Monuments et Sites	Mandats à des entreprises ou des spécialistes à fréquence extrêmement variable en fonction des urgences. Souplesse du système, économie des moyens.	246'200

31852.4 Mandats confiés par la section Recensement Architectural	Idem.	32'800
31852.5 Mandats confiés par la section Archéologie Cantonale	Les mandats se réfèrent à des prestations de fouilles archéologiques (terrassements, fouilles de sauvetage, relevés, analyses). Ces travaux sont confiés à des entreprises ou bureaux spécialisés, sis dans le canton et mis en oeuvre selon les nécessités (projets de constructions privés). Les fouilles archéologiques ne sont réalisées qu'exceptionnellement par le SIPAL - Archéologie (environs 10 ETP pour toutes les tâches), pour des interventions très limitées (expertises, sondages, diagnostiques). L'internalisation des fouilles impliquerait l'engagement d'un personnel permanent considérable. A titre de comparaison, les services cantonaux voisins qui internalisent complètement les prestations archéologiques dans leur territoire, ont des effectifs réguliers et permanent de l'ordre de 50 à 70 personnes (Fribourg et Berne).	328'300
31852.6 Mandats confiés pour les Journées Européennes du Patrimoine	Mandats à des entreprises ou des spécialistes à fréquence extrêmement variable en fonction des urgences. Souplesse du système, économie des moyens.	20'000
31852.8 Mandats confiés par la section Monuments d'art et d'histoires et de la protection des biens culturels	Idem.	125'000
Total SIPAL		5'859'100

UB 66 – Service de la mobilité

Type d'activité	Raisons de l'externalisation	Sommes portées au budget
Néant.		
Total SM		

Commentaires

Service des routes : Externalisation conséquente pour les travaux d'entretien et de nettoyage des routes cantonales et nationales et des ouvrages d'art. Il n'est pas possible pour la sous-commission d'évaluer, en l'état, la pertinence des travaux hors compétences du SR.

Direction des systèmes d'information : Presque CHF 59 mios sont externalisés pour, notamment, la maintenance évolutive du patrimoine applicatif et la maintenance courante (adaptative, corrective). Le plus gros poste concerne la maintenance et l'exploitation des applications et infrastructures informatiques et le support sur site des postes de travail. Il conviendrait d'étudier l'opportunité de réduire les coûts pérennes liés à la maintenance et de donner au Parlement une lisibilité du coût de la maintenance et de l'implication de celle-ci dans l'élargissement du périmètre informatique.

Service immobilier, patrimoine et logistique : Près de CHF 6 mios de dépenses externalisées dont CHF 4'199'000 pour le nettoyage des locaux. Il convient de continuer de se poser la question d'une internalisation de ces activités.

Service de la mobilité : Aucun commentaire, si ce n'est que les entreprises de transport public régional font partie des activités externalisées de l'Etat.

Analyse par service

61 *Secrétariat général*

L'effectif budgétisé pour 2009 est de 52,27 ETP, soit 1 de moins qu'en 2008 en raison d'un transfert à la DSI.

- 3061 Les frais de Mobility ont été centralisés à cette rubrique pour tous les services. Exceptionnellement, les collaborateurs peuvent utiliser leur véhicule privé. On constate une augmentation de 7,41 % de cette rubrique. C'est lié à l'indemnisation des frais kilométriques du coursier CAMAC utilisant son véhicule privé pour la distribution des dossiers au sein des services de l'Etat suite à son internalisation au SG.
- 3099 Augmentation de 34,64 %, soit CHF 5'300, due principalement à des frais d'inscription PROVELO Schweiz pour l'action «A vélo au boulot» pour l'ensemble de l'Administration cantonale vaudoise.
- 3101 Augmentation de 96,43 %, soit CHF 81'000, principalement due au transfert, dès le 01.01.08, des fournitures pour les imprimantes du Département de la DSI au SG pour CHF 72'000 et à l'augmentation du budget de CHF 8'000 pour l'édition de «Jalons pour l'Unité de développement durable».
- 3161 Augmentation de 13,28 % due à la hausse du loyer des locaux appartenant à la Ville de Lausanne et loué par le DINF. Cette hausse justifie l'orientation de la politique du Conseil d'Etat de devenir propriétaire dans la mesure du possible de l'ensemble du parc immobilier utilisé par les services pérennes de l'Etat de Vaud. Une planification de densification du parc immobilier est en cours. Exemple : il serait judicieux que la DSI trouve des locaux appropriés pour regrouper tous ses collaborateurs.
- 3173 Augmentation de 71,43 %, soit CHF 5'000, due notamment au frais de présentations organisées par l'Unité de développement durable en relation avec Agenda 21.
- 31852 Augmentation de 23,93 %, soit CHF 130'800, principalement pour répondre aux besoins de l'Office de l'information sur le territoire (OIT),
- CHF 50'000, nouveau mandat ponctuel pour l'acquisition de produits de remplacement provisoires, suite à l'introduction de la nouvelle loi sur la géoinformation,
 - CHF 35'000, mandat ponctuel pour le rattrapage de la production de plans «papier»,
 - CHF 25'000 pour l'étude, le développement et la mise en place d'un système de suivi pour les entreprises de mensurations,
 - CHF 20'000 d'augmentation du budget des mandats de l'Unité de développement durable (Agenda 21, Boussole, jalons).
- 3194 Un effort de diminution des émoluments annuels pour d'autres données utiles à l'OIT est notamment constatable (- CHF 66'000).
- 43621 Augmentation de ce poste de 12'723,86 % liée à la compensation des conséquences budgétaires découlant de la diminution de revenus pour l'Etat constatée au niveau de la taxe sur les grandes loteries suite à une décision fédérale. Ce mécanisme financier masque la diminution de revenu pour le DEC et constitue un revenu fictif pour le DINF dans la mesure où il n'est nullement garanti que les organismes subventionnés par le Département obtiennent de la LoRo les montants équivalents aux subventions octroyées actuellement.

62 *Service des routes*

L'effectif passe de 502,60 ETP à 498,45 ETP. Pour comprendre la diminution de 4,15 ETP, il est à noter que 11,80 ETP ne sont plus financés par la Confédération, mais par le Département. Un poste à financement externe a par ailleurs été créé. Le SR a, quant à lui, anticipé cette situation en supprimant 6,15 ETP. La différence de 1 ETP est liée à un poste provisoire d'ingénieur pour les projets d'agglomération.

- 3061 Diminution de 53,63 % liée à la réduction des indemnités kilométriques des cantonniers. Transfert de CHF 731'000 aux groupes 31 et 33 pour l'entretien des 37 véhicules de service nouvellement acquis.
- 3063 Augmentation de 69,50 % liée à la réorganisation du service d'entretien des routes cantonales, qui travaillait auparavant par zone individuelle, alors que maintenant il fonctionne par équipe, ce qui semble entraîner des dépenses de repas à l'extérieur indemnisées par l'Etat.

- 3099 Augmentation de 100 % liée à la centralisation du paiement des frais de sortie du personnel. Effet SAN !
- 31421 Il est à noter que l'entretien des quelque 1'545 km de routes cantonales est passé d'une cadence normative, pour ce qui concerne les revêtements, de 25 ans à 40 à 50 ans. CHF 1,5 mios de rattrapage sont prévus pour 2009 via un EMPD. Pour rappel, le poste entretien des routes cantonales avant 1986 était d'environ CHF 27 mios.
- 31422 Augmentation de 121,36 % liée, d'une part, pour CHF 1'250'000 au paiement des réparations effectuées par des tiers prise en charge directement par le service qui commande la prestation en lieu et place des assurances. La sous-commission rend attentif au risque d'un remboursement partiel par les assurances lié à la prise en charge calculée à la valeur vénale de ces réparations. Un risque supplémentaire de contentieux avec les fautifs subsiste et, d'autre part, à deux autres charges entièrement compensées par les rubriques 4607.1 et 4607.3. Le tableau ci-dessous montre les flux financiers et les contributeurs nets au financement des infrastructures routières nationales.

2007	Construction nouvelle	Entretien constructif	Exploitation
	VD = 14%	VD = 13%	VD = 39%
OFROU = 86%	OFROU = 87%	OFROU = 61%	

2008	Construction nouvelle (1)	Entretien constructif	Exploitation
	VD = 14%		
OFROU = 86%	OFROU = 100%	OFROU = 100%	

(1) Achèvement du réseau selon arrêté fédéral du 21 juin 1960

Source : Service des routes, division entretien

- 3193 Transfert effectué car comptabilisé à tort à la rubrique 3143.

3314 Augmentation de 142,54 % liée au regroupement de l'amortissement de tous les véhicules propriété de l'ACV au SR.

63 Direction des systèmes d'information

Il est à noter que toutes les unités informatiques départementales (UID) sont rattachées à la DSI depuis 2006. + 0,5 ETP à la DSI pour 2009, soit une stabilité constatable. La centralisation des UID implique des demandes en projets informatiques pour une enveloppe totale de CHF 20 mios. L'enveloppe accordée par le Conseil d'Etat est finalement de CHF 5'382'700. Selon la DSI, CHF 3'896'700 sont des dépenses pérennes et le solde est une dépense unique.

31414 Forte diminution de - 87,95 % liée à la conversion de la téléphonie en *Voice over IP* et à l'internalisation, courant 2008, de deux ETP.

31112 Augmentation de 15,98 %. Contrôle et surveillance impossible du fait de la complexité du poste et du caractère de milice de notre audit. Voir le rapport de la CTSI.

31512 Augmentation de 7,02 %. Idem.

3154 Augmentation de 45,40 %. Idem.

31852 Augmentation de 46,29 %. Idem.

64 Service des immeubles, du patrimoine et de la logistique

Diminution de l'effectif de 7,20 ETP suite à la fermeture de bâtiments, à l'externalisation ou des activités autogérées.

3123 Hausse d'un poste de 14,05 % en raison d'une hausse prévisible des tarifs facturables de 10 %. La différence s'explique par l'augmentation du périmètre des consommables.

3124 Augmentation spectaculaire de la rubrique de 48,18 % en raison de la hausse du prix de référence du mazout à CHF 120 les 100 litres. Il est possible que les montants budgétisés soient surévalués en raison de la conjoncture et de la baisse probable et constatable au moment de la rédaction du présent rapport du prix du baril de pétrole.

3187 Des négociations avec l'ECA et des calculs sont en cours pour augmenter la franchise de CHF 50'000, ce qui permettrait encore une baisse substantielle des primes.

31411 Augmentation de 5,55 % en raison de l'indexation ordinaire du poste.

31413 Augmentation de 23,86 %. Contrats de nettoyage (nouvelles surfaces depuis 2006 : 26'000 m²). Externalisation due au manque de personnel et dans un esprit de rationalisation du management et des coûts ; la préférence est donnée aux entreprises privées spécialisées dans ce domaine d'activité.

3191 Explosion de 29,65 % due à l'augmentation des taxes communales et de la TVA et intégration du dépassement du budget 2007.

3653 Augmentation de 18,16 %, soit CHF 297'700, compensée par la diminution à la rubrique 3523.1.

4352 Vente destinée à des clients externes à l'ACV (exemple : Ville de Lausanne) suite à la centralisation voulue des économats entre la Ville de Lausanne et le Canton.

66 Service de la mobilité

Le Service doit avoir une vision pour l'ensemble du canton, soit la planification des transports. Au niveau des ETP, pas de variations annoncées.

31852 Augmentation non négligeable de 43,62 % (+ CHF 303'700) liée à des études régionales, des planifications et à l'étude du tracé de la 3^{ème} voie CFF Lausanne-Coppet (mesure no 12 du Programme de législation). Plans d'emprise et réserve du tracé.

3318 Nouveau processus de comptabilisation des amortissements de prêts conditionnellement remboursables accordés aux entreprises de transport.

3657 L'augmentation de ce poste est de CHF 18'792'000, soit 13,31 %. L'entrée en vigueur de la RPT en 2008 fait passer la répartition des charges de 33 % pour le Canton et 67 % pour la Confédération en 2007 à 50 % pour le Canton et 50 % pour la Confédération. 2009 est la première année d'exploitation

complète du nouveau M2, l'indemnité pour cette ligne est de CHF 37'303'000. Les communes participent à hauteur de 30 %. Cette indemnité comprend la couverture :

- du déficit d'exploitation : CHF 7'953'000,
- des amortissements : CHF 19'500'000,
- des intérêts à charge de la société MLO : CHF 9'850'000.

La participation à des communautés tarifaires (PL, mesure no 12) augmente et s'établit à CHF 4'440'000. Les régions concernées sont le Nord Vaudois, la Riviera et Nyon. La part cantonale au trafic régional (M2) augmente inexorablement.

4527 Augmentation de 15,02 % (+ CHF 5'788'000) due à la part croissante de la participation des communes aux frais d'exploitation et charges financières des entreprises de transports.

Budget d'investissement

La sous-commission s'est concentrée sur les amortissements des investissements. La somme totale des amortissements au budget d'investissement est évaluée à CHF 37'277'700 pour 2009. Le montant 2009 des décrets soumis ou à soumettre à amortissement est de CHF 585'803'345. Un peu plus de la moitié a été amorti. A fin 2009, le solde à amortir devrait être de CHF 226'273'200.

La politique financière de l'Etat de Vaud en matière d'investissement ne considère un investissement qu'à partir de CHF 1 mio de dépense. Or, cette politique pose un sérieux problème d'amortissement de montants inférieurs alloués au budget de fonctionnement de la DSI en particuliers. Il serait opportun que les augmentations de périmètres informatiques puissent faire l'objet d'un investissement et non être tributaires du budget de fonctionnement.

Conclusion

La sous-commission propose, avec les observations formulées, l'adoption du projet de budget 2009 du DINF.

27.7 Département des finances et des relations extérieures

Commissaires : Mme Monique Weber-Jobé, rapportrice
M. Pierre-Yves Rapaz

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 9 séances à l'examen du projet de budget de chaque service du DFIRE, qui comprend également la Cour des comptes et la Chancellerie. L'Ordre judiciaire fait l'objet d'un rapport séparé (voir ch. 28.8). Ce dispositif est lié à la responsabilité présidentielle du chef du Département.

Au terme de ses visites, elle a eu un entretien avec M. le président du Conseil d'Etat Pascal Broulis, chef du Département, pour lui faire part de ses appréciations sur le projet de budget 2009 et porter avec lui un regard sur la situation des finances cantonales et les perspectives d'avenir, malgré les incertitudes du moment.

La sous-commission remercie tous les chefs de service et leurs collaborateurs pour le bon accueil qui lui a été réservé et la clarté des explications fournies.

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2008

	Budget 2008	Budget 2009	Variation	
			en francs	en %
Charges	955'344'300	1'029'102'700	+ 73'758'400	+ 7,72
Produits	4'647'621'500	4'970'156'300	+ 322'534'800	+ 6,94
Revenu net	3'692'277'200	3'941'053'600	+ 248'776'400	+ 6,74

b) Comparaison avec les comptes 2007

	Comptes 2007	Budget 2009	Variation	
			en francs	en %
Charges	1'398'264'012	1'029'102'700	- 369'161'312	- 26,40
Produits	5'191'382'974	4'970'156'300	- 221'226'674	- 4,26
Revenu net	3'793'118'962	3'941'053'600	+ 147'934'638	+ 3,90

La Cour des comptes est entrée en fonction au 01.01.08 et a, de ce fait, pu participer à l'élaboration de son projet de budget pour la première fois.

Remarques générales

Le projet de budget 2009 est un budget de transition, voir d'embellie. Il exprime la maîtrise des charges affirmée (charges courantes : + 3,6 %), avec quelques possibilités de réadaptation et des nouveaux projets par le biais du Programme de législation (CHF 82,8 mios).

On assiste à une volonté de s'inscrire dans une perspective anticyclique double :

- 2 x CHF 140 mios d'amortissement du découvert,
- une volonté de *booster* les investissements pour préparer des projets importants pour les années à venir (2008 : CHF 215 mios, 2009 : CHF 290 mios).

Au chapitre des revenus, la prévision budgétaire se monte à un montant de CHF 7'401 mios, soit une croissance nette de 5,7 % par rapport au budget 2008. Cette prévision intègre les effets des déductions fiscales qui entreront en vigueur en 2009 et sont fondées sur une progression du revenu (+ 5,1 %) liée, entre autres, à la croissance démographique. En effet, en 4 ans, le nombre de contribuables a augmenté de 20'000. Le projet de budget prévoit, en outre, une progression de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales (+ 4,9 %), malgré la crise mondiale. Cette crise aura un effet assez immédiat sur l'impôt sur la fortune pour lequel l'indexation des acomptes a été réduite à zéro.

Aspects particuliers à signaler au DFIRE :

- création d'un poste de préposé(e) à la protection des données et à l'information (Chancellerie 3011),

- enveloppe DECFO-SYSREM en attente (SAGEFI 3199),
- amortissement du découvert (SAGEFI 3329),
- montants prévus pour l'indexation (SPEV 3011).

Thème d'étude - Externalisation de tâches régulières de l'Etat

Pas d'externalisations au sens fort du terme, mais ici et là le recours à des services spécialisés pour des tâches ponctuelles ou exigeant un savoir-faire particulier hors de portée du service mandant.

Liste des principaux contrats :

Chancellerie :

- Protect-Service SA : contrat de surveillance de fin de semaine et de nuit pour des rondes sur l'Esplanade et autour du Château. Le contrat vient d'être renouvelé pour six mois au 01.10.08.
- Limousines Excursions, Chavannes : entreprise de transport s'occupant de l'entretien des deux voitures du Conseil d'Etat, mettant à disposition des chauffeurs, d'autres véhicules, le cas échéant (petit bus pour déplacement collectif). Contrat existant depuis le 01.01.05.
- Publicitas : contrat pour la Feuille des avis officiels (FAO), impliquant les Presses Centrales. Contrat en cours de renégociation. Il s'agit d'améliorer l'attractivité de la FAO et de créer une version Internet.

ACI :

- Recours à une société spécialisée pour destruction sécurisée de documents papier.

SCRIS :

- Imprimerie Roth et Sauter : impression de l'Annuaire statistique du canton de Vaud.
- Imprivite SA : impression de «Numéros» et du bulletin «Communication statistique».
- Retraites populaires : impression et prise en charge financière de «Vaud en chiffres».

SPEV :

- Recours à la société Manpower pour avoir un pool de remplacement dans le domaine administratif pour le CHUV et l'administration cantonale. Contrat conclu après un appel d'offres selon la loi sur les marchés publics. Voir la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation J.-C. Schwaab no 103, septembre 2008).

Analyse par service

701 Chancellerie d'Etat

Un poste nouveau est rattaché à la Chancellerie : le(la) futur(e) préposé(e) à la protection des données, poste doté de 0,5 ETP transféré du SG-DFIRE et de 0,3 ETP par répartition interne à la Chancellerie. La collaboration avec le préposé fédéral est prévue dans la loi. Collaboration au niveau cantonal avec l'OSIC (DSE).

- 3061 Forfaits de transport pour les conseillers-ères d'Etat et le chancelier. Contrat avec une entreprise privée qui - si nécessaire - met des véhicules, parfois un petit bus, et des chauffeurs à disposition (y compris les deux voitures propriété de l'Etat). Augmentation des déplacements des conseiller-ères d'Etat, en particulier à Berne (voir sous Office des affaires extérieures ci-dessous).
- 3062 Suite à l'observation de la COFIN, l'indemnité présidentielle a été indexée (voir EMPD No 2 sur le projet de budget).
- 3131 Suite d'une mesure défi sur les vins d'honneur. La dotation a été quelque peu augmentée.
- 3155 Les voitures du Conseil d'Etat sont entièrement amorties. La seconde passera au contrôle technique en 2009.
- 3171, 3172 Mise en place du Mérite vaudois, dotation et organisation d'une cérémonie de remise de la distinction. Le Mérite vaudois vise à distinguer une ou plusieurs personnalités ayant joué un rôle particulier dans le rayonnement du canton de Vaud.
- 3189 Rondes de surveillance effectuées en fin de semaine et la nuit aux abords du Château et sur l'Esplanade par une société de surveillance Protect-Service.
- 43621 Pour la première fois, estimation d'une recette provenant de la FAO. Les chiffres ont été positifs, ces dernières années. L'objectif n'est pas de faire un bénéfice, mais d'augmenter l'attractivité de la publication et de créer une version *on-line*.

7021 *Secrétariat général*

Plusieurs postes du budget (3016, 31851, 31852) sont influencés par le rattachement de l'Organe de prospective au Secrétariat général.

3011 L'effectif du personnel s'inscrit à la baisse avec le transfert de 0,5 ETP à la Chancellerie : dotation pour le préposé à la protection des données et à l'information.

3193 Conférence des directeurs cantonaux des finances. L'augmentation de la cotisation à 16,75 centimes par habitant est exceptionnelle et liée à l'autonomisation du secrétariat, anciennement abrité par le Canton de Lucerne. Dès 2010, la cotisation devrait redescendre à environ 10 centimes par habitant.

7022 *Office des affaires extérieures*

On assiste à une intensification des relations Canton-parlementaires fédéraux. Outre les deux rencontres avec le Conseil d'Etat, d'autres contacts sont organisés à Berne durant les sessions et des «cafés parlementaires» mis en place lors de débats importants. Ces initiatives sont facilitées par l'ouverture de la Maison des cantons à Berne.

3193 Sur le total, seuls CHF 40'000 concernent la Maison des cantons.

4361 Remboursement Interreg lié à du travail fourni.

7023 *Registre foncier*

3016 Des auxiliaires sont nécessaires pour accélérer la saisie de documents, en lien avec la préparation du regroupement des registres fonciers et leur implantation selon le nouveau découpage territorial (voir les remarques de la COGES).

3161 Fermeture des bureaux à la Vallée et à Orbe.

3183 Concerne les indemnités d'expropriation. Un compte bancaire est spécialement dédié à ces sommes qui n'appartiennent pas à l'Etat, mais transite par lui.

31851 Les indemnités pour les membres des commissions extra-parlementaires ont été portées à CHF 290 (présidence CHF 400) par décision du Conseil d'Etat. Elles n'avaient plus été adaptées depuis 1990.

4313 Estimation très prudente liée à la conjoncture économique.

703 *Administration cantonale des impôts*

3011 Les postes de renfort accordés à plusieurs reprises pour mettre en place la taxation post-numerando et la TAO ont tous été supprimés.

3091 Le budget de la formation professionnelle, très spécifique, n'a pas été transféré au SPEV. Une formation est mise en place avec la Conférence suisse des taxateurs :

- formation de 1^{er} niveau : 6 mois,
- formation de 2^{ème} niveau : 1 année, niveau brevet d'agent fiduciaire,
- 3^{ème} niveau : pour des experts fiscaux.

Dans le cadre de la formation permanente : cours de cadres et spécialisation. Préparation de la relève : viser des qualifications importantes, les tâches routinières étant effectuées par voie informatique. 30 % de la taxation sont quasi totalement informatisés : automatiquement (10 %) et à l'aide de cyber-taxateurs (20 %).

3161 L'adaptation des recettes selon le nouveau découpage territorial implique des déménagements et des regroupements de locaux. La fermeture de Morges et de Lausanne-District permet des gains sur les loyers.

3301 On constate que de nombreux contribuables ont de plus en plus de peine à «nouer les deux bouts» et à s'acquitter de leurs impôts. Changement de la méthode d'évaluation des risques : on va vers un système permettant de tenir compte de critères socio-économiques et non uniquement financiers.

3401 Rétrocession aux communes de l'impôt sur les gains immobiliers encaissé par le Canton (5/12).

3411 Cette participation a été supprimée avec l'entrée de la nouvelle répartition des tâches RPT.

3431, 4421 Le produit de l'accord franco-suisse sur les frontaliers. En 2008, la clé de répartition a changé.

4001 Le produit de l'impôt sur le revenu est en hausse de CHF 134,4 mios, soit en progression de 5,1 % par rapport au budget 2008, et de CHF 107,2 mios, soit 4 %, par rapport aux comptes 2007. La progression se maintient par rapport aux années précédentes.

Le montant budgétisé de cet impôt, ainsi que de celui sur la fortune, repose sur une méthodologie mise en œuvre par l'ACI. La Commission des finances est tenue au courant de l'évolution des données. Les données transmises pour le projet de budget sont datées du 31.08.08.

- 4002 Progression de CHF 11,3 mios (+ 2,7 %) par rapport au budget 2008 et de + 1,1 % par rapport aux comptes 2007
- 4003 Le budget 2008 avait prévu un tassement qui n'a pas eu lieu. Le projet de budget 2009 en tient compte.
- 4004 Projet de budget 2009 par rapport au budget 2008 : + 19,8 % (budget 2008 spécialement bas). Projet de budget 2009 par rapport aux comptes 2007 : - 8,8 %.
- 4011 Les acomptes finals et les modifications d'acomptes peuvent influencer fortement les résultats. Budget 2008 plus bas que comptes 2006 (- CHF 15,3 mios).
- 4012 Pour 2009, influence des mesures législatives LI /LIFD.
- 4101 Il ne s'agit que des patentes de tabac, les licences de boissons étant comptabilisées au DEC.

7041 Service d'analyse et de gestion financières

Le SAGEFI s'engage dans un projet important pour toute l'ACV : la mise en place d'un véritable système de contrôle interne (voir sous 31852), avec un ou des sites pilotes.

- 3011 Le recrutement est difficile pour certaines catégories de collaborateurs.
- 3199 Enveloppe DECFO-SYSREM. Cette rubrique comprend les CHF 25 mios prévus en 2008, les CHF 12 mios annoncés le 31.03.08 et les CHF 10 mios pour 2009. Cette somme globale est en réserve au SAGEFI en attente d'un crédit supplémentaire ventilé selon les besoins du SPEV.
- 3211 Concerne des intérêts pour des prêts des Hospices et des prêts sans intérêt accordés à d'autres entités.
- 3223 Baisse liée à des remboursements d'emprunts par anticipation en 2008.
- 3329 Amortissement du découvert de 2 x CHF 140 mios selon décision du Conseil d'Etat. Elle a pour but de diminuer la dette et d'avoir un effet anticyclique.
- 34511 Péréquation instituée dans le cadre de la RPT. L'indice est à la hausse basé sur les années fiscales 2003,2004 et 2005.
- 4211 Les emprunts ne peuvent être que difficilement remboursés avant l'échéance. L'Etat place ses disponibilités à court terme et en retire des revenus. Un rapport sur le suivi de la trésorerie est transmis régulièrement au Grand Conseil.
- 4251 Rétrocession des Hospices selon base légale en vigueur ; intérêts sur prêts de la Société vaudoise à loyer modéré.
- 4291 Participation au bénéfice de la BNS selon la nouvelle répartition prévue par la RPT : convention d'une durée de 5 ans, CHF 1,67 mrd répartis par habitants.
- 4659 Les livrets d'épargne de l'ancienne Caisse d'épargne cantonale vaudoise, garantis par l'Etat à hauteur de CHF 40'000 par livret, sont en diminution constante. Passage, après 2 ans, d'une contribution forfaitaire (CHF 2 mios) des Retraites Populaires à une contribution basée sur une base documentée. Depuis 2008, elle est basée sur un calcul effectif.

706 Service du personnel de l'Etat de Vaud

- 3011 4. et 5. Montants prévus pour l'indexation 2009. Décision du ressort du Conseil d'Etat sur la base des chiffres d'octobre à octobre de l'indice des prix à la consommation. Montants prévus pour l'Etat et les entités subventionnées.
- 3013 Allocation de naissance : différence de CHF 100 centralisée au SPEV. Part de l'Etat employeur à la FAJE. Une décision du Conseil d'Etat est attendue.
- 3016 Postes provisoires liés à DECFO-SYSREM. Mise en place d'un organe de recours.
- 3031 7. Montant de coordination relevé de CHF 106'800 à CHF 126'000.
- 3041 Bouclements des comptes 2007. Versement unique à la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) de CHF 59 mios au lieu des CHF 76,5 mios prévus avec des versements échelonnés sur 15 ans.

Historique : L'augmentation de la déduction de coordination entraîne une diminution du salaire cotisant. L'Etat s'est engagé à ne pas profiter de l'économie qui en résulte, mais à la reverser à la CPEV. La convention, signée le 07.07.05 entre le Conseil d'Etat et la Fédération des sociétés de fonctionnaires,

prévoit des versements compris entre CHF 1,7 et CHF 6,8 mios par année pendant 15 ans dès 2006 (sauf pour 2007). Le total versé devait atteindre CHF 76,5 mios. Ces mesures structurelles participent à une amélioration de la couverture de la CPEV.

Montant concernant les allocations familiales. Se situe entre 1,85 % et 2 % de la masse salariale.

- 3081 Contrat avec Manpower. Selon la loi sur les marchés publics, un appel d'offres est lancé et on ne sait pas encore qui aura le contrat.
- 31852 Préparation de l'EMPD sur le moteur de paie et travaux liés à DECFO-SYSREM.
- 4352 6. Voir la rubrique 3041.

708 Service de recherche et d'information statistiques

Le Service développe une politique active de vente de prestations, générant des recettes diverses : *sponsoring*, ventes de publications et de prestations de haute valeur ajoutée (voir en particulier la rubrique 4356).

- 3183 Carte bancaire autorisée pour l'achat de documentation spécialisée par Internet.
- 3193 Cotisation à la Conférence suisse des offices de statistique.
- 31852 Equation des salaires et calculateurs de salaires en ligne : constitution de sur-échantillons pour exploiter des données vaudoises.
- 3194 Achat de données statistiques, dont les plus importantes sont :
- CHF 55'000 : enquête sur la population active,
 - CHF 40'000 : statistique de l'emploi,
 - CHF 70'000 : enquête sur les salaires.
- 4352 On compte environ 1'000 abonnements à «Numerus» et à l'Annuaire statistique «nouvelle formule» a été très bien accueilli.

78 Cour des comptes

La Cour des comptes sera composée de 5 juges assistés de plusieurs collaborateurs pour un total de 4 ETP. Ces collaborateurs sont en cours d'engagement. Des temps partiels sont prévus afin de disposer d'un éventail de compétences.

- 3081 Budget permettant de trouver des appuis extérieurs juridiques, informatiques, urbanistiques.
- 31111 Suite de l'installation des bureaux, pour les nouveaux collaborateurs.

79 Contrôle cantonal des finances

- 3011 L'effectif est stable. Toutefois, certains postes d'auditeur(trice) ont été ou sont régulièrement vacants. Ils sont attribués, dans la mesure du possible, à des candidats(es) au bénéfice d'un titre d'une HES.
- 3081 Les mandataires externes travaillent toujours sous la responsabilité d'un auditeur, chef du mandat, du CCF. L'apport externe est indiqué dans le texte délivré par le CCF.
- 3091 Les besoins de formation des collaborateurs du CCF sont très spécifiques et les montants correspondants n'ont pas été transférés au SPEV. Possibilité de formation en emploi (ex : diplôme d'expert comptable).
- 3102 Augmentation de frais liés à l'acquisition des nouveaux manuels suisses d'audit.
- 31852 Assistance de mandataires dans le cadre d'audits informatiques. Contrôle des comptes et de la gestion du CCF par un auditeur externe, personne désignée par le Conseil d'Etat.
- 4356 En 2008, facturation des prestations pour des mandats effectués à la demande de la Confédération (routes et Hautes Ecoles). En 2009, dans le cadre de la RPT, aucune information n'est encore à disposition en relation avec la facturation éventuelle de ces prestations.

Budget d'investissement

Le budget d'investissement du DFIRE est de CHF 11'521'000. Il s'agit de projets d'investissements pour l'ACI dans le cadre du projet Vision 2010, qui tend à une rationalisation accrue de l'ACI, à une automatisation poussée des travaux de taxation (TAO), à une simplification des procédures et à une meilleure communication avec le

contribuable. A cela s’y ajoutent 2 objets nouveaux : le système de gestion de la paie (SPEV) et le système d’information financier (SIF - SAGEFI).

Conclusion

Au terme de son examen, la sous-commission recommande l’adoption du projet de budget 2009 du DFIRE.

27.8 Ordre judiciaire vaudois

Commissaires : Mme Monique Weber-Jobé, rapportrice
M. Pierre-Yves Rapaz

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a rencontré une forte délégation de l'OJV emmenée par la Présidente et le M. Vice-président du Tribunal cantonal. Elle a consacré une séance à l'étude de cette entité.

Récapitulation générale du budget ordinaire

c) Comparaison avec le budget 2008

	Budget 2008	Budget 2009	Variation	
			en francs	en %
Charges	152'112'200	156'405'900	+ 4'293'700	+ 2,82
Produits	89'610'400	92'601'400	+ 2'991'000	+ 3,34
Charge nette	62'501'800	63'804'500	+ 1'302'700	+ 2,08

d) Comparaison avec les comptes 2007

	Comptes 2007	Budget 2009	Variation	
			en francs	en %
Charges	152'049'546	156'405'900	+ 4'356'354	+ 2,87
Produits	89'559'701	92'601'400	+ 3'041'699	+ 3,40
Charge nette	62'489'845	63'804'500	+ 1'314'655	+ 2,10

Remarques générales

L'OJV a passé administrativement du DINT (anc. DIRE) au DFIRE (anc. DFIN), en date du 01.07.07, excepté l'Office du tuteur général. C'est le second budget qui est fait dans le nouvel environnement du département présidentiel.

Thème d'étude - Externalisation de tâches régulières de l'Etat

L'ordre judiciaire a recours à une société spécialisée pour l'élimination de documents papier.

Analyse de détail

- 3002 Les 7 juges du Tribunal des assurances deviennent des juges cantonaux, avec un apport de 0,3 ETP. Un ETP est pérennisé (Tribunal des baux).
- 3011 Création de postes de greffiers, de secrétaires, de postes de renfort provisoires afin «d'optimiser» le travail des magistrats, en particulier raccourcir les délais de rédaction des jugements. On notera la pérennisation de 3 ETP, dont 1 de magistrat au Tribunal des baux.
- 3014 Revalorisation des indemnités des juges, assesseurs et greffiers *ad hoc*. Il est prévu de retarder cette revalorisation au 01.07.09.
- 3161 Dans le cadre de DECTER, concentration de certains offices judiciaires (notamment des OPF) dans des centres urbains aux loyers plus élevés.
- 3162 Amélioration de la prise en charge des uniformes des huissiers.
- 31854 Les frais d'expertises sont en constante augmentation, notamment pour les expertises médico-légales de l'instruction pénale et pour les expertises dans le cadre tutélaire auprès des justices de paix.
- 31858 Prix facturé par la Commune de Lausanne (Valmont) en augmentation (mineurs).

- Ateliers de TIG menés par la Fondation vaudoise de Probation pour les mineurs (suite d'un essai pilote prometteur).
- 3188 L'élimination des papiers confidentiels est confiée, dès 2008, à une société spécialisée qui vient détruire les déchets sur place, pour les trois plus gros sites cantonaux de l'OJV.
- 3301 Travail de recouvrement effectué par le SJL et amortissement des créances non recouvrables. Cela correspond à un taux d'environ 50 % de recouvrement des notes de frais pénales émises.
- 3665 Revalorisation en 2008 des indemnités pour tuteurs et tutrices. Prévision d'une augmentation de 5 % du nombre de pupilles indigents.
- 3909 Depuis 2009, les frais de détention dans les prisons vaudoises ne seront plus facturés par le SPEN.
- 43622 Augmentation des recettes attendues, liée plutôt à la complexité des dossiers qu'à un simple effet de volume.

Budget d'investissement

Le budget d'investissement de l'OJV n'appelle pas de commentaires particuliers.

Conclusion

Au terme de son examen, la sous-commission recommande l'adoption du projet de budget 2009 de l'OJV.